



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

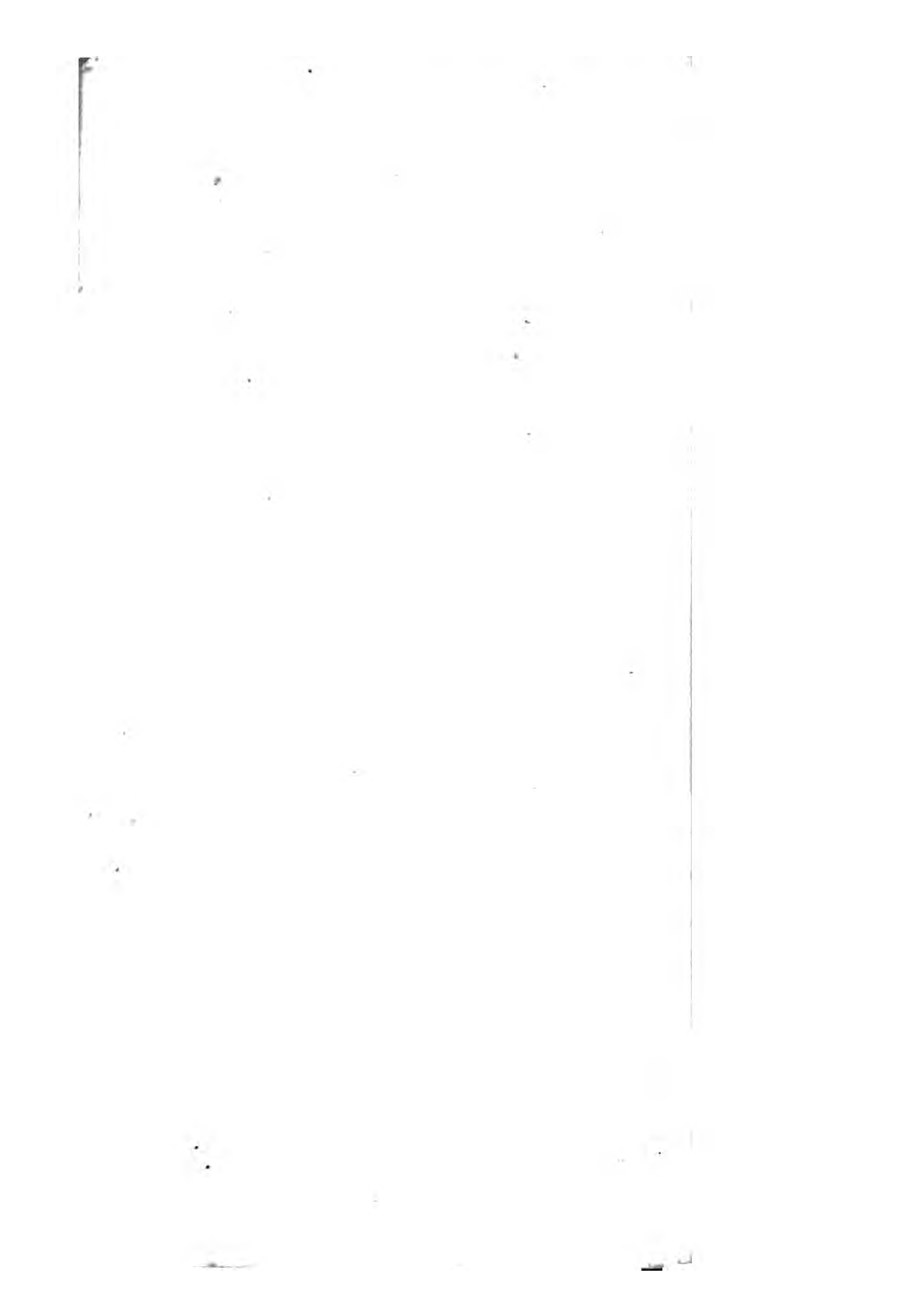


SKIPWORTH BEQUEST



Skipworth B. 40







M É M O I R E S

DE LA

MINORITÉ

DE

L O U I S X I V .

Handwritten text, possibly a title or header, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text, possibly a list or table of contents, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text, possibly a list or table of contents, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text, possibly a list or table of contents, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text, possibly a list or table of contents, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text, possibly a list or table of contents, consisting of several lines of cursive script.

¹
M É M O I R E S

D E L A

M I N O R I T É

D E

L O U I S X I V ,

Corrigés & augmentés de plusieurs choses fort considérables , qui manquent dans les autres Editions.

Avec une Préface nouvelle , qui sert d'Indice
& de Sommaire.

Par M. le Duc D. L. R.

T O M E I.



A T R E V O U X ,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.



P R É F A C E.

CES Mémoires ayant déjà paru six ou sept fois, il n'est pas besoin de faire ici leur éloge, pour donner envie de les lire. L'estime qu'en font tous ceux qui les ont lus, est une puissante recommandation auprès de ceux qui les liront. Messieurs de la Châtre & de la Rochefoucault, qui en ont composé les deux premières parties, sont illustres, & par leur naissance, & par la figure, qu'ils ont faite à la Cour de France. Ce sont deux autres COMMINES, qui racontent non-seulement ce qu'ils y ont vu; mais encore ce qu'ils y ont fait & négocié eux-mêmes, & qui plus est, dans un tems orageux, & fertile en événemens singuliers.

Il seroit difficile de trouver un

ij P R É F A C E.

livre plus rempli d'intrigues, de pratiques & d'exemples de tous les artifices, que les Grands emploient, pour bâtir leur fortune sur la ruine de leurs rivaux, ou de leurs ennemis. On y voit premierement un Roi moribond, qui haïssant également sa femme & son frere, voudroit bien les exclure tous deux de la Régence; une Reine, qui la prétend en qualité de Mere; un Fils de France, qui la bride en qualité d'Oncle; la Cour partagée de cœur & d'intérêts entre ces deux Concurrences; un Duc d'Anguien, qui embrasse le parti de la Reine, pour être préféré dans la faveur, & dans les emplois, au Duc d'Orléans, suspect à cette Princesse; trois Ministres, créatures du Cardinal de Richelieu, qui demandent la Régence pour celle, que leur Maître avoit cruellement persécutée; mais

PRÉFACE. iij

plutôt pour sauver le débris de leur autorité mourante, que par un véritable repentir du passé; un Duc de Beaufort entré si avant dans les bonnes grâces de la Reine, qu'il sembloit être le seul, qui put ouvrir aux autres la porte des honneurs & des charges; un Evêque ambitieux, qui aspiroit au Cardinalat, & à la direction universelle des affaires; mais destitué de toutes les conditions requises pour gouverner en chef; enfin, quantité de prétendans, qui se faisoient un si grand mérite d'avoir été maltraités du Roi, ou du Cardinal de Richelieu, qu'ils se croyoient en droit d'obtenir toutes les récompenses, dont leur présomption repaissoit leur attente. Voilà précisément ce que contient la première Scène.

La mort de LOUIS XIII ouvre la seconde, où nous voyons

iv P R É F A C E.

une chose, qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Royale est plus respectée qu'en nul autre Etat Monarchique. C'est que le Parlement de Paris, qui, par son institution, est le dépositaire & le gardien de toutes les loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient sa juridiction que de la main du Roi, ainsi que tous les autres Tribunaux du Royaume, cassa la *Déclaration*, par laquelle LOUIS XIII qui avoit toujours cru la Reine incapable de toutes sortes d'affaires, & trop passionnée pour l'Espagne, établissoit un *Conseil de la Régence*, comme pour la mettre en tutelle. Témoignage, que tout cède à la faveur & à l'intérêt, & que c'est bien en vain, que les Princes les plus absolus se flattent de l'espérance d'être obéis après leur mort, quand ils n'ont pas pris soin de se

P R É F A C E. v

faire aimer durant leur vie. Mais ce qui ne paroîtra pas moins surprenant, c'est que le principal Auteur de cette *Déclaration* injurieuse, qui outre cela avoit essayé avec Monsieur de Chavigny, de faire associer le Duc d'Orléans à la Régence, fut choisi par la Régente, pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Beauvais, qu'elle avoit désigné, quelque tems auparavant, pour son premier Ministre, & nommé depuis au Cardinalat; de Monsieur de Château-neuf, qui outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulièrement attaché à elle, avant qu'elle fût en autorité; & de M. des Noyers, qu'elle avoit promis de rappeler, deux heures après la mort du Roi, à la Cour, d'où il s'étoit retiré pour se faire ôter du *Conseil de la Régence*.

vj PRÉFACE.

La troisième Scène commence au retour en France de la Duchesse de Chevreuse , que l'on peut appeller , par une comparaison très-juste , la Pénélope de notre siècle , soit qu'on la regarde du côté de ses Amans , & de ceux de sa fille ^a , *matre pulchrâ filia pulchrior* ^b ; ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin. Cette Dame , qui avoit possédé toute la faveur & toute la confiance de la Reine avant son exil , revenoit à la Cour , comme une personne , dont la présence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croyoit bien , que l'Evêque de Beauvais , à qui tout le monde faisoit ombrage , lui avoit rendu , ainsi qu'à Monsieur

^a *Derniere Abbessse de Jouars.*

^b *Horat. od. 16. lib. 1.*

PRÉFACE. vij

de Château-neuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine ; mais elle ne pouvoit croire, que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa Maîtresse ; ou du moins elle présumoit tant de sa dextérité, & même de ses charmes, quoique le tems les eût fort effacés, qu'elle se promettoit de triompher hautement de tous ses ennemis. De sorte qu'elle eut grand sujet d'être surprise, à son arrivée, lors qu'allant saluer la Reine, de qui elle attendoit mille carettes, la Reine lui dit, que pour ne point donner de soupçon aux Alliés de la France, il falloit qu'elle allât faire un tour à la Campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la différence entre l'amitié personnelle des Rois, & leur amitié d'office ; & que si leur personne souffre quelquefois un com-

pagnon, leur office de Roi n'en souffre jamais^a. Madame de Chevreuse avoit été la compagne de la Reine dans sa persécution, mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans sa Régence, où il falloit faire le jaloux personnage de la Majesté. Peut-être que si la Duchesse eût suivi le sage conseil, que son mari lui donnoit, de ne point témoigner, qu'elle fût revenue avec dessein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'autorité souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit eues dans l'adversité, elle auroit pu réussir à la ruine du Cardinal, & au rétablissement de Monsieur de Château-neuf, son ancien adorateur. Quoi qu'il en soit, si du commen-

^a *Antoine Perez dans la 68 & la 71 de ses secondes lettres.*

PRÉFACE. ix

cement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec ce vieux Magistrat, qui étoit homme d'expérience, & propre à soutenir le poids des affaires; il est certain, que le Cardinal auroit trouvé mille difficultés à les ruiner tous trois; & que si Monsieur de Château-neuf fût entré dans le Ministère, du consentement de Monsieur de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été frustré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne se connoissoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand esprit au Cardinal Mazarin, à cause qu'il n'entendoit pas les Matières Bénéficiales, il négligea plusieurs précautions, qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées très-nécessaires.

La dernière & la principale Scène de ces Mémoires est celle de *la*

X PRÉFACE.

Fronde, dont Monsieur de la Rochefoucault nous fait une peinture tout à-fait naturelle ; car, à mon avis, toutes les pièces, qui suivent, sont de différentes mains ; & cela se peut remarquer à l'inégalité du stile, qui n'est pas si nerveux, si sentencieux, ni même si ressemblant à celui de Tacite, dont ce Duc étoit grand imitateur. Ce n'est pas à dire néanmoins, que ces relations ne soient bien écrites, & ne contiennent aussi des faits historiques très-curieux : tout ce qui me semble y manquer, est, que souvent ces faits ne sont pas assez circonstanciés, ni même rapportés exactement selon l'ordre des tems. Mais pour remédier à ce défaut, qui ôte un grand jour à la narration, il faudroit avoir eu en main les Journaux de ceux, qui ont été les principaux Acteurs de cette Scène ; ce qui n'est pas

PRÉFACE. xj

facile à trouver, parce que, dit notre Duc, ceux qui ont causé les mouvemens passés, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la postérité ne leur imputât d'avoir sacrifié à leurs intérêts la félicité de leur patrie. Ajoutons à cette raison, que des Courtisans & des gens d'épée ne sont pas capables de toute la justice, ni de tout l'arrangement, dont se picquent nos Ecrivains de profession.

Au reste, je ne doute presque point, que les *Memoires de la Régence*, ne soient de ce Duc, quoique l'Auteur de la lettre, qui est au-devant des *Réflexions* ou *Maximes Morales*, dise, qu'il se défie presque toujours de l'opinion publique, & que c'est assez qu'elle fasse présent d'un livre à quelqu'un, pour avoir une juste raison de n'en rien

xij P R É F A C E.

croire. Que la réputation du Duc est établie dans le monde par tant de meilleurs titres , qu'il n'auroit pas moins de chagrin de sçavoir que ces Réflexions sont devenues publiques , qu'il en eut lorsque les Mémoires , qu'on lui attribue , furent imprimés. Car on peut répondre à cela , que Monsieur de la Rochefoucault ne fut fâché de l'impression de ces Mémoires , que parce qu'il sçavoit qu'il en étoit le véritable Auteur , & que les vérités odieuses qu'il y dit lui attireroient la haine des Grands , qui y sont intéressés , & particulièrement de Monsieur le Prince , & de Madame la Duchesse de Longueville , dont il fait des portraits , qui leur ressembloient trop , pour leur être agréables. Celui de la Duchesse est inimitable , & je ne crois pas qu'on puisse rien dire en douze lignes , qui signifie , ni qui instrui-

PRÉFACE. xiiij

Je davantage. *Plus intelligitur, quàm pingitur.* Celui de M. le Prince est aussi très-beau, & nous montre un Capitaine revêtu de toutes les vertus & de tous les vices d'Alexandre; un homme extrême en tout, & qui n'avoit rien de médiocre, ni dans l'esprit, ni dans les mœurs; en un mot, un sujet si mêlé, qu'on ne le sçauroit, ni trop louer, ni trop blâmer. Au reste, pour faire justice à la mémoire de ce Prince, qui disoit de si bonne foi, qu'il étoit entré en prison le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus coupable^a; j'ajouterai à son portrait, que par la victoire de Rocroy, où il renouvela au bout de cent ans dans le nom de *Bourbon & d'Anguien* les

^a *Dans son Oraison funèbre par Monsieur, l'Evêque de Meaux.*

xiv PRÉFACE.

trophées de la bataille de Cérifolles^a, il mérita, que la France n'eût pas regret de l'avoir mis au monde, d'autant que le bien qu'il fit alors à l'Etat, par ce merveilleux coup d'essai, & par la prise de Thionville, qui en fut le digne prix, peut entrer en compensation pour tous les maux, que sa retraite aux Pays-Bas causa depuis à sa patrie.

Quant à l'inimitié, qui se mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, qui lui avoit de si étroites obligations, c'est ce qui arrive tous les jours parmi les

^a Gagnée par François de Bourbon, Comte d'Anguien, le 14 d'Avril 1544. Victoire qui nous acquit la Ville de Carignan & tout le Montferrat, excepté Casal. Ce Comte étoit frere aîné de Louis Prince de Condé, & puisné d'Antoine, pere d'Henri IV.

PRÉFACE. xv

Grands. Car celui, qui a obligé, veut d'ordinaire se réserver un droit de supériorité sur la personne obligée, & celle-ci, au contraire, voyant que la reconnoissance lui est onéreuse, ne tarde guère à se lasser de sa dépendance, & à secouer un joug, que l'amour-propre fait regarder comme une tyrannie. Et voilà sur quoi le Cardinal forma la résolution de se passer dorénavant de la protection de ce Prince, & de rechercher pour appui l'alliance de Messieurs de Vendôme, de tout tems ennemi de la Maison de Condé. Monsieur de la Rochefoucault remarque aussi, que leur aliénation prit origine de l'exttême familiarité qu'ils avoient eue ensemble; ce qui enseigne aux Grands, & sur-tout aux personnes qui sont dans le Ministère, à vivre resserrés, & à fuir comme l'écueil de leur for-

xvj PRÉFACE.

tune & de leur réputation, la communication assidue, qu'Antoine Perez a bien raison d'appeller *un espion privilégié*^a, qui les fait voir tout entiers, & par conséquent, toujours mépriser.

Si le Duc de Beaufort eût été de l'humeur & du sentiment de Monsieur de Turenne, qui disoit, que la plus belle femme du monde ne méritoit pas, qu'un homme d'esprit perdit un mois de tems auprès d'elle^b; il ne se fût jamais embarqué dans l'amour de Madame de Montbazon, qui le brouilla irréconciliablement avec toute la Maison de Monsieur le Prince au sujet de Madame de Longueville; ni dans les intrigues de Madame de Chevreuse contre le Cardinal, qui lui firent perdre non-seule-

^a *Dans ses lettres Espagnoles.*

^b *Vie de Monsieur de Turenne.*

P R É F A C E. xvij

ment l'estime de la Reine , qui l'avoit cru le plus honnête homme de France , mais encore sa fortune & la liberté.

La grande liaison , que le Coadjuteur de Paris , qui depuis , fut le Cardinal de Rets , avoit avec Madame de Chevreuse , ne lui fut pas moins fatale qu'au Duc de Beaufort & à Messieurs de Château-neuf & de la Châtre ; & c'est ce qui donna lieu aux railleurs de ce tems-là de comparer cette Duchesse au *Cheval Sejan*, dont tous les maîtres avoient eu une fin malheureuse. Au reste le portrait de ce Prélat est trop chargé , & si Monsieur de la Rochefoucault en eût dit moins de mal , les d-sintéressés en auroient pu croire davantage. Je ne me mêlerai pas de justifier la conduite du Coadjuteur , qui véritablement se laissa trop emporter à son dépit , après que la Régente eût méprisé ses offres & ses

xviii PRÉFACE.

avis dans une conjoncture très-fâcheuse, où son service pouvoit être fort utile ; mais je rendrai témoignage à la vérité, si je dis, que son plus grand crime étoit d'avoir un esprit & un crédit, qui donnoient de l'inquiétude au Cardinal, dont la fortune étoit alors bien ébranlée.

La relation intitulée, *la Prison des Princes*, décrit agréablement les artifices, dont le Prince de Condé se servoit auprès des *Frondeurs*, pour tenir dans la crainte & dans la soumission le Cardinal, qui songeoit à marier une de ses nièces avec le Duc de Mercœur ; & pareillement ceux, que ce Ministre, qui avoit passé toute sa vie à l'école de la dissimulation, employoit sous le masque d'une foiblesse affectée, pour se défaire d'un protecteur, dont les prétentions n'avoient plus de bornes. Ce qu'il y a de singulier en cette affaire, c'est que comme Monsieur

le Prince s'étoit réconcilié avec les *Frondeurs*, pour détruire le Cardinal; ou du moins pour faire sa condition meilleure avec lui, par le moyen d'un parti, dont le peuple épousoit aveuglément les sentimens & les intérêts; le Cardinal lui rendit le change en se réconciliant lui-même avec la *Fronde*, après que son concurrent eut éclaté publiquement contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, lesquels il accusoit au Parlement de l'avoir voulu faire assassiner sur le Pont-Neuf. Réconciliation, qui fut le commencement de tous les malheurs de Monsieur le Prince, puisqu'elle causa son emprisonnement, par l'habileté de Madame de Chevreuse, qui en surmonta toutes les difficultés.

Mais ce qui montre, que la Fortune se joue de toute la prudence des hommes, & que les mesures les mieux prises sont souvent les plus

xx P R E F A C E.

malheureuses, c'est que le Cardinal ayant fait transférer de Marcouffy au Havre-de-Grace Messieurs de Condé, de Conty, & de Longueville, dont les *Frondeurs* vouloient se rendre les maîtres, soit pour les perdre tous trois, ou pour avoir la gloire de leur donner la liberté, en vue de les engager par un si bon service à ôter la Régence à la Reine; les *Frondeurs*, qui se virent frustrés de leur espérance par le transport de ces Princes en un lieu plus sûr & plus éloigné, & qui depuis qu'ils s'étoient réconciliés secrettement avec le Cardinal, feignoient, de concert avec lui, d'être toujours ses ennemis jurés, se servirent adroitement de cette feinte, pour le ruiner tout de bon, sans qu'il en prît ombrage. De sorte que peu de tems après, les Princes furent délivrés, & le Cardinal obligé de sortir du Royaume, où il couroit risque d'être

P R E' F A C E xxj

tre immolé à la haine du Parlement & du peuple.

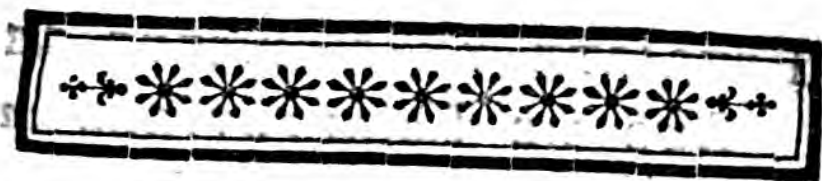
Cette Préface seroit trop longue, si j'entrois dans le détail de toutes les autres intrigues, qui sont rapportées dans ces Mémoires. Ce que j'en ai mis ici en extrait, est un assez bel échantillon pour faire juger de tout le reste. C'est pourquoi, je finis par une réflexion du Cardinal de Richelieu, qui ne quadre pas moins bien à la Régence d'Anne d'Autriche, qu'à celle de Catherine & de Marie de Médicis. « Pendant que » ces Reines, dit il, ont eu part au » gouvernement de l'Etat, & qu'à » leur ombre diverses femmes se » mêloient des affaires, il s'en est » trouvé de puissantes en esprit & » en attrait, qui ont fait des maux » indicibles, leurs charges leur » ayant acquis les plus qualifiés du » Royaume & les plus malheureux, » qui les servant selon leurs passions,

xxij P R E' F A C E.

» ont souvent deffervi ceux qui ne
» leur étoient point agréables, par-
» ce qu'ils étoient utiles à l'Etat »^a.
Paroles, dont les Lecteurs habiles
ſçauront bien faire l'application
aux Duchesses de Longueville, de
Chevreuse, de Montbazon, & de
Châtillon, qui ont la meilleure
part à ces Mémoires.

^a *A la fin du chapitre 8 de la seconde par-
tie de son Testament politique.*





T A B L E
D E S P I É C E S,
Contenues dans le premier Tome
de ces MÉMOIRES.

MÉMOIRES DE MONSIEUR DE
LA CHASTRE, *contenant la fin
du Règne de LOUIS XIII. &
le commencement de celui de
LOUIS XIV.* pag. 1.

*Lettre de Monsieur de la Chastre
à Monsieur de Brienne.* 116

MÉMOIRES DE LA RÉGENCE
D'ANNE D'AUTRICHE, *Mere
de LOUIS XIV.* 118

GUERRE DE PARIS. 141

T A B L E.

RETRAITE DE MONSIEUR LE
DUC DE LONGUEVILLE *en*
son Gouvernement de Norman-
die , pendant la Guerre de Paris
de 1649. 241

MEMOIRES



MEMOIRES

D E

M. D. L. R...



*MEMOIRES DE MONSIEUR
de la Chastre, contenant la fin du
Régne de Louis XIII. & le com-
mencement de celui de Louis XIV.*

IL est bien difficile de pa-
roître prudent, lorsqu'on
est malheureux. Comme la
plûpart du monde ne s'attache qu'à
l'apparence des choses, l'événement
seul règle leurs jugemens : & jamais
un dessein ne leur paroît bien formé
ni bien suivi, lorsque l'issue n'en est

Tome I.

A

pas favorable. Dans les disgraces , qui me sont arrivées depuis un an , j'ai reçu cet accroissement de douleur , de voir mes plus passionnés amis me blâmer en me plaignant , & sans éplucher davantage mes actions , m'accuser d'avoir été , par mon peu de conduite , l'auteur de ma ruine (a). Ce seroit une présomption trop grande à moi de croire , que je n'aye point commis de fautes , dans le temps que j'ai demeuré à la Cour, puisque les plus raffinés Courtisans se trouvent quelquefois embarrassés en des rencontres , où quelque adroits & souples qu'ils soient , il leur arrive des accidens , dont ils ne se peuvent bien retirer. J'avoue , que je puis avoir failli , soit manque d'expé-

(a) Ita se res habet , ut plerumque ; quod accidit , id etiam meritò accidisse videatur , & casus in culpam transeat. *Patere. hist. 2.*

rience , soit en ne contraignant pas assez mon naturel , ennemi de toutes fortes de finesses. Lorsque je suis venu auprès du feu Roi , j'y ai apporté un esprit mal propre aux fourbes & aux bassesses , & qui a toujours fait profession d'une franchise trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie assez honnête pour le continuer depuis , & quoique j'aye apparemment reconnu , que ce n'étoit pas là le chemin de faire fortune , j'ai préféré la satisfaction de ma conscience , une réputation sincere , & l'acquisition de quelques amis , gens d'honneur , aux dignités , & aux avantages , que j'aurois pû esperer en faisant l'espion , ou en jouant le double , & promettant en même tems aux deux partis. Dans cette maniere d'agir , que j'ai observée , je me suis peut-être découvert trop librement , & d'ailleurs je me suis attaché trop fermement à mes amis , quand ils

4 M E M O I R E S

ont été en mauvaise posture ; & c'est en ces deux points, que je puis avoir principalement manqué : mais je crois , que de telles fautes paroîtront excusables aux personnes de probité (a) , & que le fondement en est trop bon pour avoir des suites condamnables.

Voilà , sans rien déguiser , tous les crimes dont je me trouve coupable. Et pour le montrer plus clairement , je déduirai en peu de paroles, & fort véritablement , tout ce qui s'est passé de plus considérable dans les derniers temps que j'ai été à la Cour , parce qu'encore que mes intérêts soient fort éloignés de ceux de l'Etat , les affaires générales les plus importantes ont eu quelque liaison avec les miennes particulières.

(a) Agnosco crimen, amplector etiam; quid enim honestius culpâ benignitatis ?
Plin. ep. 28. lib. 7.

Quelque temps après la naissance de notre Roi Louis XIV. voyant qu'il n'y avoit rien à esperer pour moi , tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant , parce que je ne pouvois m'assujettir servilement auprès de lui (a) , & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'alliances & de liaisons d'amitié , qui lui pouvoient être suspectes ; je crus que je devois songer à prendre quelque autre parti , qui pût un jour relever ma fortune ; & dans cette pensée , je n'en trouvai point de plus juste ni de plus grande esperance , que celui de la Reine , parce que le Roi son mari étant très-mal sain , & ne pouvant apparemment vivre jusqu'à ce que

A 3

(a) *On ne s'avance à la Cour qu'autant qu'on y sçait faire l'esclave. Nobiles, quanto quis servitio promptior, opibus & honoribus extolluntur. Tac. Ann. 1.*

son fils fût en âge de majorité , la Regence devoit infailliblement dans peu d'années (a) tomber entre les mains de cette Princesse , de qui les adversités presque continuelles , souffertes avec grande patience , avoient élevé l'estime à un si haut point , qu'on la croyoit la meilleure & la plus douce personne du monde , & la plus incapable d'oublier ceux , qui se seroient attachés à elle dans sa disgrâce. Ces belles qualités me charmerent , & de plus je jugeai qu'il y avoit de l'honneur de se jeter de son côté , dans un temps , où l'absolu pouvoir de son persécuteur faisoit éviter son abord à toutes les personnes foibles & intéressées (b) , & par un excès de

(a) Ingruentium dominationum provisor , consiliis ejus implicari. *Tac. Ann.* 12

(b) Alii occursum ejus vitare , quidam salutatione reddita statim averti. *Ann.* 4.

tyrannie , ne laissoit presque dans sa maison que des traitres , ou des gens , que leur stupidité rendoit exempts de soupçon , & incapables de la servir en quoi que ce fût (a). Je lui vouai donc dès ce temps-là mes services , & l'en fis assurer par Mademoiselle de St. Louis (à present Madame de Flavacourt) & par Monsieur de Brienne. Les réponses obligantes , qu'elle leur fit pour moi , m'y engagerent encore davantage , si bien que depuis je me résolus à ne songer jamais à aucun avantage dans la Cour , que quand elle seroit en état de m'en départir , ou quand je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge , que celle de Maître de la Garderobe du Roi , que j'avois alors. Je vécus

A 4

(a) Qui sortem miserabantur, remoti sctis causis : etiam libertorum si quis incorrupta fide , depellitur. *Ann.* 12.

dans ce sentiment jusqu'à la mort du Cardinal , après laquelle ceux qui s'étoient le plus éloignés de la Reine , se pressant à lui faire de nouveau leur cour (a) , il n'est pas fort étrange , que m'étant donné dès auparavant entièrement à elle , je cherchasse avec soin les occasions de lui témoigner mon zele. Il s'en presenta une incontinent , laquelle j'embrassai avec grande joye , & la lui ayant fait proposer par Mr. de Brienne , & lui ayant ensuite parlé moi-même , elle la jugea avantageuse pour son service , & m'en remercia en des termes , qui redoublerent ma passion pour ses intérêts , & accrirent mes espérances. Cette occasion fut l'achat de la charge de Colonel Général des Suisses , dans laquelle je ne regardai ni la grande

(a) *Lætantes ut fermè ad nova imperia. Ann. 2.*

somme d'argent, que j'y employois, ni beaucoup d'autres considérations, que me pouvoit faire naître la vûe d'une femme & de trois enfans, dont la ruïne étoit inévitable, si par ma mort ma charge se perdoit sans récompense. Je lui sacrifiai donc sans regret toute ma famille, & soit que mon procédé plein de franchise lui plût; soit qu'elle jugeât, que je la pouvois utilement servir, elle redoubla dès lors son bon visage & ses civilités pour moi, & parla de moi à ses plus confidens, comme d'un homme qui lui étoit absolument dévoué, & dont elle faisoit état pour sa fidélité, ordonnant particulièrement à Monsieur l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors son secret, de me communiquer librement les choses, qui seroient de son service. Ce fut presque en ce même temps, que Mr. de Beaufort revint d'Angleterre: car si-tôt que

le Cardinal fut mort , Mr. l'Evêque de Lisieux , par ordre de la Reine , lui écrivit de s'en revenir ; & lui , sans prendre d'autres précautions , partit à l'heure même , & mettant pied à terre en France , m'écrivit par un Gentilhomme nommé Drouilli , une lettre fort pleine de confiance , par laquelle il me prioit de le servir en ce que je pourrois auprès du Roi , & ajoutoit , que Monsieur de Montrésor (qu'il sçavoit être mon cousin germain , & mon principal ami , & qui étoit le sien fort particulier) l'avoit assuré , que je m'y porterois avec beaucoup de joye. Tout ce que je crus devoir répondre à Drouilli , fut , que Monsieur de Beaufort me faisoit trop d'honneur , de se fier en moi , & que je le conjurois de me dire en quoi je lui pourrois être utile , lui protestant , que j'exécuterois ce qu'il souhaiteroit de moi , peut-être avec peu de

crédit, mais au moins avec beaucoup de passion & de fidélité. Sur cela il me témoigna, que Mr. de Beaufort eût bien désiré, qu'avec quelqu'autre de ses amis je me fusse chargé de déclarer directement au Roi son retour dans le Royaume; mais en même temps il m'apprit, qu'ayant porté à Mr. de Brienne une lettre qu'il avoit pour lui, où Mr. de Beaufort le prioit de la même chose que moi, ce bon Seigneur, meilleur Courtisan que je n'eusse peut-être été, lui avoit dit, que le moyen de ruiner ses intérêts, étoit de prendre le biais qu'il lui proposoit: que pour lui, qui sçavoit mieux l'air du monde, qu'un homme qui venoit d'outre-mer, il étoit d'avis d'en parler aux Ministres, & qu'il partoît à l'heure même pour les aller trouver. Voyant l'affaire en ces termes, je lui dis, qu'il n'étoit plus temps de consul-

ter, & que les Ministres ayant connoissance du retour de Monsieur de Beaufort, il falloit attendre ce qu'ils feroient en cette occasion, & ne pas entreprendre sans leur participation, une négociation auprès du Roi, laquelle les piqueroit & les rendroit ses ennemis : que pour moi, je m'en retournois à St. Germain où étoit le Roi, & que si je voyois jour de m'employer, je n'y perdrois pas un moment. Si-tôt que je fus à Saint Germain, je passai chez la Reine, & lui croyant apprendre cette nouvelle, je trouvai qu'elle en étoit déjà bien instruite. J'ai sçu depuis, que ç'avoit été par Mr. de Lisieux. Quelque temps après, Messieurs de Sully, de Retz, de Fiesque, de Chabot, & moi, allâmes voir à Anet ce nouveau revenu ; & ce fut dans ce voyage, que je me liai plus particulièrement d'amitié avec lui ; car aupara-

vant j'y avois eu peu d'habitude, & même en quelques rencontres je m'étois trouvé dans des intérêts contraires aux siens. Comme à mon gré, la plus grande marque d'estime & de bonne volonté est la confiance, ce fut par-là que je me laissai gagner par lui. Il me témoigna de m'être obligé de la franchise, avec laquelle j'avois parlé à Drouilli, m'entretint de ses intérêts à cœur ouvert, & me discourut ensuite sur l'état présent de la Cour, non pas en des termes extrêmement polis, n'étant pas naturellement fort éloquent; mais au moins avec des sentimens si beaux & si nobles, que je pûs remarquer aisément, qu'il avoit beaucoup profité en Angleterre dans la conversation de quelques Seigneurs, qu'il y avoit fréquentés. Mais ce qui m'attacha davantage à lui, furent deux choses: l'une, l'étroite union que je sçavois qu'il avoit

avec Mr. de Montréfor , dont les intérêts ont toujours été les miens ; & l'autre , la passion extraordinaire qu'il me fit paroître pour le service de la Reine. Comme c'étoit un parti , auquel je m'étois absolument rangé , ce fut cette dernière considération , qui emporta la balance , & ç'a été la même , qui m'a toujours engagé depuis avec lui : mais c'est une chose , que l'on cunnoitra plus visiblement dans la suite de cette narration , qu'il faut que je reprenne de plus haut , afin de la rendre plus exacte.

Après la mort du Cardinal , toute la France s'attendoit à voir un changement entier dans les affaires : car comme ce Ministre ne subsistoit auprès du Roi , que par la terreur , on crut , que cette raison étant finie avec lui , la haine de Sa Majesté éclateroit sur tout ce qui resteroit de sa famille , & de sa cabale

(a). Mais ces espérances, qui flatoient beaucoup de personnes, ne durerent pas long-temps, & on vit peu de jours après avec étonnement la maison maintenue dans ses dignités, & ses dernières volontés suivies entièrement, hormis en un seul point, qui fut l'échange des charges de Surintendant des Mers, & de Général des Galeres, qui furent données, la première au Duc de Brezé, & la dernière au petit de Pont-Courlay, Duc de Richelieu; quoique le Cardinal en mourant eût demandé le contraire, & eût destiné la charge de l'un pour l'autre. Je ne parlerai point ici des querelles, que cette affaire excita entre Madame la Duchesse d'Aiguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contr'elle tout ce

(a) Metus & terror infirma vincula charitatis, quæ ubi removeris, qui timere desierint, odisse incipient. *In Agricola.*

que la rage lui suggera ; & dirai seulement , que l'ancienne familiarité du Maréchal avec le Roi lui apporta cet avantage , sans l'aide de personne. Mais quoique cette disposition des plus belles charges du Royaume , & des plus beaux Gouvernemens , semblât bizarre à tous ceux qui la considererent ; & que le Gouvernement de Bretagne donné au Maréchal de la Meilleraie , à qui nous le verrons quitter assez foiblement quelque temps après , parût aussi fort extraordinaire , on fut beaucoup plus surpris de voir le Cardinal Mazarin , & Messieurs de Chavigni & des Noyers , seuls dans le Conseil étroit du Roi : je dis seuls , parce qu'encore qu'en apparence le Chancelier, le Surintendant Bouthillier , & les deux autres Secrétaires d'Etat , de Brienne , & de la Vrilliere , fussent présens à toutes les délibérations , il est certain , que

le secret étoit pour les trois premiers , & qu'outre ce grand Conseil , où se trouvoient tous ceux que j'ai nommés , une fois ou deux la semaine ; comme eux trois demeu- roient assidûment à St. Germain , ils en tenoient tous les jours un pour le moins avec le Roi , où se résolvoient les principales choses. Dès que leur Protecteur fut mort , se voyant appelés au Ministère , ils jugerent , que le seul moyen d'y subsister étoit de n'avoir point de désunion ensemble , & de travailler d'un commun accord en tout ce qui se présenteroit. Mais quelque réso- lution qu'ils en eussent faite , leurs premières actions , & la différence de leur conduite firent connoître aussi-tôt leur division secrète (a). Le Cardinal Mazarin & Mr. de

(a) Arduum est , eodem loci poten- tiam & concordiam esse. *Ann.* 4.

Chavigni joints de tout temps ensemble (a), s'unirent encore plus étroitement en cette conjoncture; & comme le dernier n'ignoroit pas l'aversion, que le Roi avoit pour sa personne, il crut, que rien ne le pouvoit maintenir, que d'attacher ses intérêts inséparablement à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les affaires, auroit longtemps besoin de lui, pour être instruit. Leur méthode, pour s'introduire dans l'esprit du Roi, fut de témoigner un désintéressement général de toutes choses, & même d'affecter de dire, l'un, que son plus grand desir eût été d'aller en Italie; & l'autre, de se retirer de l'embarras de la Cour, pour vivre avec plus de repos, & moins

(a) *Pari in societate potentiæ concordet. Ann. 13.*

de traverses (a). Après ce premier fondement , ils songerent à s'acquiescer des gens qui prônassent leurs actions auprès du Roi , & essayassent de lui persuader , que la grande dépense , qu'entretenoit le Cardinal , étoit un effet de son humeur , qui n'avoit nul attachement à l'argent , & une dépense qu'il avoit crue nécessaire en la place qu'il tenoit de premier Ministre. Ils firent pour ce sujet revenir à la Cour le Commandeur de Souvré , qui par la nourriture , qu'il avoit prise auprès du Roi , s'étant acquis une parfaite connoissance de son naturel (b) , leur parût capable de les bien servir ; quoique depuis le siège de la

(a) *Negotia urbis , populi accursus ; multitudinem adfluentium increpat , extollens laudibus quietem & solitudinem , quis abesse tædia ad offensiones. Ann. 4.*

(b) *Peritia morum. Ann. 1. Cogitationum principis peritus. In Agricola.*



Rochelle, le feu Cardinal, craignant son esprit, l'eût éloigné de la Cour, n'ayant pas oublié les biais de s'insinuer auprès du Roi, il rentra dans peu de jours en une assez grande familiarité, pour s'y rendre utile à ceux qui l'employoient.

Mais outre ce premier émissaire, leur façon de vivre, libre & magnifique, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes de condition, & particulièrement de songer à la délivrance des prisonniers, & au rappel des exilés, leur acquirent pour amis, ou du moins pour complaisans, & pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour, & entr'autres Messieurs de Schomberg, de Lefdiguieres, de la Rochefoucault & de Mortemar. Je ne parle point de Monsieur de Liancourt, car ayant été de tout temps ami intime de Mr. de Chavigni, & fort particulier

du Cardinal , il n'est pas étrange , qu'il demeurât dans le même train de vie. Le petit Mr. des Noyers avoit le même but qu'eux de s'introduire dans l'esprit de son Maître , mais sa méthode étoit toute contraire; au lieu que les deux premiers affectoient la splendeur & l'éclat, lui se maintenoit dans une vie basse & obscure ; & tandis que les autres recevoient les compagnies , & passoient une partie du jour & les soirées entières à jouer & à se divertir , lui s'enfonçoit plus que jamais dans le travail, & ne bougeoit presque de sa chambre à écrire , hors les heures qu'il employoit à prier Dieu , ou à demeurer auprès du Roi , avec qui sa charge de Secrétaire d'Etat de la guerre lui donnoit des matieres d'entretien plus agreables que les autres. Car au lieu que les grandes negociations pesoient à ce Prince , le tracas & la discussion des troupes

sembloient être les seules affaires, tant il prenoit plaisir à retrancher quelque chose aux Officiers, & à parler du détail de toutes les charges, dans la disposition desquelles il lui sembloit que paroïssoit principalement son pouvoir. La profession de dévotion, que faisoit hautement M. des Noyers, lui avoit donné outre cela une familiarité avec le Roi, que les autres ne possédoient pas ; car il étoit de toutes ses prières, & souvent dans Oratoire, après lui avoit aidé à dire son Office, ils avoient de longues conférences. Le Roi lui ayant voulu faire un don de cent ou deux cent mille écus sur une certaine affaire, il ne l'accepta qu'à condition de l'employer au bâtiment du Louvre, & cette preuve de son désintéressement fit un grand effet dans l'esprit de Sa Majesté. Les prisonniers, ni les exilés, ne trouvoient point de protecteur ni d'intercesseur en lui,

& tout ce qu'il faisoit pour ne se pas charger de la haine publique, étoit d'assurer qu'il ne s'opposeroit point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit en ce procédé deux intentions, l'une, de complaire au Roi, dont il sçavoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien : l'autre, de témoigner son respect pour la memoire du feu Cardinal, en ne voulant pas si-tôt contribuer au changement des choses qu'il avoit faites, & rejeter par là sur lui toute les violences passées. Voilà quelle fut la premiere introduction de ces Messieurs, & leur maniere d'agir jusqu'à la fin de l'année 1642. de laquelle avant que de sortir, je dirai pour ce qui me touche, qu'ayant traité de ma charge, & voyant que j'aurois principalement affaire de Mr. des Noyers, comme Secrétaire d'Etat de la guerre, je lui en parlai, & fus confirmé.

par lui dans le dessein de m'adresser moi-même directement au Roi, qui me reçut avec toutes les bontés possibles & sans en prendre avis de personne, si ce que le Chancelier me dit en ce temps-là est véritable; & les deux autres ne m'y auroient pas favorisé, mais il ne les aimoit pas alors, & je ne sçai, si c'est de-là que je dois prendre le premier fondement de la haine du Cardinal pour moi.

Au commencement de l'an 1643. ces deux cabales voyant la santé du Roi s'affoiblir encore de jour en jour, & laisser peu d'espérance d'une longue vie, chacun crût devoir songer à prendre un appui, & comme ils n'étoient pas convenus en toutes les autres choses, ils ne s'accorderent pas aussi en celle-ci. Monsieur de Chavigni croyant que sa charge & son habitude auprès de Monsieur, & les derniers services, qu'il prétendoit lui avoir rendus après le

Traité

Traité d'Espagne lui devoient tenir lieu d'un grand mérite envers son Altesse Royale , & qu'au contraire , la Reine le devoit toujours haïr , comme le principal Ministre de son ennemi , il fit pancher le Cardinal Mazarin du côté de Monsieur , & tous deux se mirent à travailler auprès du Roi , pour le faire revenir à la Cour. Et sur ce sujet il y a une particularité , qui d'abord ne semblera pas peut-être fort importante, mais qui a été de telle conséquence pour nous, que je puis dire, que c'est ce qui a commencé à nous perdre.

Après la prise de Mr. le Grand , le Traité d'Espagne étant découvert, il courut un bruit , que ç'avoit été par le moyen du Comte de Bethune. Monsieur sembla donner force à cette fausseté , & l'avouer tacitement , poussé à cela apparemment par la Riviere , qui crut ne se pouvoir mieux venger de Monsieur de

Montrésor durant son éloignement, ni mieux lui ôter tout chemin de rapprocher de son Maître, qu'en le faisant auteur, ou du moins approbateur d'une si noire calomnie contre son meilleur ami. Cette médifance dura peu de temps, & le feu Cardinal même, quoique peu ami du Comte de Bethune, en desabusa ceux qui lui en parlerent. Chacun peut juger combien un homme d'honneur doit être sensible à une si rude offense; mais l'autorité du Cardinal, qui protégeoit la Riviere, l'exemptant des justes ressentimens qu'on eût pû avoir, le maintint durant sa vie sans appréhension. Sa mort changea la face des choses, & la Riviere ne sçachant pas si son Maître seroit assez vigoureux, ou auroit assez d'amitié pour lui, pour le maintenir contre une Maison de considération, & ne se voyant plus d'autre appui, il en-

tra dans des frayeurs mortelles, & étant quelques jours après appelé à Paris par Mr. de Chavigni, pour y traiter du retour de Monsieur, il ne pût jamais être persuadé de prendre ce chemin, qu'auparavant on ne l'assurât des ressentimens du Comte de Bethune. Mr. de Chavigni, qui en avoit besoin, employa Mr. de Liancourt, & parla lui-même ensuite au Comte de Bethune, qui se sentant offensé tout ce qu'un Gentilhomme le peut être, ne pût jamais être induit à lui donner sa parole pour un temps; si bien qu'à la fin on le lui fit commander par une lettre du Roi, que lui porta Varennes l'un de ses Ordinaires, qui empêcha bien l'effet de sa juste colere, mais ne fit qu'accroître une haine si équitable & si bien fondée. Peut-être que cette digression semblera un peu longue, mais on verra par la suite, qu'elle n'est pas hors de propos.

La Riviere étant enfin venu à la Cour, y traita avec l'aide des deux Ministres les intérêts de son Maître si heureusement, que peu de temps après on le revit auprès du Roi son frere en très-bonne intelligence, quant à l'apparence (a). Pendant que ces deux Messieurs travailloient de cette sorte de leur côté, Mr. des Noyers prenoit d'autres brisées, & par l'entremise de Chandénier son ami intime, faisoit assurer la Reine de son service, & de son attachement inséparable à ses intérêts : & après cette premiere déclaration, il eut sur le même sujet quelques conférences avec Monsieur l'Evêque de Beauvais, dans lesquelles il s'ouvrit assez clairement des desseins de ses collègues, qui lui donnerent belle matiere d'entretien en ce temps-là.

(a) Manente in speciem concordia.
Tac. hist. 3.

Car voyant peu à peu la maladie du Roi s'augmenter, & Sa Majesté leur ayant parlé quelquefois de la disposition de son Royaume, ils porterent le Pere Sirmond, son Confesseur, à lui proposer la Corregence pour Monsieur avec la Reine; & dans ce même temps, ils furent tous deux à Paris pour solliciter beaucoup de personnes du Parlement à ce même dessein, & se servirent de l'entremise du President de Maisons pour cet effet. Mais cette proposition déplût si fort au Roi, qu'après l'avoir aigrement rebutée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler son Confesseur, & l'ayant fait renvoyer, sous un autre pretexte, prit en sa place le Pere Diner.

Après cette premiere tentative, ces Messieurs se voyant absolument exclus de leur prétention, prirent un autre biais, qui tomba plus dans

le sens du Roi , assez porté de son naturel à croire la Reine incapable de toutes sortes d'affaires , & proposerent cette même Déclaration , qui parut deux mois après , & qui auroit éclaté dès l'heure , si Monsieur des Noyers n'en eût dissuadé Sa Majesté. Il en fit avertir la Reine , à qui ce Conseil de la Regence donna infiniment l'allarme. Et dans ce même temps , le Roi ayant eu la fièvre , & ayant donné de l'apprehension aux Medecins , ceux qui sçurent le particulier de la chose , offrirent de nouveau leur service à la Reine ; & moi , (à qui elle avoit défendu quelque temps auparavant de demander à aller servir de Maréchal de Camp , me jugeant plus utile à son service dans la Cour) je m'offris en cette occasion , (si le Roi venoit à l'extrémité ,) d'aller avec le régiment des gardes Suisses me saisir du Palais , & empêcher

que qui que ce fût y entrât jusqu'à ce qu'elle y fût arrivée. Cette proposition étant assez hardie & affectionnée ne lui déplût pas, & la réponse qu'elle y fit, témoigna qu'elle m'en sçavoit gré, & qu'elle me croyoit tout à elle. Quelque temps auparavant, le Cardinal & Mr. de Chavigni porterent le Roi à la délivrance des Maréchaux de Vitri, & de Bassompierre, & du Comte de Cramail. Le moyen, dont ils se servirent en cette occasion, mérite d'être écrit, comme étant assez plaisant; car ne voyant pas que le Roi y eût beaucoup d'inclination, ils le prirent par son foible, & lui représentèrent, que ces trois prisonniers lui faisoient une extrême dépense dans la Bastille, & que n'étant pas en état de faire cabale dans le Royaume, ils seroient aussi bien dans leurs maisons, où ils ne lui coûteroient rien. Ce biais leur réussit,

ce Prince étant préoccupé d'une fi extraordinaire avarice , que tous ceux , qui lui pouvoient demander de l'argent , lui pesoient sur les épaules , jusques-là qu'après le retour de Treville , Beaupui , & des autres , que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner lorsqu'il mourut , il chercha une occasion de leur faire une rebufade à chacun , pour leur ôter l'espérance d'être récompensés de ce qu'ils avoient souffert pour lui. A la liberté des prisonniers , suivit le rappel de quelques exilés. Le Maréchal d'Estrées eut permission de revenir d'Italie & Mr. de Mercœur revint à la Cour , où ayant été introduit auprès du Roi par le Cardinal Mazarin , il parla pour son frere , & obtint pour lui la liberté d'y retourner aussi , comme il fit quelques jours après , avec un éclat , & une estime très-grande. Avant

que d'aller voir les Ministres , il alla droit chez le Roi , qui le reçut avec des marques d'une amitié extrême , & un instant après son arrivée , l'entretint des affaires d'Angleterre , comme si c'eût été lui , qui l'y eût envoyé. Il accorda le même jour à Monsieur de Mercœur le retour de Monsieur de Vendôme en France , & vit aussi Madame de Vendôme , qu'il avoit renvoyée assez rudement , sans la vouloir voir , lorsqu'elle le vint trouver aussi-tôt après la mort du Cardinal.

La Reine fit paroître à ce retour beaucoup de bonne volonté pour Mr. de Beaufort , témoigna s'intéresser dans le traitement qu'il reçut du Roi , lui parla avec grande familiarité , & par l'estime , qu'elle en fit hautement , confirma ce qu'elle nous avoit dit au retour d'Anet , que nous venions de voir le plus

honnête - homme de France. Il est certain , quoiqu'il soit malheureux , qu'il a de très - bonnes parties , & que pour le cœur & la fidélité , peu de personnes se peuvent comparer à lui. Je ne dirai pas , qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter , & je suis contraint d'avouer , qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse lui fit faire à son retour des fautes notables. Peut-être que quelque jour , s'il plaît à Dieu , je le pourrai voir en état de le faire souvenir d'un discours , que je lui tins un jour , lui disant qu'en la posture où il se voyoit , il ne falloit pas s'amuser aux bagatelles des femmes , & que la partie des Héros devoit être sa principale. S'il en eût usé de cette sorte , il ne se fût pas fait des ennemis puissans , qui enfin ont beaucoup contribué à sa perte : mais c'est un défaut assez ordinaire aux personnes de son âge , de se

laisser emporter au dépit & à l'amour. Sans particulariser les choses davantage, le dépit de Madame de Montbason contre Mr. de Longueville, & le sien contre Madame sa femme, firent, que rencontrant son intérêt dans la passion de celle qu'il aimoit, il se porta à des actions un peu inconsidérées; & ayant désobligé Mr. d'Anguien, il le jetta dans le parti du Grand-Maître contre lui. Il se fit un autre ennemi en ce temps-là, mais ce fut par un trait de générosité & de fermeté; car faisant profession d'être intime de Messieurs de Bethune & de Montrésor, il ne voulut pas même saluer la Rivière; & cette froideur le sépara infiniment du commerce & de l'intérêt de Monsieur, qui avoit déjà quelque chose sur le cœur contre lui, de ce que lui ayant parlé du Traité d'Espagne, il s'excusa d'y entrer, & dit, qu'il falloit qu'il eût là-

dessus l'avis de Monsieur son pere , qui étoit en Angleterre , & à qui on eût difficilement confié un tel secret. Beaucoup de gens ont trouvé étrange , qu'il eût refusé de se mettre dans un parti fait contre l'ennemi capital de sa Maison , & j'aurois moi-même peine à comprendre la raison de sa retenue sur ce sujet , si je ne sçavois , que quelque temps après , il en voulut faire parler à la Reine par une personne , à qui elle ne voulut point s'ouvrir , ni même presque prêter l'oreille , ne la jugeant pas à mon avis assez prudente pour une intrigue de cette importance , & si je ne conjecturois par-là , qu'avant que de se jeter dans cet embarras , il vouloit sçavoir le sentiment de la Reine , à qui il s'étoit dès lors absolument donné. Enfin , quelque raison qu'il eût en cette rencontre , Monsieur en étoit demeuré mal satisfait , & ce

prétexte étoit plaufible , pour fournir matière à la Riviere d'aigrir fon Alteffe Royale contre lui.

Pendant toutes ces diverfes menées , le Roi baiffoit chaque jour , & les Médecins commençoient à prédire , que fa fin arriveroit bientôt. Ce pitoyable état obligea le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigni de fonger ferieufement à leurs affaires ; & comme ils voyoient , que toutes leurs brigues en faveur de Monfieur n'avoient produit autre fruit , que de faire éclater l'inclination , que la France prefque toute entiere avoit à fervir la Reine , & que même fon Alteffe Royale , perdant toute efpérance d'être Corrégent , lui témoignoit , qu'il lui obéiroit très-volontiers , ils effayerent de regagner quelque créance auprès d'elle , lui firent faire de nouvelles proteftations de leur fidélité , & tâcherent même de ména-

ger l'esprit de Mr. de Beauvais ; mais leurs efforts furent d'abord assez inutiles , & leurs complimens peu persuasifs , parce qu'outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Monsieur , Mr. des Noyers , qui avoit dès le commencement témoigné son zele pour la Reine , emportoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait jusques alors , & eux au contraire portoient toute l'iniquité. De plus leur changement étoit plutôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme une preuve de leur bonne volonté : & sans doute ils auroient fait peu de progrès de ce côté-là , si le petit bon-homme Mr. des Noyers eût eu plus de patience , ou plus de souplesse auprès du Roi. On a imputé généralement sa retraite au déplaisir qu'il eut , de ne pouvoir gagner auprès de Sa Majesté le crédit , qu'il s'étoit figuré , & d'y voir (à ce qu'on croit)

prévaloir le Cardinal. On a jugé, que ce fut sur cela, qu'il lui demanda si instamment son congé, dans une contestation qu'il eut pour les intérêts du Maréchal de la Mothe, & pour les dépenses de l'armée d'Italie, & que n'ayant pû l'obtenir lui-même, il pria le Cardinal de s'y employer; ce que celui-ci fit si efficacement, que dans le soir même il lui apporta la permission de s'en aller à Dangu. Mais pour moi, je crois avec des personnes assez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un esprit fort prompt, fut le trait d'un courtisan prévoyant & raffiné; & que Mr. des Noyers voyant que la Déclaration, qu'il avoit retardée jusqu'à ce temps-là, alloit éclater dans peu de jours, (soit par l'opiniâtreté du Roi, soit par les suggestions des deux autres Ministres) & qu'il étoit compris dans le nombre de ceux,

qu'on mettoit dans le Conseil de la Régence, il voulut s'en ôter absolument, persuadé, que se retirant chez lui dans un temps où le Roi ne pouvoit plus guere durer, la Reine ne perdrait point le souvenir de ses services; & qu'étant justement aigrie contre les autres, à cause de cette Déclaration, qui sembloit la mettre en tutelle, elle les éloigneroit, si-tôt qu'elle seroit en pouvoir, pour se servir principalement de lui, comme du plus instruit dans toutes les affaires. La suite de ce discours fera voir, que ce raisonnement n'étoit pas trop mal fondé. Mais avant que de passer outre, je suis obligé de déduire quelques affaires particulieres; l'une, que le Gouvernement de Bretagne donné au Grand-Maître, lui ayant acquis l'inimitié de la Maison de Vendôme, cette méfintelligence ouverte partagea toute la Cour. Mr. d'An-

guien, Mr. de Longueville, Mrs. de Lesdiguières, de Schomberg, de la Rochefoucault, & quelques autres se rangerent du côté du Grand-Maître, & presque tout le reste se déclara pour Messieurs de Vendôme. Mr. de Marsillac ayant obligation au premier, & voyant son pere dans son parti, étoit prêt à s'y mettre aussi; mais en ayant parlé à la Reine, elle lui commanda de s'offrir à Mr. de Beaufort, & lui en parla comme de la personne du monde, pour qui elle avoit autant d'estime & d'affection. Cet ordre qu'il reçut a été sçu de la plûpart de ceux, qui étoient alors à Saint Germain; mais il m'arriva deux discours avec elle, qui n'étant presque que de mon intérêt, n'ont point éclaté, & n'ont été qu'entre mes plus particuliers amis. Le premier fut sur le sujet de Mr. de Beaufort, pour qui lui témoignant beaucoup

de passion , je lui dis , que la principale raison , qui m'attachoit à son amitié , étoit le zele extraordinaire , que je reconnoissois en lui pour les interêts de Sa Majesté. Cet article lui plût , & elle amplifia la matiere , que j'avois entamée , avec des termes , qui ne me permirent plus de douter de sa confiance pour ce pauvre Prince , & du plaisir qu'on lui faisoit de s'unir avec lui. L'autre entretien fut un peu de plus longue haleine , & le sujet en fut , qu'au même temps que j'entrai dans la charge de Colonel Général des Suisses , Mr. des Noyers introduisit en celle de Commissaire Général de cette Nation , Lisle-la-Sourdier , sa créature. Quoique cela m'apportât beaucoup de préjudice , je n'avois pas lieu de m'en plaindre , parceque l'affaire étoit résolue avant que j'achetasse ma charge. Ce m'étoit toutefois un très-fâcheux obstacle ,

parceque Mr. des Noyers , qui anticipoit volontiers sur toutes celles où il pouvoit mordre , donnoit à son dépendant une autorité très-grande, & qui alloit au détriment de la mienne. Dès l'instant qu'il se fut retiré , la plûpart de la Cour , qui n'ignoroit pas mon interêt , me sollicita de songer à la suppression de ce nouvel Officier. Pour moi, quoique je n'eusse point de liaison avec Mr. des Noyers , qui me dût empêcher de me servir de l'occasion que me donnoit sa disgrâce , sçachant que la Reine le croyoit son serviteur , & n'étoit pas satisfaite des autres , dont il m'eût fallu rechercher l'appui, je me résolus avant toutes choses , de sçavoir son sentiment. L'étant allé trouver , je lui dis , que ce petit changement m'offroit une rencontre de me procurer un avantage , qui me rendroit plus autorisé , & plus en état de la servir

dans ma charge ; mais que s'agissant de déposséder une créature de Mr. des Noyers , qui m'avoit paru fort zelé pour son service , & étant besoin , que je m'appuyasse de ces deux Messieurs, qui ne s'étoient pas comportés envers elle , de maniere qu'elle en dût être satisfaite ; je n'avois rien voulu entreprendre , qu'auparavant je ne fusse venu sçavoir la volonté de Sa Majesté. Que m'étant dévoué absolument à elle , je ne voulois jamais de bien ni de faveur , que par son moyen , & que j'aurois attendu sans impatience le temps où elle m'en eût pû faire , sans lui parler de mon petit interêt, si je n'eusse cru lui en devoir rendre compte , pour apprendre , si avec cet accroissement de pouvoir , elle me jugeroit plus en état d'obéir à ses commandemens. Après beaucoup de civilités & d'assurances , qu'elle n'oublieroit jamais la pas-

tion que je lui faisois paroître pour son service , elle me répondit que je devois me prévaloir de l'occasion , & me servir de qui je pourrois , & qu'elle en seroit fort aise , parceque je lui serois plus utile ayant plus de crédit : que Mr. des Noyers s'étoit trop hâté , & s'étoit voulu perdre pour son plaisir. Et après quelques paroles sur son sujet , elle finit , sans me rien dire des deux autres Ministres , & me promit en me quittant , que si la chose ne s'achevoit point avant qu'elle fût en autorité , elle me feroit cette grace avec beaucoup de joye. Après cette conférence , je priai le Commandeur de Souvré , de parler au Cardinal , & Mr. de Liancourt à Mr. de Chavigni , afin qu'ils m'obligeassent en cette occasion. La réponse qu'ils firent tous deux fut , qu'ils s'y employeroient très - volontiers ; mais qu'il falloit différer quelques jours ,

parce que ce seroit se détruire eux-mêmes, que d'aller parler si promptement au Roi contre un homme, avec qui ils n'avoient eu aucun démêlé, & qui étoit entré dans les affaires par la même voye qu'eux. Il est certain qu'en ce temps-là, ils n'étoient pas trop assurés de l'esprit du Maître, & que le lendemain de la disgrâce de Mr. des Noyers, il ne voulut jamais parler d'affaires au Cardinal, que Mr. de Chavigni ne fût hors de la Chambre. Et ensuite sur une proposition, que le Cardinal lui fit, il repartit aigrement, que *cela étoit Italien en diable*. Pour revenir à mon discours, je n'eus pas le temps de voir l'effet de leurs promesses; car huit jours après, le Roi se sentant fort affoiblir, découvrit enfin sa volonté sur la Régence, & parla tout haut de cette Déclaration, dont j'ai fait mention ci-devant. Je crois que ces deux Mes-

seurs n'y nuisirent pas : mais , comme j'ai déjà dit , il est très-véritable , qu'en deux ou trois points , s'ils ont été les inventeurs , ils ont deviné le sens du Roi , qui jugeoit la Reine incapable de toutes affaires , & très-passionnée pour sa patrie , & ne croyoit rien de si pernicieux à l'Etat que l'autorité de Mr. de Châteauneuf , (a) parce qu'entre les autres choses , il le croyoit inséparable de Madame de Chevreuse dont il appréhendoit l'esprit , & eût voulu trouver un biais de la bannir pour jamais de France. Il n'avoit guere d'inclination pour Monsieur son frere , & je sçai , que dans sa maladie il a dit quelquefois à la Reine , que c'étoit de lui , dont leurs enfans avoient principalement à craindre : si bien que ce qui touche

(a) *Charles de l'Aubespine , Chancelier des Ordres du Roi , fils de Guillaume , Chancelier des mêmes Ordres.*

Son Altesse Royale, vient assurément de son instinct. Enfin, soit que cela vint du mouvement du Roi, ou du conseil des Ministres, la Reine en fut horriblement ulcérée contr'eux, & dit à la plûpart des personnes, qui avoient quelque accès auprès d'elle, que c'étoient des tours, qui ne se pardonnoient point, & que quand le feu Cardinal, son ennemi déclaré, eût vécu, il n'eût pû lui faire pis. Cette démonstration d'une haine si ouverte fut cause, que tous ceux qui s'étoient particulièrement attachés à la Reine, s'éloignerent absolument d'eux; & depuis le jour que le Roi fit lire cette belle Déclaration devant lui, & prêter serment à la Reine & à Monsieur de l'observer, & qu'il voulut que Monsieur la portât le lendemain au Parlement; Messieurs de Vendôme, Mr. de Mets, Mr. de Rets, Mr. de Marillac, le Comte de

de Fiesque , le Comte de Bethune ,
 Beaupui , & beaucoup d'autres aussi
 ses serviteurs particuliers, dont je fus
 du nombre , ne les visiterent plus.
 Voilà le commencement de nos mal-
 heurs ; car après ce premier pas fait ,
 il nous fut presque impossible de re-
 venir à eux de bonne grace : mais
 deux raisons nous y précipiterent ;
 l'une , le dessein de plaire à la Reine ,
 en nous éloignant de ce qu'elle haïs-
 soit ; & l'autre , la maladie extrême
 du Roi, qui fit croire même aux Mé-
 decins , qu'il ne pouvoit durer que
 deux ou trois jours , & nous fit ré-
 soudre , voyant ces Messieurs sur le
 penchant , de les pousser tout-à-fait ,
 & essayer à porter la Reine à mettre
 en leurs places des personnes très-
 capables , & dont la plûpart de ce
 que nous étions pouvions esperer
 de l'amitié & du support : & ce
 dessein nous sembloit très-facile ,
 vû l'état où étoit alors l'esprit de la

Reine. Le jour propre de la Déclaration, les Médecins ne jugerent pas, que le Roi pût aller qu'à grand' peine jusqu'au lendemain. Dans cette pensée, on commença à lui parler de pardonner, & de rappeler tous les exilés. Mr. de Beaufort fut le premier, qui parla pour Monsieur son pere, & dit hautement aux Ministres, que s'ils n'en faisoient sur l'heure l'ouverture au Roi, il la lui alloit faire lui-même. Ces Messieurs, pour ne pas perdre leur emploi, en parlerent à l'instant à Sa Majesté, & ensuite demandèrent & obtinrent la même grace pour Mr. de Bellegarde, pour Messieurs les Maréchaux de Vitry, de Bassompierre, & d'Estrées, pour le Comte de Cramail, & pour Manicant & Bellinghen. Dès le même jour, Monsieur de Vendôme arriva d'Anet, & les autres, qui étoient plus éloignés, arriverent à la fin

durant le reste de la semaine. Cependant la Reine, peu accoûturnée aux affaires, se trouvant accablée de voir beaucoup de monde, qui venoit l'aborder, voulut, pour s'en décharger, que chacun allât trouver Mr. de Beauvais, à qui dès longtemps, mais particulièrement depuis l'hyver, elle avoit donné sa principale confiance. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni guere plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge.

Nous le reconnûmes dès le jour même, en ce que des personnes de la Robbe, très-zelées pour la Reine, venant lui demander quel service on pouvoit rendre à Sa Majesté dans le Parlement, (n'y ayant point lieu de douter, que son premier but ne dût être de faire casser la Déclaration) il leur fit, hors de propos, l'ignorant des intentions de sa Mai-

treffe , & voulut mettre la chose en longueur dans un temps , où le Roi paroissant tirer à sa fin , tous les momens sembloient être précieux. Il est homme de grande probité , & fort désintéressé du bien : mais il est ambitieux , comme le sont la plûpart des dévots , & se voyant désigné pour premier Ministre , tout le monde lui faisoit ombrage : & même ayant été jusqu'alors en parfaite intelligence avec Monsieur de Beaufort , il se refroidit , & fit même que la Reine se retira durant quelques jours de lui , sur la pensée qu'il eut , que ce Prince vouloit pousser Monsieur de Limoges auprès d'elle. Il se reconnut , & changea bientôt d'humeur sur ce sujet : mais il n'en fit pas de même pour Monsieur de Châteauneuf ; car l'apprehension qu'il eut , que l'ancienne inclination de la Reine pour lui , ne se renouvelât , & ne diminuât son credit

auprès d'elle , fit qu'il le ruïna autant qu'il lui fut possible ; & je doute même si ce ne fut point par son conseil , que quelque temps auparavant, elle promit les Sceaux au Président le Bailleul.

Je sçai bien , qu'avant la mort du Roi, elle avoit une fois changé d'avis, & qu'elle avoit résolu de rendre justice à Mr. de Châteauneuf; mais j'ai de la peine à croire , que Mr. de Beauvais y eût contribué, & suis certain que le bon-homme ne se connoissant pas bien , se voulut charger seul du poids des affaires , dont il fut connu incapable par la Reine dès le premier moment , & donna ainsi lieu à ses ennemis de s'introduire , & de le détruire. Au lieu qu'en rappelant Monsieur de Châteauneuf , s'il n'eût conservé la première place , il en auroit au moins toujours possédé une fort honorable. Mais comme j'ai déjà dit, il ne sen-

toit pas sa foiblesse ; & parmi ses défauts il est louable au moins de ce qu'il a agi de bonne foi avec ses amis , & de ce que le Cardinal Mazarin & Monsieur de Chavigni lui faisant ou envoyant faire chaque jour beaucoup de propositions , il n'a jamais rien ménagé avec eux , dont il n'ait fait part à ceux qui s'étoient liés avec lui. Je m'arrête peut-être trop à ces petites circonstances. Mais les trois dernières semaines de la vie du Roi s'étant passées en petites intrigues , dont toutes les particularités ont été considérables , il faudra par nécessité , que je marque même les moins importantes. Le soir de ce jour , qui fut le commencement de cent négociations différentes , le Roi se sentit un peu mieux , mais non pas assez bien , pour faire espérer qu'il pût aller plus de deux ou trois jours. Le lendemain il fut presque au même état ,

& sur le soir il choisit le Cardinal Mazarin pour parrain de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse. Le jour suivant, son mal augmentant, le Cardinal lui fit quelque ouverture, qu'il falloit songer à la mort; & à peine lui en eut-il dit le premier mot, que ce pauvre Prince s'y résolvant avec beaucoup de constance & de piété, se confessa & demanda le Viatique. Le reste du jour, les Médecins trouverent qu'il baissoit toujours, & le lendemain ils le jugerent assez mal, pour lui faire donner l'Extrême-Onction. Ce jour, qu'on nomma depuis le grand Jeudi, fut assez remarquable dans la Cour pour beaucoup de choses, qui s'y passerent, dont l'origine fut, que le Grand-Maître croyant que le Roi alloit mourir, & craignant que Messieurs de Vendôme, portés presque de toute la Cour, ne lui fissent un affront, il fit dessein de s'escorter du

mieux qu'il pourroit, & envoya pour cet effet chercher dans Paris tous les Officiers dépendans de sa charge, qui amenerent chacun quelques-uns de leurs amis. Tout ce ramas fit environ trois ou quatre cent chevaux, qui venant de Paris en assez grosses troupes, donnerent une espece d'alarme à Saint Germain. Monsieur ayant sur ce bruit demandé à Monsieur le Prince, s'il faisoit venir ses gens ? Celui-ci lui répondit qu'il les alloit envoyer querir, croyant, à ce qu'il a dit depuis, qu'il parlât de ses Officiers. Monsieur entendant la chose d'une autre maniere, envoya en même temp querir la plûpart de de sa suite, & cette nouvelle étant rapportée à la Reine, elle ne douta point que ce ne fût pour quelque entreprise ; si bien que sortant du vieux Château, où elle logeoit, pour aller au neuf, où étoit le Roi, elle laissa Messieurs de Vendôme auprès de

Messeigneurs ses enfans, les recommandant principalement à Monsieur de Beaufort, avec des paroles, qui marquoient la plus haute estime, & la plus grande confiance qu'on puisse jamais avoir. Etant venue au Château neuf, elle m'appella, & me commanda tout haut d'envoyer ordonner au regiment des gardes Suisses de se tenir prêt à marcher & de faire aussi mettre en état beaucoup d'autres Officiers Suisses, que je lui avois dit être à Paris, & m'assurer de plus de ce que je trouverois de mes amis. Le Roi & Elle donnerent ensuite ordre à Monsieur de Charost de faire faire des gardes extraordinaires au-dedans du vieux Château, où dès le jour de devant nous avions fait mettre la même garde des deux regimens devant le lieu où étoit le Roi. Enfin, il ne se pût guere ajoûter aux défiances que tous deux témoignèrent avoir de

Monsieur , & je crois , qu'ils en auroient fait de même de Monsieur le Prince , s'il n'eût été un des premiers à leur venir conter l'action de son Altesse Royale , qui se repatria dès le même jour avec la Reine , lui fit quelques plaintes de sa méfiance , & se prit à Monsieur le Prince de tout ce vacarme fait contre lui. J'avoue , que quand Mr. de Beaufort n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute sa vie , je le tiendrois assez glorieux , d'avoir été choisi , pour être gardien du plus grand trésor qui fût en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empressé , mais il se trouvera peu de personnes , qui dans une posture si avantageuse eussent pû se moderer , & qui ne se fussent laissé transporter à la joye de regarder cinq cent Gentilshommes , (entre lesquels il y avoit grand nombre de gens de condition) qui sembloient n'attendre que ses ordres ,

& voir même le premier Prince du Sang lui venir faire compliment. Il est indubitable, que si le Roi fût mort ce jour-là, les Ministres étoient perdus sans ressource, & que la Reine animée par tant de raisons contre eux, ne leur eût pas pardonné. Mais quoique ce pauvre Prince ne reçût point de soulagement durant toute la journée, & que sur le soir se voulant dépouiller de toutes les pensées de son Etat, il ordonnât à la Reine d'aller tenir le Conseil, (ce qu'elle fit, après s'en être défendue avec beaucoup de larmes,) la nuit lui apporta de l'amendement, & le lendemain matin se trouvant mieux, il se fit faire la barbe, passa l'après-dînée à faire enfiler des morilles & des champignons, & à ouïr chanter Nielle dans sa ruelle, & lui répondre par fois; & sur le soir, voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine; & la fit sortir de la chambre, ce,

qu'elle prit pour un nouvel outrage fait par les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé ayant rehaussé le cœur, leurs dépendans commencerent à dire hautement, que si le Roi guérissoit, on pouvoit s'assurer de la ruine des *importans*. (C'est ainsi qu'on nommoit déjà tous ceux, qui étoient si ouvertement déclarés pour la Reine, & contre eux.) Mais le jour suivant, le Roi étant retombé dans sa première langueur, ils perdirent toute esperance qu'on le pût sauver, & redoublèrent dès lors plus que jamais toutes leurs intrigues du côté de la Reine, auprès de qui ils se trouverent aidés de beaucoup de personnes différentes. Madame la Princesse (piquée contre Mr. de Beaufort, de la maniere dont il en avoit usé envers Madame de Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit & d'aigreur) fut

une des premières qui parla pour eux ; Monsieur de Liancourt les servit avec l'ardeur qu'il a ordinairement pour ses amis , & Madame sa femme , & Madame de Chavigni , n'en perdirent point d'occasion ; mais les plus fortes machines qu'ils employèrent, furent le Pere Vincent, Beringhen & Montaigu. Le premier attaqua la Reine par la conscience , & lui prêcha incessamment le pardon des ennemis ; le second, en qualité de son premier valet de chambre, se rendant assidu à des heures , où personne ne la voyoit , lui remontra, que ces deux Messieurs lui étoient utiles , & qu'ayanr le secret de toutes les affaires importantes, il lui étoit presque impossible de s'en passer dans les commencemens ; mais le troisième, dévot de profession, mêlant Dieu & le monde ensemble , & joignant aux raisons de dévotion la nécessité d'avoir un Ministre instruit des cho-

ses de l'Etat, y ajoûta encore (à mon avis) une autre considération, qui la gagna absolument, qui fut de lui représenter, que le Cardinal avoit en ses mains, plus que personne, les moyens de faire la Paix; & qu'étant né sujet du Roi son frere, il la feroit avantageuse pour sa Maison, qu'elle devoit essayer de maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un appui contre les factions, qui pourroient naître en France durant sa Régence.

Voilà quels furent les principaux ressorts, que ces Messieurs firent joüer, & j'y puis encore ajoûter la Princesse de Guimené, puis que ce fut une des premières, à qui la Reine s'ouvrit, & une de celles, qui la confirma le plus à garder le Cardinal. Je ne sçai si je dois aussi compter deslors Monsieur de Brienne; mais soit devant ou après la mort du Roi, il est certain, que ce

fut un des premiers, qui changea de parti, après nous avoir promis amitié. On s'étonnera peut-être, que toutes ces choses se pussent passer sans que notre cabale se remuât davantage; mais à cela j'ai à répondre; qu'en premier lieu Monsieur de Beauvais, qui sembloit avoir le principal secret de la Reine, fut le premier trompé, & que Sa Majesté n'ayant pas été fatisfaite des réponses qu'il lui fit sur les affaires qu'elle lui proposa d'abord, commença à se dégoûter de lui, & ne lui découvrit plus le fond de son ame. Quelquefois à lui, & à tous nous autres, elle témoignoit quelque envie de garder le Cardinal pour un temps; mais au même instant qu'on lui disoit quelques raisons, pour l'en dissuader, elle sembloit y acquiescer, & n'en parloit plus: si bien que si ses premiers sentimens nous donnoient quelque soupçon, cette condescen-

dance à ce qu'on lui représentoit , nous rassuroit aussi-tôt. Mais ce qui nous abusa entierement , fut qu'au même temps qu'elle inclinoit du côté du Cardinal , elle promettoit à Monsieur de Beaufort les Finances pour Monsieur de la Vieuville ; faisoit esperer les Sceaux , tantôt à Monsieur de Châteauneuf , tantôt à Monsieur de Bailleul ; assuroit Monsieur de Vendôme , que deux heures après la mort du Roi , elle feroit revenir Mr. des Noyers , & même sur la fin , envoyoit querir le Pere de Gondi (a) , & le Président Barillon , nouvellement revenu de son exil d'Amboise , pour sçavoir leurs sentimens. Je crois qu'il peut y avoir eu beaucoup de dissimulation dans tout ce procédé , mais aussi il y a eu sans doute beaucoup d'incertitude & d'irrésolution.

(a) *Prêtre de l'Oratoire , Pere de feu Monsieur le Cardinal de Retz.*

Cependant ce n'étoit pas de ce seul côté , que le Cardinal travailloit , il essayoit aussi à se maintenir avec Monsieur , & à s'assurer de Monsieur le Prince ; mais pour ce dernier , quoiqu'il aimât mieux , que les affaires demeurassent entre les mains de ceux qui les gouvernoient alors , que de les voir tomber en celles de Mr. de Châteauneuf , il ne voulut jamais pourtant leur promettre autre chose , que de faire ce que Monsieur feroit. La Riviere qui gouvernoit absolument Monsieur , tint le Cardinal en balance jusqu'à la fin , & si ses intérêts particuliers ne l'eussent empêché de s'accommoder avec nous , je crois qu'il n'eût jamais favorisé l'autre parti.

J'ai déjà parlé de son inimitié découverte avec Monsieur de Montresor , & de la noire calomnie , qu'il avoit inventée contre le Comte de Bethune , en suite du comman-

dement que ce dernier reçut du Roi : la Riviere gagna tant sur l'esprit de son Maître , que son Altesse Royale fit écrire à Monsieur de Montrésor en Angleterre , qu'il desiroit qu'il se racommodât avec lui. Monsieur de Montrésor , qui ne vouloit pas s'expliquer de si loin , répondit seulement , que quand il seroit en France , il auroit l'honneur d'entretenir Monsieur , & suivroit ses ordres. Cette réponse ambigue ne dissipa pas les frayeurs de la Riviere , qui voyant tous les amis de ces deux adversaires ne le point saluer , & ne lui parler point , craignoit , que dans la confusion de la mort du Roi , il ne lui arrivât quelque fracas ; & quoiqu'en ce temps-là il se fût racommodé par l'entremise du Maréchal d'Estrées avec Monsieur de Vendôme , qui parla même favorablement de lui à la Reine , quoiqu'en partant d'Angle-

terre il eût promis à Monsieur de Montrésor une amitié inviolable, il crût n'avoir rien fait, s'il ne gagnoit Mr. de Beaufort. Dans ce dessein, la veille de la mort du Roi, il pria le même Maréchal de lui dire, que s'il lui vouloit accorder son amitié, & le garantir des ressentimens de ses deux ennemis, il se faisoit fort en échange, d'empêcher que le Cardinal demeurât dans les affaires, & de faire agir Monsieur comme l'on voudroit. Je fus le premier, à qui Monsieur de Beaufort conta cette proposition; & comme il m'en demanda mon sentiment, je lui dis, que les interêts particuliers devoient toujours céder aux généraux; & que je trouvois fort raisonnable, qu'il entendît à l'offre qu'on lui faisoit, mais qu'il me dispenseroit de m'y mêler en aucune maniere, étant cousin germain & ami intime de Mr. de Montrésor. Il me pria d'en

aller parler au Comte de Bethune , ce que je fis à l'heure même avec Mr. d'Humieres; mais je le trouvai si préoccupé de ses justes ressentimens , qu'il ne pût songer à d'autres considérations ; & toute la réponse , que nous en pûmes tirer , & qu'il fit ensuite à Mr. de Beaufort , qui lui en parla , ce fut , qu'il lui remettoit ses interêts , mais qu'il ne pouvoit lui répondre des mouvemens de l'esprit de son ami , qui étoit absent : mais ces paroles furent dites d'une maniere , qui fit bien connoître à Mr. de Beaufort , que c'étoit l'offenser mortellement , que de passer outre ; si bien que deslors il rompit ce Traité , dont je fus très-fâché : car encore que je ne me veuille jamais séparer des interêts de mes amis , j'avoue qu'en cette rencontre , je ne voyois point d'occasion de balancer , & que je trouvois foible la raison du Comte

de Bethune , qui disoit , que sans considerer ce qui le touchoit, c'étoit beaucoup d'imprudence de se fier à un coquin de naissance , & à un fourbe avéré ; puisque s'il nous trompoit , nous étions quittes de nos paroles , & plus en état que jamais de pousser nos ressentimens ; & s'il nous tenoit ce qu'il nous promettoit , il rendoit un service assez considerable, pour faire oublier tout le passé. De dire , qu'il se fût servi de ce qu'on lui eût promis pour faire son parti meilleur de l'autre côté , & que cela nous eût pû nuire, c'est une raillerie ; puisque déjà nous étions déclarés , & comme irréconciliables. Quoiqu'il en soit , Monsieur de Beaufort n'y voulut plus songer , & on lui doit donner cette gloire , qu'en cette occasion , & en toute autre , il a toujours préféré l'honorable à l'utile , & n'a jamais songé à son fait particulier :

ce qui parut évidemment dans la distribution que fit le Roi des Charges vacantes. Car, lorsque Mr. le Prince eut celle de Grand-Maître, il pouvoit avoir celle de Grand-Ecuyer, s'il eût voulu s'aider; mais quoique la Reine le pressât de la prendre, il lui dit toujours qu'il ne vouloit jamais de bien, que par elle; & il est indubitable qu'en ce temps-là le Cardinal eût donné toutes choses pour l'avoir pour ami, & non-seulement lui, mais tous ceux de la Cabale, ce que je sçai par moi-même, le Commandeur de Souvré m'étant venu sonder de sa part, & me dire, qu'encore qu'on me nommât entre ceux qui lui vouloient le plus de mal, notre amitié de Rome l'empêchoit de le croire; à quoi je répondis seulement qu'il m'obligoit beaucoup d'avoir cette créance, & que je ne me mêlois que de faire ma charge, & de servir la Reine.

Tel étoit l'état des choses , lorsque le Roi mourut ; & si dans cet instant on eût fait un affront à quelqu'un des Ministres , sans doute que , dans la consternation où ils étoient , tout le reste eût pris la fuite. Mais on crût , qu'il falloit laisser agir la Reine , & Monsieur de Beauvais appuya principalement cette opinion. Si-tôt que la Reine fut rentrée dans le vieux Château , & qu'on eut rendu l'hommage à notre nouveau Monarque , arriva la brouillerie de Monsieur le Prince & de Mr. de Beaufort , dans laquelle ce dernier agit un peu trop hautement. Le sujet fut , que la Reine s'étant retirée de sa chambre , en attendant qu'on eût fait sortir l'horrible foule de monde , qui y étoit entrée , elle envoya Mr. de Beaufort dire à Monsieur , qu'il fît vuider la chambre , & qu'il demeurât seul auprès d'elle , pour la consoler.

Monsieur le Prince, qui étoit auprès de Son Altesse Royale, reprit la parole à l'instant, & dit, que si la Reine lui vouloit faire commander quelque chose, qu'elle choisît un Capitaine des Gardes, que pour Monsieur de Beaufort, il ne vouloit point, qu'il lui ordonnât rien. Mr. de Beaufort lui répliqua brusquement, qu'il ne se mêloit pas de lui rien ordonner, mais qu'il n'y avoit personne dans le Royaume, qui le pût empêcher de faire ce que la Reine lui commanderoit. Cette petite dissension fut assoupie un moment après, mais l'aigreur ne laissa pas d'en demeurer. Dès ce jour-là, les Ministres voyant qu'on disoit hautement, que la Reine, dès qu'elle seroit à Paris, devoit aller au Parlement, pour faire casser la Déclaration, ils crurent, qu'en se soumettant, ils pourroient rompre ce coup, & firent dire à la Reine,
comme

comme ils avoient déjà fait auparavant, qu'ils se demettoient absolument de toute l'autorité que cette Déclaration leur donnoit, & en passeroient les actes qu'on voudroit. Cela fit balancer la Reine, & quand elle arriva le lendemain à Paris, elle étoit irrésolue de ce qu'elle feroit; mais dans les deux jours suivans, on lui représenta, que la Régence n'auroit pas l'éclat, ni l'autorité nécessaire, si le Parlement ne la lui confirmoit sans restriction. On fit aussi voir à Monsieur, combien la Déclaration lui étoit injurieuse, si bien qu'enfin la Reine & lui s'accorderent à la faire casser, & Monsieur le Prince y consentit aussi. Il est vrai, que pour les y faire condescendre tous deux, il fallut que Mr. de Beauvais promît de la part de la Reine un Gouvernement avec une Place pour Son Altesse Royale, & la même chose

ensuite pour Mr. d'Anguien. Après ce Traité, la Reine alla au Parlement, & y fit tout ce qu'elle desira d'une maniere si glorieuse, qu'il ne s'y peut rien ajouter, tous ceux du Parlement lui témoignant ne desirer rien tant que son autorité absolue. Leur résolution avoit aussi été de lui faire en même temps quelque remontrance, & la supplier très-humblement de se servir de gens d'une probité reconnue, & d'éloigner d'elle les Ministres de la tyrannie passée (a). Mais il n'y eut que le Président Barillon, qui en dit obliquement quelque chose, & l'on ne

(a) *Pertinere ad utilitatem reip. pertinere ad Regina honorem occurrere illi, quos innocentissimos senatus habeat, qui honestis sermonibus aures ejus imbuant. Fruerentur præmiis & impunitate, qui Ludovicum XIII. in exitium tot innocentium impulerant, filium melioribus relinquerent. Hist. 4.*

poussa point davantage cette affaire par l'avis de Mr. de Beauvais, qui dit, qu'il falloit laisser à la Reine la gloire de se défaire elle seule de ces Messieurs (a). L'effet a assez fait paroître combien son opinion étoit mauvaise, & l'on doit demeurer d'accord, que si le Parlement eût parlé comme il vouloit faire, il eût imprimé une tache à la réputation des Ministres, après laquelle la Reine eût peut-être eu honte de s'en servir, & ils étoient déjà d'eux-mêmes si chancelans, que le moindre effort les auroit abattus.

Je ne sçai pas quelle assurance le Cardinal pouvoit avoir à cette heure-là de la bonne volonté de la Reine; mais s'il en avoit quelqu'une, il ne s'en découvrit à personne du.

D 2

(a) *Suadere, ne supra principem scanderent, ne Reginam præceptis coercerent. Ibid.*

monde, & parla à ses plus confidens de son retour en Italie, comme d'une chose résolue, témoignant être fort offensé de ce qu'en cassant la Déclaration l'on ne l'avoit point excepté. Mais les affaires changerent bien de face en peu de temps, car quelques trois ou quatre heures après le retour du Palais, la Reine lui envoya proposer par Mr. le Prince, de lui rendre par un brevet la place que la Déclaration lui donnoit, & de le faire, outre cela, Chef de son Conseil. Il fit quelque résistance à cette proposition, mais enfin il se rendit, & promit de demeurer en France jusqu'à la paix seulement. On peut juger quelle surprise ce fut pour nous tous, qui le croyions prêt à passer les monts, lorsqu'en arrivant sur le soir au Louvre, nous apprîmes cette belle nouvelle. Je trouvai Mr. de Beauvais dans le Cabinet de la Reine, & lui en témoi-

gnant mon étonnement, il me répliqua en haussant les épaules, qu'il avoit bien répondu du premier acte, mais non pas de la suite : me voulant dire, qu'il sçavoit bien comme l'affaire passeroit au Parlement, mais qu'il ignoroit ce que la Reine feroit ensuite. Je me retirai fort confondu du peu de suffisance de notre principal Directeur, & m'en étant allé le soir à l'Hôtel de Vendôme, j'y appris de Mr. de Beaufort, que Mr. de Beauvais s'étant plaint modestement à la Reine de ce qu'elle avoit fait, sans lui faire l'honneur de lui en rien communiquer, elle lui avoit répondu, qu'elle s'étoit cruë nécessitée à choisir & garder dans le commencement quelqu'un de ceux qui sçavoient le secret des affaires, & qu'elle n'en avoit point jugé de plus propre que le Cardinal, parce qu'étant étranger, il n'avoit nul intérêt ni nul appui en

France ; que cela ne devoit point donner l'allarme ni à lui ni à ses autres serviteurs , qui n'étoient pas bien avec le Cardinal , puisqu'elle promettoit de ne les point délaissér ; & que pour marque qu'en arrêtant ce Ministre , elle n'embrassoit pas tous ses interêts , elle abandonnoit tout le reste de la Cabale. Ce discours nous rassura un peu ; mais après un tel trait , nous crûmes bien toujours avoir lieu d'appréhender un revers d'un esprit si couvert.

Deux jours après arriva la nouvelle de la victoire de Rocroi, qui releva merveilleusement les esprits de Monsieur le Prince & de Madame sa femme ; & comme leur haine pour la Maison de Vendôme étoit assez manifeste , il sembla que la grandeur des uns fût l'abbaissement des autres. Madame la Princesse insolente & aigre à son ordinaire

(a), quand elle est en prospérité, s'en laissa entendre à beaucoup de monde; & même quand je l'allai avoir, pour me réjouir avec elle, elle me fit un discours qui commença par des picoteries, & finit pourtant fort obligeamment pour moi, mais qui fut rempli de beaucoup d'attaques contre Mr. de Beaufort, auxquelles je repartis le mieux que je pus sans la cabrer. Ce glorieux succès mit toute cette Maison en état d'espérer & de demander avec raison beaucoup de choses, & fit que le Cardinal se joignit plus étroitement avec eux. Pour moi, c'est-là où je commençai à reconnoître, que je m'étois trompé, quand j'avois espéré quelque chose de grand de la bonne volonté de la Reine; car lui ayant de-

D 4

(a) Semper atrox. *Ann.* 4. Æqui impatientes, dominandi avida. *Ann.* 6. Nescia tolerandi. *Ann.* 3.

mandé une Compagnie dans Rambures, pour le frere d'un Capitaine, qu'on croyoit mort à la bataille, elle me fit l'honneur de me la refuser. Il faut pourtant que j'avoue, que cinq ou six jours après, elle me fit une très-grande grace, en consentant à la suppression de la charge de Commissaire Général des Suisses; mais ce fut après y avoir fait beaucoup de difficultés. Mr. de Beauvais fut le seul à qui j'en parlai d'abord, & ensuite la Reine ayant témoigné qu'elle s'en remettroit au sentiment du Maréchal de Bassompierre, je le priai de m'y vouloir rendre office, ce qu'il fit avec des marques de beaucoup de joye. Quand j'achetai ma charge, je lui envoyai dire dans la Bastille par le Comte de Bethune, que si je croyois non seulement qu'il y prétendît quelque chose, mais même qu'il eût quelque regret de la voir entre

les mains d'un autre , je n'y songerois jamais : il reçût mon compliment avec toute la civilité possible ; & renvoya son neveu d'Estelan dire à ma femme , qu'il étoit ravi que j'eusse cette charge , & qu'il me vouloit instruire & m'y servir de Pere. L'ayant vû dans la Bastille , il me continua ses cajoleries , me redit encore les mêmes choses quand il fut en liberté ; & lorsqu'il revint à la Cour , après cent embrassades , il dit tout haut , que s'il avoit encore des amis parmi les Suisses , il les prioit d'être des miens. Dans cette occasion du Commissaire Général , il s'y porta avec un soin extrême , & jusqu'à ce qu'il me vit en disgrâce , il affecta toujours de bien vivre avec moi ; mais tout cela paroitra mieux dans la suite de ce discours. Et pour le reprendre , où je l'ai laissé , une affaire si considérable pour mon établissement , faite sans

que j'y employasse le Cardinal, me fit croire, qu'en effet nos intérêts n'étoient pas désespérés, & quoique la capacité de Mr. de Beauvais fut médiocre, c'étoit toujours quelque chose d'éclat de le voir déclaré Ministre d'Etat, & désigné Cardinal, la Reine ayant écrit pour lui à Rome; & de voir qu'en ce même temps elle promettoit à Mr. de Vendôme le Gouvernement de Bretagne, auquel le Grand-Maître avoit renoncé, ou une récompense équivalente. Mais cependant le Cardinal prenoit toujours pied, & quoique la Reine protestât, qu'il ne pouvoit rien faire contre ses véritables serviteurs, elle avouoit, que sa conversation étoit fort charmante, & le louoit toujours d'être désintéressé. Lui de son côté faisoit des civilités extraordinaires à toutes les personnes de condition; & hors la Maison de Vendôme, qui s'étoit ouvertement déclarée contre

lui, il alla rendre visite à tous les Princes, Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne. Plusieurs personnes se sont étonnées de ce que deffors nous ne songeâmes point à nous repatrier avec lui. Mais il me semble, qu'il étoit fort difficile de le pouvoir recevoir de bonne grace, & qu'ayant rompu avec lui pour les intérêts de la Reine, c'étoit à elle à nous prescrire, comme elle vouloit que nous y véussions. Mais outre cet intérêt général, il y en avoit encore un particulier, qui étoit son intelligence avec le Chancelier, contre qui Messieurs de Vendôme, Mr. de Mets, Messieurs de Montréfor, de Bethune, de Beaupui & moi, nous étions déclarés, principalement à cause de la mort de Mr. de Thou; si bien que nous ne jugeions pas le pouvoir revoir avec honneur, tant qu'il seroit joint avec un homme, que nous avions tant

de sujet de haïr : & à dire le vrai, ç'a été une chose assez incompréhensible, que la Reine, à qui il devoit être encore plus odieux qu'à nous, l'ait laissé dans sa charge. Mais comme elle est d'un esprit assez susceptible des impressions qu'on lui veut donner, ayant trouvé des intercesseurs, elle diminua peu-à-peu la juste aigreur qu'elle avoit contre lui. Le premier qui lui en parla fut Montaigu, créature dépendante autrefois de Mr. de Châteauneuf, & gagné depuis, durant sa retraite à Pontoise, par la Mere Jeanne Garmelite, sœur du Chancelier. Mr. de Brienne ensuite l'approuva fort, & préféra, comme il l'a dit lui-même, l'intérêt d'un ami vivant à la mémoire de Monsieur de Thou, qui avoit été de ses plus intimes. On l'accuse aussi d'avoir principalement considéré en cette rencontre vingt-mille écus, qu'on dit qu'il lui

fit toucher pour ses peines. Mais ce qui l'établit entierement, ce fut la considération de Mr. de Châteauneuf, qui étoit le seul homme, dont le Cardinal appréhendoit le retour; & ne voyant pas que dans un temps où l'on faisoit grace à tout le monde, il pût empêcher sa délivrance, puisque son principal crime paroissoit avoir été de s'être trop attaché à la Reine, il prit ses précautions de bonne heure, & s'y trouva merveilleusement aidé par Madame la Princesse, qui dans ce nouvel orgueil de la victoire de Rocroi, croyoit que tout lui étoit dû, & publioit hautement, qu'il falloit que toute leur Maison sortît de la Cour, si la Reine remettoit dans le Conseil celui, qui avoit présidé à la condamnation de Mr. de Montmorenci son frere. Il n'en falloit pas davantage pour détourner la Reine, de qui l'inclination

étoit déjà si refroidie, qu'elle commençoit à dire, que Mr. de Châreauneuf n'étoit point son martyr, mais plutôt celui de Madame de Chevreuse; séparant ainsi ses intérêts de ceux de cette Dame, qu'elle avoit autrefois si cherement aimée, & dont maintenant elle craignoit bien plus le retour, qu'elle ne le desiroit. Elle eût bien voulu la laisser encore en Flandre (a); mais puisque Mr. d'Espéron étoit déjà de retour d'Angleterre, aussi bien que Mr. de Montrésor; que Fontrailles & Aubijoux, appuyés par Monsieur, se montroient publiquement dans Paris; que Mesdames de Senegay & de Hautefort étoient rentrées à la Cour & dans leurs charges; & qu'on attendoit de jour à autre le

(a) Elle s'étoit retirée de France en 1626. au sujet de la conspiration du Comte de Chalais, son principal confident. Elle s'appelloit Marie Rohan.

reste des proscrits ; il n'étoit pas raisonnable , qu'elle laifsât plus long-temps dans l'exil une Princesse , que toute l'Europe sçavoit n'y être , que pour avoir été trop passionnée pour son service. Si l'on me demande , d'où pouvoit venir un si grand changement dans son esprit ? Je dirai librement , que je l'impute à deux causes , l'une , que depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des personnes , il semble que nous redoutions leur présence , comme si elle nous incitoit sans cesse à la reconnoissance (a) , & blâmoit notre ingratitude dans le moindre retardement : l'autre , que la vieille amitié pour Madame de Chevreuse s'effaçoit peu-à-peu par la nouvelle pour le Cardinal , qu'on voyoit s'accroître de jour en jour ,

(a) Beneficia , ubi multum antevenerit , pro gratia odium redditur.
Ann. 4.

& qui faisoit déjà, que les conversations qu'il avoit avec elle, au lieu d'une heure ou deux, emportoient toute la soirée, & que le pauvre Mr. de Beauvais, qui avoit accoutumé de prendre ce temps-là pour l'entretenir, attendoit dans un autre cabinet, & n'avoit plus que le loisir de lui dire son *Benedicite*, & de la voir un instant après souper. Néanmoins pour vérifier en quelque sorte ce qu'elle dit, qu'elle ne s'attachoit pas à toute la cabale, elle voulut qu'en ce temp-là Mr. Bouthillier quittât les Finances. Comme le Cardinal n'étoit pas encore entièrement ancré, il fallut qu'il cédât à ce coup, & il obtint seulement, que la chose se fît d'une manière moins fâcheuse. Le Surintendant demandant de lui-même à se démettre, on remplit sa place de Messieurs de Bailleul & d'Avaux, pour empêcher ce dernier d'être en passe

pour la charge de Mr. de Chavigni, que le Cardinal essayoit de maintenir. Pour le premier, la raison qui le fit mettre en ce grade fut, pour faire voir que la Reine avançoit ses anciens serviteurs, & pour l'éloigner de la prétention des Sceaux, où il vouloit maintenir le Chancelier; parce qu'un Titulaire étoit bien plus propre à opposer à Mr. de Châteauneuf, qu'un Commissionnaire, comme l'est toujours un Garde des Sceaux. A ces raisons on en peut ajouter une plus obscure qui est, qu'y mettant ces deux, & le dernier étant obligé d'aller Plénipotentiaire pour la Paix générale à Munster, les Finances demeuuroient entièrement entre les mains du premier, qui par son insuffisance donnoit lieu à Mr. d'Emeri nouveau Contrôleur Général, & affidé du Cardinal, d'agir avec autorité, comme s'il eut été Surintendant. Quel-

que temps après cette promotion, le Cardinal jugeant, qu'il témoigneroit une extraordinaire déférence aux sentimens de la Reine, en faisant quelques avances, pour acquérir l'amitié de ceux qu'elle avoit toujours crus ses serviteurs, il commença par Mr. de Marillac, comme étant le premier, à qui elle avoit protesté hautement de faire du bien, & lui fit demander son amitié avec des termes les plus civils & les plus pressans qui se puissent imaginer, & entr'autres choses il lui fit dire, qu'il le prioit de se séparer entièrement de lui, en cas qu'il remarquât jamais en lui aucun intérêt particulier de biens, de charges, ni d'autres avancements, ou aucune intention de nuire à un homme de condition. Mr. de Marillac rendit compte à la Reine de ce que le Cardinal lui avoit fait dire, & lui demandant ce qu'elle lui ordonnoit

là-dessus, elle lui dit, que le plus grand plaisir qu'il lui pouvoit jamais faire, étoit d'être son ami; & lui en parla avec une estime & un empressement, qui découvroient assez son inclination. Après ce discours, Mr. de Marillac n'eut plus à consulter, mais avant que de l'aller voir, il déduisit ce qui lui étoit arrivé à ses amis particuliers, & entr'autres me fit la grace de me le raconter assez amplement. Cet exemple nous fit songer à nous, & étant arrivé dans ce même temps que Mr. de Chavigni, selon la méthode de son pere, demanda & obtint permission de se défaire de sa charge, qui fut donnée à Mr. de Brienne, & qu'on parla de l'envoyer à Rome, ou en Allemagne, comme un homme sans ressource à la Cour; nous crûmes, que le Cardinal n'ayant plus personne dans le Conseil, qu'il affectionnât particu-

lièrement, il feroit aisé de se lier avec lui, & que pour avoir notre amitié, il abandonneroit peut-être volontiers le Chancelier. Ayant consulté ce dessein, Mr. de Mets, à qui il avoit aussi fait faire des propositions d'être son ami, alla trouver la Reine, & lui ayant fait presque un même discours que Mr. de Marillac, il en reçut une semblable réponse, y ayant seulement cela de plus, que sur l'ouverture qu'il lui en fit, elle le conjura de lui acquérir d'autres amis autant qu'il pourroit. Mr. de Mets ayant rapporté cet entretien à Mr. de Vendôme, lui & Messieurs ses enfans voulurent que leurs amis sçussent tout ce qui se passeroit en cette rencontre, & prièrent pour ce sujet Mr. de Mets, Mr. d'Espernon, le Comte de Fiesque, Beaupui & moi, de nous trouver à leur Hôtel. Campion étant lors domestique de la

Maison , fut aussi appelé à cette conférence. Messieurs de Bethune & de Montrésor étant de leurs anciens & principaux amis , devoient bien y être mandés ; mais je crois que Mr. de Vendôme ne le desira pas , peut-être à cause de ce que j'ai déjà dit de la Riviere , qu'il vouloit se conserver pour ami par l'intrigue du Maréchal d'Estrées. La volonté de la Reine ne donnant pas lieu à beaucoup d'opinions différentes , le Comte de Fiesque se chargea d'aller dire au Cardinal , de la part de Messieurs de Vendôme , de Mets , & d'Espéron , qu'ils souhaitoient être ses amis avec toute sorte de franchise & de sincérité , mais qu'ils ne vouloient s'attacher qu'à lui seul ; & qu'à cause de cela ils n'avoient point voulu lui faire parler , qu'ils ne vissent Mr. de Chavigni hors des affaires : que la seule chose , qu'ils lui demandoient , pour marque de

sa bonne volonté étoit, qu'il détruisît le Chancelier, que la mort de Mr. de Thou, & la maniere dont il avoit procédé dans l'affaire des Hermites, & dans le procès de Mr. d'Espernon, rendoient odieux à ces Messieurs. Le Cardinal, après avoir rémoigné recevoir cette ouverture avec joye, & faire un état extrême de leur amitié, répondit, qu'on lui avoit fait plaisir de ne lui point parler, lorsque Mr. de Chavigni avoit encore part dans les affaires, parce qu'il ne l'auroit jamais abandonné; que pour le Chancelier, c'étoit un infame, qui à la mort du Roi l'avoit renoncé, & dont par consequent il ne faisoit nul état; mais qu'en l'ôtant, il ne pouvoit éviter de voir rentrer Mr. de Châteuneuf, avec qui il avouoit ne pouvoir demeurer dans le Ministère.

Ce premier colloque finit ainsi, & laissa de la matiere pour quel-

ques autres, dans lesquels le Comte de Fiesque dit au Cardinal, que ces Messieurs, pour qui il parloit, désirant se lier d'amitié avec lui, ne vouloient pas commencer à le choquer dans ses interêts : c'est pourquoi ils lui demandoient seulement, que toutes les fois qu'il pourroit prendre ses sûretés du côté de Mr. de Châteauneuf, il chassât le Chancelier. Il fit quelque difficulté de promettre qu'il le feroit chasser, & dit seulement à l'abord qu'il l'abandonneroit; mais enfin il acquiesça, & fit la même chose sur le sujet de Mr. d'Anguien; car ayant dit, qu'il vivoit civilement avec lui, & ne prétendoit pas rompre, il n'eut point de réponse quand le Comte de Fiesque lui dit, que ces Messieurs le choisissant pour leur principal ami demandoient aussi d'avoir la préférence dans son esprit sur tous ceux de leur volée. Ce Traité dura cinq

ou six jours, parce que d'un côté le Cardinal témoignoit tantôt désirer avec ardeur l'amitié de ces Messieurs, puis après faisoit paroître plus de froideur, & parloit avec plus de réserve; & de l'autre, Monsieur de Beaufort étoit bien aise, avant que de conclure, de voir le retour de Campion, qu'il avoit envoyé au-devant de Madame de Chevreuse, qui arrivoit alors en France, & avec qui Monsieur son pere, Mr. d'Espèrnon & lui avoient de très-étroites liaisons. Et comme il étoit nécessaire, que le Comte de Fiesque rendit compte de ce qu'il négocioit, & sçût ce qu'on vouloit qu'il dît, nous nous assemblâmes durant ce temps cinq ou six fois, ou à l'Hôtel de Vendôme, ou à l'Hôtel ou d'Espèrnon, ou chez Mr. de Mets, aux Capucins, ou chez moi: & quoique dans routes ces assemblées il ne se soit presque agi que d'obéir
à la

à la Reine, l'on n'a pas laissé depuis de faire passer cela pour un crime, & pour le projet d'une cabale séditieuse. Cependant le Cardinal ne sçauroit nier, qu'il ne sçût chaque jour ce qui se résolvoit entre nous, par le Comte de Fiesque. Au bout de ces cinq ou six jours Champion revint, & nous apprit, qu'avant que de partir de Flandres, Madame de Chevreuse avoit reçu des lettres de la Reine qui lui faisoient paroître qu'elle desiroit, que le Cardinal & elle fussent en bonne intelligence; qu'elle venoit avec un esprit préparé à cela; & qu'elle conseilloit à ces Messieurs d'en faire de même: à quoi ils se résolurent aussitôt, & allerent dès le lendemain faire leur visite dont ils eurent sujet d'être satisfaits, y ayant reçu toute la civilité possible. On s'étonnera peut-être, qu'ayant été jusqu'alors dans le même intérêt de

ces Messieurs, je ne fusse point compris dans leur Traité ; mais c'est que je ne le desirai point , & qu'ayant une charge qui ne dépendoit que de la Reine , je ne voulus rien faire que par son ordre. Ce fut la réponse que je fis à Mr. de Beaufort, lorsqu'il m'en parla, & je ne sçai , s'il en dit quelque chose à la Reine, mais deux ou trois jours après , comme je prenois son ordre , elle me dit, qu'elle croyoit, que je sçavois bien, que Monsieur de Vendôme avoient vû Mr. le Cardinal Mazarin : je lui dis qu'ouï, avec un ton de voix, & une façon qui pouvoit lui faire connoître , que je ne jugeois pas que cela fit rien pour moi. Sur cela elle poursuivit son discours & me dit, qu'elle le croyoit son serviteur , & qu'elle desiroit, que tous ceux qui l'étoient, vécutssent bien avec lui. Je lui répondis que je la suppliois très-humblement de se souvenir , que je ne m'é-

tois éloigné de lui, que lorsque j'avois cru, qu'il n'étoit pas dans ses intérêts; *il est vrai*, me dit-elle, *mais à cette heure*: *Madame*, lui répliquai-je, *je n'ai que l'obéissance pour toutes les choses que Votre Majesté me commande*: & me retirai là-dessus, avec dessein de faire ma visite dès le jour suivant. Il est vrai, qu'avant que de passer outre, je voulus voir Messieurs de Bethune & de Montrésor, que je trouvai fort piqués de ce que le Traité s'étoit fait sans eux; & quoique Mr. de Beaufort leur en fût venu parler avant que de voir le Cardinal, ils croyoient, qu'il devoit davantage à leur ancienne amitié, que de leur rendre simplement compte d'une affaire résolue. Mais ils s'en prenoient particulièrement à Mr. de Vendôme, & sur tout Mr. de Montrésor, qui se souvenoit, que quand il partit d'Angleterre, il lui promit toute amitié, & l'assu-

fura même de le servir auprès de Monsieur ; ce qu'il exécuta si mal, qu'une des premières liaisons qu'il voulut avoir, fut avec la Riviere. Ce souvenir lui étoit un peu dur, principalement en ce temps ; car à son retour d'Angleterre, Monsieur l'ayant encore fait presser de vivre civilement avec la Riviere, & ayant employé pour ce sujet Mr. de Bellegarde sans aucun effet, Monsieur de Montrésor ayant persisté à dire, qu'il tenoit la Riviere pour tel, que Monsieur le lui avoit dépeint autrefois, c'est-à-dire, pour *un coquin & un traître* ; Son Altesse Royale avoit vécu d'une autre manière avec lui, & le traitant fort indifféremment, il étoit enfin résolu de vendre sa charge, & de se retirer entièrement ; ce qu'il fit quelque temps après. Leur ayant dit tout ce qui me concernoit (qu'ils approuverent comme étant un effet d'obéissance pour une per-

sonne, à qui je m'étois donné sans réserve) & ayant été à Montrouge le communiquer à Mr. de Château-neuf, qui fut du même sentiment, j'allai chez le Cardinal, que je rencontrai descendant son degré avec des Dames, & s'en allant de-là au Conseil; si bien que je n'eus pas pour cette première fois long discours avec lui. Ce qu'il me dit, fut pourtant civil & fort obligeant pour moi, jusque-là qu'il me fit excuse, s'il ne remontoit pas pour m'entretenir. J'y retournai le lendemain, & l'ayant trouvé dans sa chambre avec peu de monde, je lui fis un compliment, dont il s'est fort plaint depuis, assurant, que je lui avois dit, que je l'allois voir seulement par l'ordre de la Reine; quoique mes paroles signifiasent tout autre chose. Je sçavois, que quand Mr. de Marsillac le fut voir, il lui dit d'abord, que la Reine lui avoit

parlé de lui ; je crûs , qu'elle en
pourroit avoir fait de même de moi,
& après l'avoir assuré de mon res-
pect & de mon service , je lui dis :
» Que je m'imaginois , qu'il me fe-
» roit l'honneur de croire facile-
» ment ce que je lui protestois ,
» puisqu'il sçavoit , que depuis très-
» long - temps je faisois profession
» d'être son très-obéïssant serviteur ;
» mais que s'il se pouvoit ajouter
» quelque chose à l'inclination , que
» j'avois toujours eue à l'honorer ,
» ce seroit sans doute par la con-
» fiance & l'estime , que la Reine
» témoignoit pour lui , ce qui obli-
» géoit tous ceux qui étoient à elle ,
» & moi particulièrement , à le res-
» pecter encore davantage ; que je
» le suppliois de croire , que quand
» Sa Majesté me feroit quelque
» commandement sur ce sujet , je
» l'exécuterois , non-seulement avec
» l'obéïssance aveugle , que je devois

» à tous ses ordres , mais avec une
 » joye & une satisfaction extrême. «
 Je laisse à juger , si ce discours peut
 avec raison recevoir le sens , qu'il
 lui a donné , & si c'est un juste fon-
 dement des maux qu'il m'a faits de-
 puis , & qu'il commença dès le len-
 demain, Car le Maréchal de Bas-
 fompierre l'étant allé voir , il lui
 parla de moi d'une façon , qui té-
 moignoit assez , qu'il ne m'aimoit
 pas , & lui voulut faire naître dès-
 lors des pensées de rentrer dans sa
 charge ; de quoi le Maréchal me fit
 avertir , dès le jour suivant , par
 deux ou trois personnes.

Cette nouvelle me surprit un peu,
 & desirant en sçavoir le fond , j'allai
 trouver Monsieur de Liancourt , &
 le suppliai de lui parler pour moi ;
 ce qu'il fit incontinent avec cette
 bonté , qu'il a toujourns eüe pour
 mes intérêts ; & lui ayant seulement
 fait paroître , qu'on lui avoit dit ,

qu'il étoit mal satisfait de moi , il fit l'ignorant , & sans lui découvrir d'aigreur contre moi , lui conta , qu'après avoir long-temps cessé de le voir , j'y étois retourné , & lui avois dit , que c'étoit par l'ordre de la Reine ; mais que maintenant il l'assuroit , que si je voulois être de ses amis , il seroit des miens. Monsieur de Liancourt lui ayant répondu ; qu'il se pouvoit fier en moi , leur conversation finit , & me l'ayant depuis dite , je crûs , que ce peu de mauvaise volonté étoit passé , & que je pourrois me mettre bien avec lui. Pendant ce temps , Madame de Chevreuse étoit arrivée , & étoit allé descendre droit au Louvre ; mais si la Reine avoit eu peu d'impaticence de la voir , elle en eut beaucoup de l'envoyer à Dampierre ; car incontinent après les premières salutations elle lui dit , que les Alliés de la France pour-

roient entrer en soupçon , si incontinent après son retour de Flandres, ils la sçavoient auprès d'elle , & que pour cette raison il falloit qu'elle allât faire un petit voyage à la campagne. Madame de Chevreuse, malgré sa surprise , lui répondit sans s'émouvoir , qu'elle étoit toute prête à lui obéir , mais qu'elle la supplioit de considerer que toute l'Europe sçavoit , qu'elle avoit été persécutée pour l'amour de Sa Majesté ; & que ce seroit peut-être se faire tort à elle-même , si elle l'éloignoit si promptement ; qu'elle en demandât , s'il lui plaisoit , l'avis au Cardinal , qui se trouvant dans le Cabinet , & étant appelé en tiers , dit à la Reine , que Madame de Chevreuse avoit raison , & que Sa Majesté seroit blâmée , si elle en usoit de cette sorte. Ainsi Madame de Chevreuse para cette premiere attaque , qui dût bien lui faire connoître , qu'elle n'avoit plus

sa place accoûtumée : mais si elle s'en apperçut , au moins le cacha-t'elle à ses plus intimes , & de long-temps après ne fit part à personne de cette aventure ; selon la methode ordinaire de tous les favoris , qui ne veulent jamais laisser voir la diminution de leur credit.

Il ne falloit pas pourtant que le Cardinal la crût entièrement ruinée, ni qu'il la jugeât absolument inutile à sa fortune , puisque dès le lendemain il l'alla voir , & pour premier compliment lui dit , que sçachant , que les assignations de l'épargne venoient lentement , & que venant d'un long voyage , elle auroit peut-être besoin d'argent , il étoit venu lui offrir & apporter cinquante mille écus. Mais comme il sçavoit , qu'une ame ambitieuse comme celle-là , se laisseroit moins toucher à ces belles offres qu'à des actions d'éclat ; il lui demanda quelques jours après , ce

qu'il pouvoit faire pour gagner son amitié, & lui protesta de n'y rien épargner. Elle le mit d'abord à une assez belle épreuve, lui demandant deux choses assez importantes; l'une, que l'on contentât Mr. de Vendôme pour ses prétentions du Gouvernement de Bretagne, sur lesquelles on ne lui avoit encore donné que des paroles; & l'autre, qu'on rendît à Mr. d'Espéron sa charge & son Gouvernement (a). Il y procéda en toutes deux très-obligamment; car pour le premier point, Mr. de Brienne eut aussi-tôt commission de traiter avec Mr. de Vendôme, & de lui promettre au nom de la Reine l'Amirauté, dont on envoya demander la démission au Duc de Brezé; & pour le second, Monsieur d'Espéron fut remis incontinent après dans tous ses hon-

E 6

(a) Præmia amicis obtinuit. *Ann.* 13.

neurs , & l'on n'épargna ni diligence , ni récompense , pour tirer Monsieur le Comte d'Harcourt de la Guienne. Après ces deux premières affaires , elle lui en proposa une troisième , où il eut peine à consentir , mais où il acquiesça à la fin , quoique depuis elle n'ait point eu d'effet ; ce fut , de donner le Gouvernement du Havre à Monsieur de Marillac : & sur cela il lui représenta ce qu'il devoit à la mémoire du feu Cardinal , & qu'il n'étoit pas juste qu'il servît d'instrument , pour dépouiller ses héritiers ; mais elle insistant toujours , il rémoigna à la fin qu'il se rendoit. Après de si grands coups d'essai , elle crût que rien ne lui seroit impossible auprès de lui (a) , & lui proposa enfin le rétablissement de Mr. de château-

(a) *Cuncta fortunæ suæ patere rebatur , nec quidquam ultra incredibile.*
Hist. 4.

neuf; mais comme c'étoit là son sensible & son intérêt, il ne pût dissimuler, & lui repliqua nettement, qu'il n'y consentiroit jamais: & dès cet instant, il s'éloigna d'elle, sans que depuis, quelque civilité qui ait paru entr'eux, il y ait jamais eu d'intelligence, ni de reconciliation sincere. Il y avoit déjà quelque temps, que Mr. de Châteauneuf étoit à Montrouge, y étant arrivé au même temps que Madame de Chevreuse abordoit de l'autre côté à Paris, & peut-être que s'il ne se fût pas arrêté, & qu'il fût venu droit à la Cour, sans capituler avec la Reine, il l'eût engagée par cette franchise à ne le point abandonner: mais s'étant voulu servir de l'exemple de Madame de Seneçai, qui n'avoit point voulu rentrer dans Paris, qu'étant rétablie dans sa charge, il donna temps à la Reine de s'accoutumer à le sçavoir auprès de

Paris , sans souhaiter de l'approcher davantage ; & ne considéra pas , que Madame de Seneçai n'avoit pour obstacle qu'une personne , que la Reine n'aimoit point , au lieu que lui , outre la Maison de Mr. le Prince , qui s'opposoit à son retour , donnoit de l'ombrage au premier Ministre , & ne pouvoit gagner , que par adresse peu à peu , ce que la Dame d'honneur avoit gagné du premier pas. Mais il se trompa sans doute dans la créance de l'inclination de la Reine pour lui ; & ce fut aussi par là , que Mr. de Beauvais se perdit insensiblement , & qu'après avoir tenu le premier rang , & avoir été nommé pour Cardinal , on envoya un contremandement secret à Rome , & le laissa-t'on dans l'antichambre , pendant que la Reine entretenoit paisiblement le Cardinal , de qui au commencement il n'estimoit pas l'esprit , disant , qu'il n'é-

toit pas habile homme , puisqu'il n'entendoit pas les Matieres Beneficiales , ni les Finances ; parties veritablement fort necessaires pour un grand Ministre. Voilà comme toutes nos affaires alloient à leur déclin ; & pour moi , Mr. le Tellier , suivant les traces de Mr. des Noyers son prédécesseur , commençoit dès-lors à me traverser dans ma charge , & se voulant approprier l'autorité de donner des Commissaires pour les revûes des Suisses , songeoit à m'ôter en détail ce que la Reine m'avoit rendu en gros , par la suppression de la charge de Lisle. Il s'y prit pourtant d'abord d'une maniere qui me donna lieu de croire , que son dessein alloit plutôt contre les Marechaux de France que contre moi , & par les civilités qu'il me fit , il me tint quelque temps dans cette pensée ; mais enfin voyant que toutes ces belles paroles n'a-

boutissoient à rien, & qu'on ne faisoit qu'allonger de jour en jour la résolution de ce que je demandois, je jugeai que ces chicanes venoient d'un autre principe, & que le Cardinal n'y avoit pas moins de part, que dans les délais qu'on apportoit à la conclusion des affaires de Mr. de Vendôme, à qui l'on faisoit naître chaque jour mille obstacles dans l'exécution de ce qu'on lui avoit promis. Il est vrai, que lui-même contribuoit bien à son malheur, car il faisoit difficulté de prendre l'Amirauté sans l'Ancrage, & ne consideroit pas qu'il devoit, à quelque prix que ce fût, entrer en charge, après quoi il lui seroit aisé d'étendre ses droits. Cependant sa façon d'agir incertaine & confuse donnoit assez d'occasion de lui rendre de mauvais offices. Tantôt il s'adresoit au Cardinal, & témoignoit lui vouloir avoir l'obligation de ce

qu'on feroit pour lui ; un instant après , il alloit chercher l'occasion de faire parler à la Riviere par le Maréchal d'Estrées , & le conjurer de faire réüffir ses interêts ; & au sortir de là il essayoit , par des voyes obliques , d'engager Mr. le Prince à le servir. Enfin il ne se passoit presque point d'heure , où il ne changeât plus d'une fois d'opinion & de parti (a). Mais ce ne lui étoit pas assez d'aller ainsi de côté & d'autre ; il vouloit faire faire le même badinage à Mr. de Beaufort , qui ayant de son côté ses visions particulieres , & mêlant les affaires importantes avec les bagatelles , vivoit d'une façon si bizarre avec le Cardinal , qu'il lui étoit impossible d'y prendre assurance. Ce n'est pas que

(a) Ipse modò huc , modò illuc , ut quemque suadentium audierat , promptus. *Ann.* 12. Neque alienis consiliis regi , neque sua expedire. *Hist.* 3.

je croye qu'il ait jamais eu dans l'ame aucun des desseins, qu'on lui a imputés ; & je dirai seulement, que selon la disposition des esprits de Mesdames de Chevreuse & de Montbazon (a), ses entretiens avec le Cardinal étoient pleins de froideur ou de civilité ; si bien que si un jour il lui donnoit lieu de se louer de lui , le lendemain il le desobligeoit en lui disant , qu'il le venoit voir seulement par l'ordre de Monsieur son pere. Si dans l'état où il est , je voulois me plaindre de lui , j'en aurois quelque petit sujet , étant très-véritable qu'en ce temps-là , quoiqu'il me fît l'honneur de venir souvent manger chez moi , & que nous passassions la plupart des après-dînées ensemble , il ne me faisoit que fort peu de part de sa conduite : & j'ose dire , qu'en-

(a) *Feminarum imperiis obnoxius.*
Ann. 12.

core que je ne sois pas le plus grand politique du Royaume, s'il se fût ouvert plus librement à moi, il ne se seroit peut-être jamais embarrassé dans cette fâcheuse & honteuse intrigue des lettres de Madame de Longueville, qui arriva en ce temps-là, & dans laquelle l'amour de Madame de Montbazon le precipita (a). Sans approfondir davantage la chose, ni imputer la malice à ceux qui n'en sont possible pas coupables; je puis avancer ce mot, que pour bien prendre l'affaire, il n'en faut rien croire du tout. Je n'ai jamais recherché à en être plus sçavant; mais si dès le commence-

(a) Il lui donna toutes les lettres, que Madame de Longueville lui avoit écrites, pour montrer les faveurs qu'il disoit en avoir reçues: & Madame de Montbazon, pour triompher de sa rivale, qui étoit plus jeune qu'elle, lisoit ces lettres à tout le monde.

ment, Mr. de Beaufort m'en eût parlé, je lui eusse conseillé, fans en éplucher davantage la fausseté, ou la vérité, de faire rendre les lettres à Madame de Longueville: & je crois, que ce service rendu à une personne, qu'on a autrefois passionnément aimée, & contre qui le dépit nous dure encore, est un reproche bien sensible qu'on lui fait, & une vengeance la plus honnête & la plus glorieuse qu'on puisse prendre. Mais il se laissa emporter à la passion d'autrui, & par l'éclat de cette maudite brouillerie, il acheva de se jeter dans le précipice. Dès-là véritablement il y avoit peu d'intelligence entre Mr. d'Anguien & lui; & outre le souvenir de ce qui s'étoit passé dans le démêlé du Grand Maître, & le bruit qui couroit, que ce Prince demandoit qu'on maintint son beau-frere le Duc de Brezé en sa charge, il avoit fait une réponse

à la lettre, que Mr. de Beaufort lui avoit écrite sur la naissance de Mr. son fils, où il le traitoit fort de haut en bas, pour avoir sa revanche du petit orgueil, qui l'avoit porté à lui mettre seulement à la souscription, *très-humble & très-affectionné serviteur*. Mais quoique ces petites picques entre deux esprits fiers & glorieux fussent assez capables de les porter aux extrémités, il s'y pouvoit encore apporter de la moderation; au lieu qu'après une affaire, qui touchoit directement à l'honneur, il n'y avoit plus de biais de réconciliation. J'avoue que je ne parle pas de sens froid sur ce sujet, & que dans tout ce qui s'est passé depuis la mort du Roi, il n'y a que ce seul point que je regarde avec regret, & je dirois avec quelque sorte de repentir, si je ne trouvois une infinité de raisons qui me forceroient à me jeter du côté où je me

mis. Celles qui m'en devoient détourner étoient, que j'avois presque tout mon bien dans le Berri, & sous le Gouvernement de Mr. le Prince; que je voyois Mr. d'Anguien en état de revenir dans peu à la Cour, ayant augmenté l'éclat de la victoire de Rocroi par la prise de Thionville, qu'on jugeoit infaillible; & qu'après de tels services, il étoit difficile à croire, que la Reine appuyât un autre parti que le sien; que Mr. de Longueville avoit toujourns agi très-obligeamment avec moi, & qu'il y avoit peu de personnes, à qui il parlât plus confidemment. Enfin il y avoit à remarquer, que j'avois l'honneur d'appartenir de fort près à Madame la Princesse, que j'offensois mortellement en m'offrant à Madame de Montbazon, de qui la parenté m'étoit & plus éloignée, & moins glorieuse. Mais aussi de l'autre côté,

de puissantes considérations m'appelloient ; presque tous mes amis s'y trouvoient embarqués, & particulièrement Mr. de Guise, qui à son retour en France m'avoit fait des caresses extraordinaires, & sembloit m'avoir choisi pour son capital ami ; j'avois l'honneur de lui être plus proche qu'à qui que ce fût de sa condition, je l'avois de tout temps fort cheri & honoré, & avois été le premier auteur de l'étroite union entre Mr. de Beaufort & lui, qui sembloit être une des principales causes, qui le jettoit dans cette intrigue. Je croyois aussi, qu'indubitablement la querelle des femmes en formeroit une entre les hommes, & que je ne voulois pas embrasser un parti pour le quitter le lendemain. Mais pour parler franchement, la plus essentielle raison qui me fit déclarer, fut, que je voyois bien, que quelque bon accueil que

110 M E M O I R E S

ne fit le Cardinal, il avoit peu de bonne volonté pour moi, & croyois qu'il étoit nécessaire, que je prisse un autre appui auprès de la Reine. D'en esperer de Monsieur le Prince, quoi que je fisse, je sçavois bien qu'il ne choqueroit pas le premier Ministre pour moi: d'en prétendre du côté de Monsieur, la Riviere ennemi mortel de mes amis m'y étoit un obstacle invincible. Si bien que je ne voyois plus, que Madame de Chevreuse qui cachant sa disgrâce le mieux qu'elle pouvoit, & conservant son ancienne familiarité avec la Reine, me paroissoit encore en état de me protéger. M'étant trouvé joint d'intérêt avec ses principaux amis, j'y avois en peu de temps acquis beaucoup de liberté, & en avois reçu des assurances de me servir en toutes occasions; mais je l'y voulus encore obliger par quelque chose d'éclatant, sçachant bien, qu'étant

qu'étant vaine & ambitieuse, cela la toucheroit. Je lui dis, qu'en m'échangeant du côté de Madame de Montbazon, c'étoit elle premièrement que je regardois ; ce qu'elle reçut comme je l'avois pû esperer, & me promit des assistances nonpareilles. Je ne parlerai point de toute la suite de l'affaire, parcequ'elle a été si publique, que personne ne l'a ignorée ; je dirai seulement, que si le sentiment de Mr. de Longueville eût été suivi, on l'auroit étouffée : mais Madame la Princesse suivant l'aigreur de son naturel, & trouvant une occasion de contenter ses anciennes animosités, la porta à l'extrémité ; & je ne sçai, si elle n'y fut point poussée par le Cardinal, qui considéroit notre parti comme formé contre lui, & jugeoit que c'étoit moins contre Mr. le Prince, que contre son autorité, qui croissoit chaque jour, que s'étoit

faite à l'Hôtel de Chevreuse l'assemblée des quatorze Princes, à laquelle je ne me trouvai point, la jugeant fort inutile & fort impertinente.

Deux jours après l'amende honorable que Madame de Monbazon fut faire à l'Hôtel de Condé (a), la Reine étant dans le cercle m'appella, & me dit, qu'elle croyoit, que je n'avois pas scû, que les Officiers de la Maison du Roi ne prenoient point de parti dans les querelles de la Cour, parce qu'il falloit qu'ils attendissent ce qu'elle leur ordonneroit. Je lui répondis, que je l'avois ignoré, mais que quelque parti que je pusse prendre, cela ne pouvoit préjudicier à l'obéissance, que je rendrois toujours à ses commandemens. Elle repliqua, que me rendant suspect à l'un des partis, cela me mettoit presque hors d'état

(a) En rendant les Lettres de Madame de Longueville à Mr. le Prince, qui lui mit des duretés horribles.

de bien suivre les ordres ; & finissant son discours , elle me témoigna qu'il falloit qu'une autrefois je demeurasse neutre.

Le lendemain je fus voir le Cardinal , qui m'ayant reçu avec plus d'apparence de franchise qu'auparavant , me dit , que la Reine lui avoit parlé de ce qu'elle m'avoit dit : & comme je m'étois informé de ce que je pouvois alléguer là-dessus , je lui répondis , que puisque la Reine désapprouvoit mon action , j'en étois corrigé pour jamais ; mais que si j'avois failli , ma faute n'étoit pas sans exemple ; & je lui citai là-dessus celui de feu Mr. d'Espernon , dans la querelle de Mr. le Comte & de Mr. de Guise. Il me dit , que la Reine avoit beaucoup de raison de desirer , que cela ne se fit plus , & m'exhorta comme mon ami à demeurer dans le dessein , que je lui témoignois , d'obéir

M E M O I R E S

124

ponctuellement à Sa Majesté, Je lui fis encore ensuite deux ou trois visites, dans lesquelles il me traita si bien, que je crus que peut-être ne seroit-il pas fâché de m'obliger dans mes intérêts, puisqu'il avoit bien voulu servir un de mes parens à ma recommandation. Je lui parlai donc de ce qui étoit à démêler entre Mr. le Tellier & moi, & par un mémoire que je lui donnai, je lui expliquai assez nettement la chose, & en le quittant j'ajoutai, que c'étoit la plus importante affaire que je pouvois avoir. Ses réponses furent fort civiles & affectionnées; mais lorsque je lui en reparlai, je le trouvai beaucoup plus froid, & il me fit un long discours, pour me montrer, qu'il y alloit fort du service du Roi, en ce que je lui demandois; & conclut en me disant, que pour ce qui seroit de mon intérêt, il falloit que j'eusse satisfaction, & que je ne m'atta-

chasse pas à conserver un droit, qui tiroit à trop grande conséquence. Je lui répondis, que mes prédécesseurs en la charge en avoient joui, & que pour ce qui étoit de moi, tous ceux qui me connoissoient, sçavoient que le bien & l'intérêt me touchoient peu, & que l'honneur étoit ce qui me faisoit agir, & ce que je cherchois dans l'affaire dont je l'entretenois. Je doute, si cette déclaration si franche de mon humeur lui plût, mais je sçai bien qu'il me quitta sans me donner de grandes espérances. Ce fut ce jour-là, ou le suivant, qu'arriva le dernier trait de la disgrâce de Madame de Montbazon chez Renard; je n'y arrivai que comme la Reine en sortoit, & fut très-surpris & fâché de ce désordre. Mr. de Mers m'est témoin de ce que je dis à Madame de Montbazon, & combien je la blâmai d'avoir fait de l'affaire de Ma-

dame la Princesse celle de la Reine. Cependant Sa Majesté me fit le lendemain l'honneur de me conter entre les Conseillers de cette belle disgraciée ; & témoigna, que les choses qu'elle avoit dites devant Madame la Princesse contre ceux, par l'avis de qui elle étoit demeurée dans le logis de Renard, étoient particulièrement adressées à moi. J'en fus averti incontinent ; mais me sentant entièrement innocent, je jugeai n'en devoir point faire d'excuses, & crus que je ne pouvois entrer en éclaircissement, sans parler en quelque sorte contre l'exilée ; ce qui n'étoit pas de mon humeur. Cependant je m'appercevois bien, qu'on tiroit mon affaire en longueur pour l'une de ces deux fins, ou de me faire faire quelque escapade ; & quelque trait bizarre ; ou bien d'ennuyer les Suisses par le retardement, & de me déréduiter auprès d'eux. Ainsi je pen-

fait, que je devois me hâter d'en voir
 la conclusion, & fus trouver Mad'a-
 mode Chevreuse, à qui je dis, qu'aux
 termes où étoient les choses, je ne
 venois pas prier pour parler pour
 moi, sachant bien qu'elle avoit des
 intérêts plus importants à démêler;
 mais que je venois seulement lui di-
 re, qu'il falloit que je me pressasse,
 & qu'avant que de le faire, je lui en
 avois voulu rendre compte. Elle ap-
 pella Champion en tiers à notre con-
 versation, & me répondit, que si
 j'eusse pû me donner huit jours de
 patience, elle croyoit, que dans ce
 temps-là, elle eût pû faire mon affai-
 re hautement; mais puisque je ne
 pouvois differer, que je cherchasse
 mon appui ailleurs, & que je de-
 meurasse seulement toujours de ses
 amis. Je crois, que ce discours ne
 s'est point étendu plus avant que
 nous; mais je sçai bien, que le len-
 demain étant allé parler au Cardinal,

il me témoigna avoir peu d'inclination à me favoriser ; & après plusieurs difficultés, (quoique je l'assurasse, que je desirois lui avoir l'obligation de la chose.) il me dit, qu'il n'étoit pas seul dans le Conseil, & qu'il falloit, que j'en parlasse aux autres. Je jugeai bien dès là mon affaire perdue, mais ne trouvant point d'autre biais d'en sortir, & voyant, que Mr. le Tellier avoit obtenu par provision ce qu'il desiroit contre moi, je me résolus à parler à Son Altesse Royale, & aux autres personnes, qui avoient entrée dans le Conseil ; mais durant ce temps, le procédé de mes amis ruinoit tout ce que je pouvois établir. Monsieur de Beaufort, soit par amour, soit par orgueil, se monroit outré de l'exil de Madame de Montbazou, & quand la Reine vouloit parler à lui, il s'en éloignoit avec une maniere si dédaigneuse, que

cela seul étoit capable de détruire toute l'amitié qu'elle eût pû avoir pour lui. Je m'en apperçus un soir, & lui fis des reproches d'agir ainsi en enfant; mais au lieu de me payer de raisons, il ne me répondit qu'avec des transports & des boutades fort imprudentes. Comme il avoit moins d'occupation qu'à l'ordinaire, il me venoit chercher très-souvent, & pour moi, quoique je le visse en assez mauvaise posture, par amitié & par honneur, je ne voulois point m'éloigner de lui. Il est vrai, que les soirs je ne le voyoit pas si fréquemment, & que je doute, s'il passoit toutes les nuits dans Paris. Mr. de Vendôme ne voyant point son affaires s'achever, le tourmentoit tous les jours pour le faire raccommo-der avec le Cardinal, & ne pouvant rien gagner sur lui de ce côté, il crut, qu'il falloit s'unir absolument avec la Rivière. Il le fit

donc presser plus que jamais par le
 Maréchal d'Estrees, & lui fit offrir
 l'amitié de Mr. de Beaufort. Le Roi
 vint écouter cette proposition avec
 beaucoup de joye, & ayant pris
 rendez-vous chez le même Maréchal
 d'Estrees, il fut surpris de n'y voir
 que Monsieur de Mercœur avec
 Monsieur son père, & point du
 tout Mr. de Beaufort. Dès-là il se
 tint pour fourbé, & quoique Mr.
 de Vendôme l'assurât qu'il lui amè-
 nerait son fils au premier jour, &
 lui alléguât quelque obstacle qui l'au-
 roit empêché de venir, il ne voulut
 jamais entrer en matière, & s'étant
 séparé civilement de la conversation,
 il s'unit dès le lendemain avec le
 Cardinal, avec qui jusqu'alors il
 n'avoit pas eu une intelligence par-
 faite. Mr. le Prince entra en tiers
 en cette association, dont je crois
 que le premier article fut la ruine
 de Mr. de Beaufort. Et de fait y

deux jours après, la Reine étant allée au Bois de Vincennes faire collation chez Mr. de Chavigni, il y fut, & on eut une assez mauvaise réception. Je ne sçay si cela le picqua, mais il s'en revint aussi-tôt à Paris, & étant allé au Louvre y attendre le retour de Sa Majesté, il y trouva le Cardinal, à qui, à ce qu'on dit, il fit quelques questions s'il sortoit, qui le mirent en allarme. Quelque temps après on le vint avertir, qu'il y avoit des cavaliers sur le Quai, qui sembloient attendre quelque chose, & après cela il ne douta plus qu'on ne le voulût assassiner, il le publia hautement, & envoya quérir tous les braves qu'il pût pour son escorte. Le lendemain j'appris cette nouvelle de Mr. de Mets, & étant allé à Luxembourg, j'y trouvai Mr. de Guise, que j'appréhendois de voir embrouillé dans ce mauvais bruit.

Je trouvai qu'il l'ignoroit encore, nous attendîmes ensemble le retour de Monsieur, qui parla fort sobrement de la chose; mais la Riviere la releva hautement & dit, qu'il y alloit de l'autorité de Son Altesse Royale de maintenir les Ministres en sûreté. J'eusse bien voulu voir Mr. de Beaufort, mais il étoit allé à la campagne voir Mr. son pere, & n'en revint que le soir, ce qui acheva de le perdre; car peut-être que s'il eût été chez le Cardinal, il se fût éclairci avec lui, & n'auroit point été arrêté. On lui conseilla de s'en aller pour quelques jours à Anet; mais il se confioit si fort à la bonne volonté de la Reine pour lui, qu'il s'en voulut venir droit au Louvre. Pour moi, ayant été l'après-dînée chez le Cardinal l'assurer de mon service, & lui offrit de faire avancer une Rotte des Gardes Suisses pour l'accompagner, j'en fus

reçu fort civilement, quoiqu'il refusât mon offre; il fit semblant de croire, que ce bruit étoit faux; mais je lui trouvai pourtant le visage & la contenance d'un homme fort étonné. Le soir en entrant au Louvre, j'y appris sous la porte la prise de Mr. de Beaufort. La connoissance que j'avois de mon innocence, fit, que sans balancer je montai en-haut, & trouvai dans la salle des gardes de la Reine le Cardinal, qui sortoit accompagné de trois cent Gentilshommes; il me salua assez civilement; mais de toute sa suite, Noailles, Picennes & Saint-Megrin furent les seuls qui me voulurent connoître & aborder. Je trouvai dans le petit cabinet de la Reine Madame de Chevreuse, à qui je parlai quelque temps, & ayant demandé par plusieurs fois, si je ne pourrois point voir ce pauvre Prince, & ayant çû de Guitault même, que non;

je m'en allois, lorsque la Reine me fit appeller dans sa petite chambre grise, & me commanda de faire venir deux compagnies Suisses le lendemain à six heures du matin devant le Louvre. N'ayant pu dès le soir voir personne de l'Hôtel de Vendôme, j'y allai le lendemain matin mêler mes soupirs avec ceux de toute cette Maison affligé, & appris de Mr. de Vendôme, à qui Monsieur en avoit fait entendre quelque chose, la confirmation de ce que m'avoit dit le soir d'au paravant Mr. de Guise, que j'étois du nombre de ceux, qu'on devoit éloigner de la Cour. Ce bruit me faisoit médiocrement, & je ne scavois par quelle prescience de mon malheur, je souhaitois le bannissement plus que je ne le craignois. J'en allai au sortir de-là attendre la nouvelle chez Messieurs de Bethune & de Montrésor, qui étoient me-

nacés du même accident, & qui en reçurent une heure après le commandement en ma présence. Ce n'est pas qu'ils eussent tant de liaison pour d'heure avec Mr. de Beaufort, qu'ils dussent participer à sa disgrâce; mais c'est que la Riviere ne voulut jamais promettre au Cardinal, de faire consentir son Maître à la prise de ce pauvre Prince, qu'il ne l'assurât en même temps d'exiler ses deux ennemis: & je crois, que Monsieur même y contribua de son avis, étant mortellement ulcéré contre Mr. de Montrésor, de ce qu'il l'avoit quitté; & n'ayant pas aussi oublié, que tout ce qu'il avoit pu dire lui-même, & faire dire en son nom au Comte de Bethune l'hyver d'au paravant, pour l'adoucir envers la Riviere, n'avoit de rien servi, & qu'il avoit fallu lui envoyer un commandement du Roi pour cela. On fit le même jour partir Mr. de

Châteauneuf de Montrouge, & St. Ibal (a) eut aussi ordre de le retirer. Ce qui fut la récompense des services, que Beringhen avoit rendus au Cardinal qui le délivra de la présence d'un homme, qui en parloit par tout avec un mépris horrible. Pour moi, je croyois à chaque moment accroître le nombre des profcrits ; mais enfin l'après-dîner, on me vint assurer, que j'étois garanti du naufrage, & que la protection de Monsieur m'en avoit sauvé. J'avois peine à comprendre, que celui que je n'avois jamais servi, me préservât des malheurs, que m'auroit préparés celle, à qui je m'étois dévoué si fidèlement. Néanmoins cette nouvelle m'étant confirmée de trois ou quatre endroits, & même de l'Hô-

(a) *Cousin germain de Mr. de Montrésor, qui l'appelle dans ses Mémoires, homme de hauts desseins, & ennemi de la tyrannie.*

tel de Guise, je crus l'en devoir aller remercier. Etant allé le soir au Louvre, la Reine ne me regarda pas, de quoi je m'étonnai peu dans une si récente disgrâce de mes meilleurs amis. Mais je fus assez surpris, lorsque après avoir été le lendemain dire adieu à Mr. de Vendôme, qu'on chassoit qu'on alloit malade, je m'en allai à Luxembourg, & y ayant fait à Son Altesse Royale le compliment, que je lui devois pour le bon office, qu'on disoit qu'elle m'avoit rendu, j'en reçus une réponse fort froide, & qui contenoit presque un délavé de ce qu'on publioit qu'il avoit entrepris en ma faveur. Je recommençai dès ce jour à faire les fonctions de ma charge à l'ordinaire, & ayant essayé le lendemain inutilement de voir le Cardinal, qui avoit pris médecine, j'y retournai le jour d'après, & en reçus un accueil fort froid, ne m'ayant

jamais parlé qu'en tierce personne, & comme s'il se fût aussi-tôt adressé à toute la compagnie, qu'à moi. Je fis cette première visite assez courte, & y étant revenu deux ou trois fois dans la semaine suivante, je n'en eus jamais que des révérences fort sérieuses, & pas une parole. Dès-là je jugeai mes affaires en fort mauvais état; mais, je ne doutai plus qu'elles ne fussent entièrement ruinées, lorsque j'appris que Monsieur, en présence du Cardinal, avoit presque tourné en ridicule le remerciement que je lui avois fait, & avoit conté tout haut, qu'il m'avoit nié de m'avoir servi. Je fus redevable de cet avis à Mr. de Longueville, qui malgré tous les démêlés passés m'avoit fait l'honneur de demeurer de mes amis, & s'étoit offert dès la prise de Monsieur de Beaufort à me servir. Je ne doutai point que la Rivière n'eût opéré en

ce rencontre, & pria Monsieur de Brienne, à qui je contai toute la chose, de la vouloir dire à la Reine, & lui témoigner, que mon compliment n'avoit point été pour chercher une autre protection que la sienne; & le conjurai d'entrer un peu plus en matière, s'il y trouvoit jour. Il le fit, & eut pour réponse de Sa Majesté, qu'elle me croyoit trop homme d'honneur, pour avoir trempé dans la conjuration, qu'on imputoit à Mr. de Beaufort; mais qu'il y avoit eu de l'imprudence dans ma conduite. Ne trouvant pas beaucoup d'aigreur dans cette réponse, je crus, que si je lui parlois moi-même, peut-être s'ouvreroit-elle davantage. Je pris donc mon temps comme elle me donna l'ordre; & lui ayant reconfirmé ce que Mr. de Brienne lui avoit dit de ma part, elle me dit seulement avec froideur, qu'elle le croyoit, & s'é-

loigna de moi. On me conseilla de me rendre soigneux de la voir à toutes heures, ce que je fis avec toute l'assiduité qu'il me fut possible; & dans ce même temps Mr. de Liancourt étant arrivé à Paris, je le priai de dire au Cardinal, que je ressentois la captivité de Mr. de Beaufort avec une douleur infinie; mais que c'étoit sans murmurer, & sans perdre le respect que je lui devois; & que je lui demandois, qu'il me considérât comme un homme qui songeoit à faire sa charge, & rien davantage. Sa réponse fut, que j'avois refusé d'être de ses amis, & que ce qu'il pouvoit faire par générosité étoit, de ne me point faire de mal. Cependant je voyois, que le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, & qui même étoit venu dîner chez moi huit jours devant, s'éloignoit de moi, & ne

me parloit plus qu'en crainte. Un soir, dans le petit cabinet de la Reine, il m'avertit de songer à moi, & m'apprit la disgrâce de Monsieur de Beauvais, à qui l'on fit faire une querelle sans sujet par Monsieur le Prince, pour avoir lieu de le bannir. Il ne me dit la chose qu'en gros, & en trois mots, & puis se retira de moi sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût appréhendé, qu'on ne nous eût vû en conversation. Un jour après, trouvant un de mes amis, il se mit à lui blâmer ma conduite, & à m'accuser entr'autres choses, de voir souvent Madame de Chevreuse. Il est vrai, que m'étant dit son serviteur avant sa chute, je ne m'éloignai pas d'elle, lorsque le malheur de Mr. de Beaufort avança le sien, & qu'allant, comme j'ai dit, fort souvent au Louvre, dont son logis étoit fort proche, j'y allois atten-

dre la fin des prieres de la Reine, & l'heure de son souper; mais ses visites n'étoient point particulieres, & Messieurs de Guise, de Retz, & vingt autres personnes y venoient aux mêmes heures. Je fus même un des premiers qui lui conseillai d'essayer à se raccommoier avec le Cardinal, & lui confirmai le dessein d'y employer Mr. de Liancourt, qui l'y servit avec grande chaleur, mais sans aucun fruit; le Cardinal se plaignant, qu'elle lui avoit manqué de parole, & disant, qu'elle sçavoit bien de quoi elle étoit demeurée d'accord avec la Reine. Nous ne sçavons ce que c'étoit, parcequ'elle cachoit sa disgrâce jusqu'à la fin; mais nous apprîmes enfin, que le soir même de la prise de Mr. de Beaufort, s'étant offerte à faire sans répugnance tout ce que la Reine lui ordonneroit, Sa Majesté lui dit, qu'elle la croyoit in-

nocente des desseins du prisonnier, mais que néanmoins elle jugeoit à propos, que sans éclat elle se retirât à Danpierte, & qu'après y avoir fait quelque séjour, elle s'en allât en Touraine. Depuis ce soir elle ne fut qu'une seule fois au Louvre, & n'auroit pas tant demeuré à Paris, si elle ne se fût opiniâtrée à toucher, avant que d'en partir, quelque argent qu'on lui avoit promis. Tous les jours il venoit des émissaires de la Reine & du Cardinal la solliciter de s'en aller, & entr'autres Montaignu étant venu un jour lui parler, elle lui demanda s'il étoit vrai, qu'on chassât encore beaucoup de gens, & parut surtout curieuse de sçavoir, si l'on m'ôtoit ma charge, témoignant me plaindre, & prendre part à mon malheur. Cette question étant rapportée au Cardinal, fut le dernier coup de ma ruine, & dès le lendemain la Reine dit au Maréchal

de Bassompierre, qu'elle lui vouloit rendre sa Charge; ce qu'il refusa d'abord, à ce que l'on m'a dit. Ce bruit s'étant répandu par la ville, vint jusqu'à moi, & fit, que je priai Mr. de Liancourt de faire encore une tentative auprès du Cardinal. Il me dit, que sans que je l'en eusse sollicité, il lui en avoit parlé plusieurs fois, & n'en avoit point eu de satisfaction; si bien qu'il jugeoit nécessaire, que quelqu'autre lui aidât à rentrer dans ce discours. Le Commandeur de Souvré me promit de me rendre cet Office, & eux deux ensemble, ayant pris leur temps dès le soir, ils trouverent un homme fort aigri, & qui à peine les voulut ouïr, assurant toujours pourtant, qu'il ne me feroit point de mal. Ce dernier effort étant demeuré inutile, je jugeai, que je devois tout appréhender, & pris dès-lors mes résolutions. En

ce

ce temps ma femme étant arrivée à Paris, alla voir Madame la Princesse, avec qui la dévotion lui avoit donné quelque intrigue, & quelque familiarité; elle eut avec elle une longue conversation, où elle déclama furieusement contre moi, faisant paroître pourtant à la fin de son discours, qu'elle desiroit de me voir. Elle mena ensuite ma femme aux Carmelites, où elle & Madame d'Aiguillon la présentèrent à la Reine, & tâcherent de l'adoucir pour moi; mais ils la trouverent trop obstinée à me perdre & déjà disoit-elle, engagée de parole au Maréchal de Bassompierre. Madame d'Aiguillon la mena le soir chez le Cardinal, qui lui dit la même chose, & l'assura, que si elle fût venue trois semaines plutôt, il y auroit eu lieu de me sauver. Voyant ainsi tout le monde bandé contre moi, je me résolus de ne point voir la

Reine , de peur de recevoir un commandement de sa bouche , & d'être réduit à la refuser en face ; & ayant trouvé Saint Luc , qui m'assura de la part de son oncle , qu'il ne contribuoit point à mon malheur , & qu'il ne vouloit point de ma charge , je lui dis , que je lui demandois seulement , qu'il ne la prît point sans ma démission ; ce qu'il m'assura qu'il feroit.

Le lendemain je fus voir Madame la Princesse , qui d'abord s'emporta fort contre moi ; je souffris ce qu'elle me voulut dire , & ne voulant pas justifier mon procédé , pour ne la pas choquer entierement , ni aussi le condamner , parceque cela m'auroit paru honteux , je rejettai tout ce qui s'étoit passé sur mon malheur , & sur des rencontres inevitables. Elle donna plusieurs attaques sur le pauvre Mr. de Beaufort , auxquelles je repartis le plus modeste-

tement & le plus fermement que je pûs, & sortis d'avec elle, la laissant en apparence fort adoucie. En effet, quoiqu'elle eût un peu sur le cœur, que je ne lui eusse point demandé son assistance, elle promit à ma femme d'empêcher ma ruine, & lui dit, que je me trouvasse le lendemain chez elle à l'arrivée de Monsieur son fils. Je passai le reste du jour en l'attente du commandement, & le lendemain matin ayant sçu, que le Maréchal de Bassompierre sembloit trouver étrange, qu'après tant de civilités, qu'il m'avoit faites, je ne lui en rendisse pas une, j'allai chez lui, où il me répéta les mêmes assurances, que Saint Luc; m'avoit données de sa part; & pour remede contre la persécution qu'on me préparoit, il me conseilla de ne point donner ma démission; ce que je lui protestai que je ferois. Je me trouvai l'après-di-

née à l'arrivée de Mr. d'Anguien, à qui Madame sa mere me présenta, & en fus fort bien reçu. Monsieur son pere, que je vis un instant après, me fit quelques reproches, mais sans s'emporter, & m'assura qu'il ne me nuiroit point. Ne voyant plus cette Maison aigrie contre moi, au contraire Madame la Princesse ayant dit ce jour-là que mon affaire étoit la sienne, il me restoit encore quelque esperance, fondée principalement sur cette haute réputation du Maréchal de Bassompierre, que je croyois trop généreux, pour contribuer à ma perte, après ce qu'il m'avoit promis, & la priere qu'il avoit faite à Mr. de Longueville, d'assurer Madame la Princesse, que bien loin de le défobliger en me servant, il le tiendroit à faveur, ne prétendant point me dépouiller. Cependant, n'ayant point été depuis deux ou trois jours au Louvre, je jugeai à

propos de faire dire à la Reine, qu'après le bruit qui avoit couru, je n'avois osé par respect me présenter devant elle, pour faire ma charge, quoique je la crusse trop juste, & me sentisse trop innocent pour appréhender sa disgrâce. Je priai Mr. de Brienne de me rendre cet office, & de voir aussi le Cardinal, pour lui dire, que quelque bruit qui courût, je ne pouvois croire mon malheur, sçachant bien, que je n'avois jamais manqué contre la fidélité que je devois à la Reine, ni contre le respect qui étoit dû à son Eminence. J'eus réponse de ce dernier point dès le jour même, & sçus, que le Cardinal n'avoit point témoigné d'animosité contre moi, & avoit parlé comme s'il y eût eu encore quelque esperance de me raccommo-der. Mais pour le premier point, Mr. de Brienne m'étant venu voir le lendemain matin, me

dit , que comme il ouvroit la bouche pour parler de moi à la Reine, elle l'avoit prévenu , & lui avoit dit que le ſçachant mon ami , elle l'avoit choiſi plutôt que Mr. le Tellier , avec qui elle avoit appris que je n'étois pas bien , pour me venir ordonner de lui envoyer la démiſſion de ma charge , & ne lui avoit allegué autre raiſon de ce commandement , ſinon qu'elle vouloit rendre juſtice au Maréchal de Baſſompierre. Ma réponſe fut , que je m'eſtimois le plus malheureux homme du monde , d'avoir pû déplaire à la Reine , & que ma ſeule conſcience ne me reprochoit point de l'avoir offenſée , ni en bagatelles ni en choſes ſérieuſes : que pour ma charge , elle en étoit la Maîtreſſe abſolue , & qu'elle en pouvoit diſpoſer ; mais que je la ſuppliois très-humblement de trouver bon , que je n'y contribuâſſe point : que l'ayant priſe huit

mois auparavant à la vûe de toute la France par son commandement, il sembleroit, que je me sentirois coupable de quelque grand crime, si je consentois si-tôt à m'en dépouiller; & qu'enfin, pour les petits services, que j'avois essayé de lui rendre, je ne lui demandois point d'autre grâce, que la permission de me retirer chez moi, pour y plaindre mon infortune, & attendre un temps plus favorable à mon innocence; ce que j'esperois quelque jour, parce que je croyois S. M. juste, & que je sçavois que Dieu l'étoit. Mr. de Brienne ne pouvant absolument improuver ma résolution, dit seulement, que si j'en voulois prendre une autre, on pourroit me ménager, outre la récompense entiere de ma charge, quelques avantages, comme des Brevets de Chevalier du St. Esprit, de Maréchal de Camp, de deux mille écus de pension, & d'assurance de ré-

compense de la premiere charge vacante. Je me mocquai de toutes ces graces frivoles, & me separai de lui, après l'avoir prié de rapporter exactement ma réponse à la Reine. Une heure après, j'appris de ma femme, que Madame la Princesse s'étoit excusée à elle-même de l'assistance qu'elle avoit promis de me rendre sur la considération du Maréchal de Bassompierre, qui l'en avoit priée, à ce qu'elle disoit, quoique l'autre le niât. Ne jugeant pas à propos, après ma réponse de demeurer chez moi, je me retirai chez un de mes amis, & le soir j'appris d'une personne de très-grande condition, que s'étant trouvé au Louvre, il avoit vû quelque remuement parmi les Gardes de la Reine, & avoit eu certitude, qu'il y avoit ordre de m'arrêter. Si j'eusse crû mon sentiment, je serois demeuré dans Paris, pour voir, si l'on pousseroit l'injustice jusqu'au bout; mais mes amis ne l'approu-

vant pas , dès le lendemain matin je fus à la campagne. Quelques jours après j'appris , que la Reine , Monsieur , Monsieur le Prince , le Cardinal , ou pour mieux dire en un mot , toutes les puissances , étoient acharnées contre moi ; & que le Maréchal de Bassompierre commençoit à changer son premier discours , & à dire , qu'ayant tant de droit à la charge , il ne pouvoit la refuser s'il falloit que je la perdisse , & que la Reine la lui jettât à la tête ; mais qu'il n'y entreroit jamais que je ne fusse entièrement satisfait. Contre un si grand orage , je ne trouvois que peu ou point d'amis ; Mr. de Liancourt , qui seul a fait paroître pour moi de la vigueur & de la générosité , étoit à la campagne ; presque tous les autres m'abandonnoient peu-à-peu (a) ; & ceux qui

G 5

(a) *Abruentibus cunctis , cum diversa prætenderent , eadem formidine. Ann. 2.*

me restoit , étoient , ou enveloppés dans le même malheur que moi, ou dans l'impuissance de m'assister. Des premiers , les uns , comme Mr. de Brienne , me propofoient des avantages en obéissant , & des persécutions en résistant ; d'autres , même des plus qualifiés , complaisans aux Puissances , ou incités par mes ennemis , m'écrivoient des lettres pour m'intimider , & me vouloient faire appréhender , qu'on ne me traitât de rebelle (a) , & qu'ainsi mes biens ne fussent confisqués , & mes maisons rasées. Enfin , il se passoit peu de jours , où je ne reçusse cent avis différens , qui ne m'ébranloient point du tout. Au bout d'un mois , me voyant toujours dans les mêmes sentimens , la Reine fit faire une Déclaration , par laquelle

(a) Quidam cogitationum principis periti , primò occultiùs quietem & otium laudare ; postremò non jam obscuro , suadentes simul terrentesque. *In Agricola.*

le Roi publioit, que la démission du Maréchal de Bassompierre étoit nulle, comme ayant été donnée en prison, & sous une promesse de le mettre en liberté, qu'on ne lui avoit pas tenue; & cassoit toutes les provisions données en conséquence au Marquis de Coislin & à moi, remettant le Maréchal en charge, sans qu'il eût besoin de nouveau serment, à condition de me payer dans quinze jours, en un payement, les quatre cent mille livres, qu'il en avoit touchées pour récompense; ou de consigner cette somme à l'Epargne, en cas que je ne donnasse pas un pouvoir valable pour la recevoir. Cette Déclaration, dressée par le Chancelier, & écrite de sa propre main, me laissoit à courre après les vingt-deux mille écus, que j'avois donnés de surplus: néanmoins craignant, que je ne les répétasse contre lui, avec qui j'avois traité comme

Tuteur de ses petits-fils de Coiffin ; il prit un Brevet du Roi , de pareille somme , pour me le donner en payement. J'appris cette nouvelle , qui ne m'émût point , avec une autre , qui me toucha beaucoup davantage , qui fut un discours , que Madame de Brienne voulut faire croire à ma femme , qu'elle avoit eu avec la Reine sur mon sujet , où Sa Majesté blâmant ma défobéissance , avoit juré , disoit-elle , devant le Saint Sacrement , qu'elle avoit contre moi des choses capables de me perdre , qu'elle ne vouloit point pousser par pure bonté. J'avoue que ce discours me mit si fort en colère , qu'à l'heure même j'écrivis à Mr. de Brienne : Que tant qu'il ne s'étoit agi que de ma charge & de ma fortune , j'avois souffert sans murmurer ; mais que je ne pouvois , sans me plaindre , oïr dire qu'on attaqué mon innocence ; & qu'on me

voulut noircir auprès de la Reine, à qui en cette occasion je ne demandois que justice; la suppliant, si j'étois coupable, d'ordonner au Parlement de me faire mon procès, étant prêt d'entrer en la Conciergerie, toutes les fois qu'elle lui voudroit donner connoissance de mes fautes (a). C'étoit-là le sens de ma lettre (b), qui étoit en termes un peu plus étendus. Mr. de Brienne la trouvant peut-être trop hardie, ne voulut

(a) *Quelque innocent que soit un sujet, il doit toujours éviter autant qu'il peut, d'être mis en justice, quand il a son Prince pour partie, car alors les péchés véniels passent pour mortels. Témoin l'Amiral Chabot, qui fut condamné à mort sous François I. quoiqu'il fût innocent. Le Maréchal de Montmorency fut bien plus sage, car Henri III. qui le tenoit prisonnier à la Bastille, voulant qu'on lui fit son procès, il l'empêcha par tant de longueurs affectées, qu'à la fin il sortit de prison, sans aucune flétrissure.*

(b). *Dont la copie est à la fin de ces Mémoires.*

pas la montrer à la Reine , & se contenta (que je pense) d'en faire part au Cardinal ; qui n'étoit pas ce que je desirois de lui. Cependant le Maréchal de Bassompierre voyant que tout ce qu'on m'avoit pû dire jusqu'alors ne m'avoit point fait changer de dessein , & ayant ordre de la Reine de se résoudre à se déshonorer en prenant ma charge , après tant de paroles données du contraire , étoit en d'étranges inquiétudes , & travailloit chaque jour , par mille biais différens , à me faire parler , pour me rendre moins opiniâtre. Enfin se disant extrêmement pressé par la Reine , il fit faire trois sommations à ma femme de recevoir son argent , & en donner quittance valable à la troisième. Elle ayant fait réponse , qu'elle étoit prête à donner quittance , pourvû qu'on lui apportât tout son argent , cela , l'avoit encore mis en peine , n'ayant

pas le quart de la somme, & toute sa pensée étant de configner en papier, par la faveur de Mr. d'Emeri, il fit demander qu'on lui montrât ma procuration, & sur le refus qu'on en fit jugeant que ce n'étoit qu'un délai, il dit, que si dans quatre jours on ne la lui montroit, il configneroit, & dès lors il entra en charge. Dans cette extrémité, quoique je fusse encore dans la même pensée qu'au commencement je trouvai tous mes amis de contraire opinion, qui me représenterent, que c'étoit perdre & ma charge & mon bien à crédit, puisque laissant configner à l'Epargne, (ce qui ne se feroit qu'en papier) c'étoit jeter mon argent dans un gouffre, d'où je ne le retirerois jamais : que j'aurois affaire à un vieillard, Officier de la Couronne, & raffiné Courtisan, qu'il m'étoit comme impossible de déposséder tant qu'il vi-

vroit , & qu'à sa mort , si je ne me trouvois bien à la Cour , je ne rentrerois point dans ma charge : que ma désobéissance feroit qu'on me poufferoit jusqu'au bout ; & que je voyois bien , que celui , qu'on me mettoit en tête , étoit un homme hors d'âge de pouffer mes ressentimens , & un fourbe , qui m'ayant manqué tant de fois de parole , se rendroit volontiers l'instrument de toutes les tyrannies qu'on voudroit exercer contre moi. Toutes ces raisons jointes à la considération d'une femme grosse , & de trois enfans , que je pouvois rendre misérables par ma mort , me firent enfin céder ; & je crûs , que quelque raison que j'eusse dans mon dessein , le sentiment de tant de personnes prudentes & généreuses devoit être préféré au mien. Ainsi je fis dire à Mr. de Brienne , que j'étois prêt à obéir , & à recevoir mon argent ; &

lui me promet, de la part de la Reine, tout ce qu'il m'avoit proposé le jour qu'il me demanda ma démission. Ensuite je donnai ma procuration à ma femme, après avoir fait des protestations, qu'on me dit me pouvoir servir quelque jour: à quoi, pour dire le vrai, je n'ai guere de confiance: & si j'ai gardé ma démission, ç'a été seulement parce que je m'étois engagé dès le commencement, à ne la point donner, & non pas par esperance qu'il puisse jamais arriver un assez grand changement, pour m'en prévaloir. Ne m'étant jamais attaché qu'à la Reine, & me trouvant ruiné dans son esprit, je ne trouve pas de ressource tant qu'elle sera en puissance; & lorsque notre Roi sera en âge de gouverner lui-même, il se trouvera une si grande disproportion entre son âge & le mien, que je n'y puis jamais prétendre d'accès ni de familiarité.

Les choses qui se sont passées dans mes affaires , ensuite de ce que j'ai écrit ci-dessus , ont été si connues de tout le monde , que ce seroit un discours fort ennuyeux de vouloir exagérer encore les fourbes du Maréchal de Bassompierre , les foiblesses de Mr. de Brienne , & les longueurs & manquemens de parole des Ministres. Je me suis déjà peut-être trop arrêté à des choses peu importantes ; mais comme je n'ai fait cette relation que pour mes proches & mes amis très-particuliers , ils auront la bonté d'en excuser les défauts ; & si mon discours ne leur paroît pas fort éloquent , ils le trouveront au moins plein de sincérité & de vérité. Je serai ravi , s'il leur donne quelque satisfaction , & aurai obtenu la principale fin , que je me suis proposée , s'ils connoissent qu'en beaucoup de choses j'ai été plus malheureux qu'imprudent ; &

D E M. D. L. R. 163

que dans celles où j'ai manqué, ç'a été par des principes de générosité & de fidélité, dont je ne me départirai jamais, quoiqu'ils ne m'aient pas bien succédé.

*LETTRE DE MONSIEUR
de la Chastre à Mr. de Brienne.*

MONSIEUR,

Tant que le malheur ne s'est attaqué qu'à ma fortune, & que j'ai crû n'avoir rien à appréhender, que la perte de ma charge, j'ai souffert ma disgrâce sans murmure, & me suis résolu sans peine à attendre, qu'un temps plus favorable me donnât lieu d'espérer plus d'avantage. Mais maintenant que j'apprens, qu'on en veut à mon innocence, & qu'on essaye de ruiner dans l'esprit

de la Reine le peu de bonne opinion, que j'avois souhaité de m'y acquérir; j'avoue, que je n'ai pas assez de constance, pour endurer un si rude choc sans me plaindre. Vous me connoissez assez, Monsieur, pour sçavoir, que l'interêt ne m'a jamais fait agir; je n'ai cherché dans mes actions que de l'honneur, & en ai mis le plus haut point à pouvoir être estimé de la seule personne, à qui je dédiois tous mes services. Jugez par-là combien je dois être sensible à l'injure, qu'on me fait, de me vouloir noircir auprès d'elle, & trouvez bon, s'il vous plaît, que je vous supplie très-humblement, de dire à Sa Majesté, qu'en toute autre occasion, je recevrai ses graces avec le respect, auquel je suis obligé; mais qu'en celle-ci je ne lui demande que justice. Si je suis coupable envers elle, ou en choses d'importance, ou en ba-

gatelles, je suis le plus criminel
 homme du Royaume, & je desire
 avec passion, que le Parlement éxa-
 mine mes fautes, & les punisse.
 Pour ce sujet, je suis prêt d'entrer
 dans la Conciergerie toutes les fois
 qu'il lui plaira de me faire faire mon
 procès; me sentant si innocent, que
 je n'en puis redouter l'issue. Et
 quand même la fin m'en pourroit
 être funeste, je pense que je ne l'ap-
 préhenderois pas dans le désespoir
 où je suis présentement, croyant
 n'avoir plus rien à perdre au mon-
 de, puisque la Reine a perdu la
 couronne, qu'elle a eue autrefois de
 sa fidélité. J'attens de l'honneur de
 votre amitié, que vous me ferez la
 grace de lui témoigner mes tristes
 sentimens, & c'est le meilleur office
 que puisse esperer de vous,

MONSIEUR,

Votre, &c.




MEMOIRES

DE LA REGENCE

D'ANNE D'AUTRICHE,

MERE DE

LOUIS XIV.

 A persécution que j'avois soufferte durant l'autorité du Cardinal de Richelieu, étant finie avec sa vie, je crûs devoir retourner à la Cour. La mauvaise santé du Roi, & le peu de disposition où il étoit de confier ses enfans & son état à la Reine, me faisoient esperer de trouver bien-tôt des occasions considérables de la

servir, & de lui donner dans l'état présent des choses, les mêmes marques de fidélité qu'elle avoit reçues de moi dans toutes les rencontres, où ses intérêts & ceux de Madame de Chevreuse avoient été contraires à ceux du Cardinal de Richelieu. J'arrivai à la Cour, que je trouvai aussi soumise à ses volontés après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie. Ses parens & ses créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurés; & par un effet de sa fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi qui le haïssoit & qui souhaitoit sa perte, fut contraint, non-seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autoriser la disposition, que le Cardinal de Richelieu faisoit par son testament, des principales charges, & des plus importantes Places de son Royaume. Il choisit encore le Cardinal Mazarin, pour lui succéder au

Gouvernement des affaires ; & ainsi fut assuré de régner bien plus absolument après sa mort , que le Roi son Maître n'avoit pû faire depuis trente-trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. Néanmoins comme la santé du Roi étoit déplorée , il y avoit apparence que les choses changeroient bien-tôt , & que la Reine ou Monsieur , venant à la Régence , se vengeroient sur les restes du Cardinal de Richelieu , des outrages qu'ils avoient reçus de lui (a).

Le Cardinal Mazarin , Mr. de Chavigni , & Mr. des Noyers , qui avoient alors plus de part aux affaires , voulurent prévenir ce mal-là , & se servir du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit du Roi , pour l'obliger à déclarer la Reine Régente , & pour se réconcilier avec elle par ce service , qui devoit paroître d'au-
tant

(a) *Odia , injurias , cupidinem ultionis , allaturos. Tac. Ann. 13.*

tant plus considérable à la Reine , qu'elle croyoit le Roi très-éloigné de cette pensée , par le peu d'inclination qu'il avoit toujours eu pour elle , & par la liaison qu'il croyoit qu'elle avoit encore avec les Espagnols , par le moyen de Madame de Chevreuse , qui s'étoit réfugiée en Espagne , & qui étoit alors à Bruxelles.

Mr. des Noyers fut le premier qui donna des esperances à la Reine de pouvoir porter le Roi par son Confesseur (a) à l'établir Régente, croyant par là faire une liaison étroite avec elle (b) , à l'exclusion de Mr. de Chavigni , qu'elle avoit considéré davantage du vivant du Cardinal de Richelieu. Mais Mr.

(a) *Qui étoit alors le Pere Sirmond Jésuite.*

(a) *Ingruentium dominationum provisor, quo gratiam (ejus) pararet consiliis ejus implicari. Ann. 12.*

des Noyers se trouva peu de temps après bien éloigné de ses desseins ; car le Confesseur eut ordre de se retirer , & lui-même fut chassé ensuite. Il me parut , que ce changement-là n'avoit rien diminué de l'espérance de la Reine , & qu'elle attendoit du Cardinal Mazarin & de Mr. de Chavigni le même service que Mr. des Noyers avoit eu dessein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre toutes les assurances qu'elle pouvoit desirer de leur fidélité ; & elle en attendoit des preuves , lorsque la maladie du Roi augmentant à un point , qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison , leur donna lieu de lui proposer de régler toutes choses , pendant que la santé lui pouvoit permettre de choisir lui-même une forme de Gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes.

Cette proposition , quoiqu'elle fût apparemment contre les intérêts de la Reine , lui sembla néanmoins trop favorable pour elle. Il ne pouvoit consentir à la déclarer Régente , & ne se pouvoit résoudre aussi à partager l'autorité entre elle & Monsieur. Les intelligences dont il l'avoit soupçonnée , & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monsieur pour le traité d'Espagne (a) , le tenoient dans une irrésolution , qu'il n'eût peut-être pas surmontée , si les conditions de la Déclaration , que le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigni lui proposèrent , ne lui eussent fourni l'expédient qu'il souhaitoit , pour diminuer la puissance de la Reine , & pour la rendre en

H 2

(a) Conclu par le sieur de Fontrailles , au nom de Monsieur , avec le Comte-Duc , premier Ministre d'Espagne , le 13. de Mars 1642.

quelque façon dépendante du Conseil qu'il vouloit établir. Cependant la Reine & Monsieur, qui avoient eu trop de marques de l'averfion du Roi, & qui le foupçonnoient presque également de les vouloir exclure du maniment des affaires, cherchoient toutes fortes de voyes pour y parvenir. J'ai fçû de Mr. de Chavigni même, qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait, & même de ce qui lui avoit déplû dans fa conduite, le fuppliant particulièrement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais (a), ni qu'elle eût trempé dans le deffein d'époufer Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il ré-

(a) *Henri de Tallyrand, Grand-Maitre de la Garderobe, décapité à Nantes le 19 d'Août 1626*

pondit sur cela à Mr. de Chavigni sans s'émouvoir : *en l'état où je suis , je lui dois pardonner , mais je ne la dois pas croire.* Chacun croyoit d'abord avoir droit de prétendre la Régence à l'exclusion l'un de l'autre ; & si Monsieur ne demeura pas long-temps dans cette pensée , pour le moins crut-il devoir être déclaré Régent avec la Reine. Les espérances de la Cour , & de tout le Royaume étoient trop différentes ; & tout l'Etat , qui avoit presque également souffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu , attendoit un changement avec trop d'impatience , pour ne recevoir pas avec joye une nouveauté , dont chaque particulier esperoit de profiter (a). Les interêts

H 3

(a) Postquam ægro corpore fatigabatur , aderatque finis & spes novæ. Tac. *Ann.* 1. & quelques pages après ; mutatus princeps licentiam turbarum , & ex civili bello spem præmiorum ostendebat.

différens des principaux du Royaume , & des plus considérables du Parlement , les obligerent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monsieur ; & si les brigues , qu'on faisoit pour eux , n'éclatoient pas davantage , c'est que la santé du Roi , qui sembloit se rétablir , leur faisoit craindre qu'il ne fût averti de leurs pratiques , & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient d'établir leur autorité après sa mort (a). Ce fut dans cette conjoncture-là , que je crus , qu'il importoit à la Reine , d'être assurée du Duc d'Anguien. Elle approuva la proposition que je lui fis , de se l'acquérir ; & m'étant rencontré dans une union très-particulière d'amitié avec Coligni , en qui le Duc d'Anguien avoit toute

(a) *Suspectum semper invisumque dominantibus (h. i.) in Cæsaris fata scrutari. Ann. 16.*

confiance, je leur représentai à l'un & à l'autre les avantages que la Reine & le Duc d'Anguien rencontreroient à être unis ; & qu'outre l'intérêt particulier qu'ils avoient de s'opposer à l'autorité de Monsieur (a), celui de l'Etat les y obligeoit encore. Cette proposition là étoit assez avantageuse au Duc d'Anguien, pour la recevoir agréablement ; il m'ordonna donc de contribuer à la faire réussir ; & comme le commerce que j'avois avec lui, eût peut-être été suspect au Roi ou à Monsieur, principalement dans un temps où l'on venoit de lui donner le commandement de l'armée, & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir secret ; il desira, que ce fût à Coligni seul que je rendisse les répon-

H 4

(a) Potentiam ejus suspectantes.
Ann. 11.

ses de la Reine, & que nous fussions les seuls témoins de leur intelligence. Il n'y eut aucune condition par écrit, & Coligni & moi fûmes dépositaires de la parole que la Reine donnoit au Duc d'Anguien de le préférer à Monsieur, non seulement par des marques de son estime & de sa confiance, mais aussi dans tous les emplois, d'où elle pourroit exclure Monsieur par des biais dont ils conviendroient ensemble, & qui ne pourroient point porter Monsieur à une rupture ouverte avec la Reine. Le Duc d'Anguien promettoit de son côté d'être inseparablement attaché aux intérêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle toutes les graces qu'il desireroit de la Cour. Le Duc d'Anguien partit peu de temps après pour aller commander l'armée en Flandre, & donner commencement aux grandes choses, qu'il a si glorieusement exécutées.

Le Roi, de qui la maladie augmentoit tous les jours, voulant donner dans la fin de sa vie quelques marques de clémence (a), soit par dévotion, ou pour témoigner que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui à toutes les violences (b), qui s'étoient faites depuis la disgrâce de la Reine sa mere, consentit de faire revenir à la Cour les plus considerables de ceux qui avoient été persécutés, & il s'y disposa d'autant plus volontiers, que les Ministres prévoyant beaucoup de desordres essayoient d'obliger des personnes de condition, pour s'assurer contre tout ce qui pouvoit

H 5

(a) Ostentui clementiæ suæ. *Ann.* 12.

(b) Cuncta dominationis flagitia in eum transtulit. *Annal* 14. & quelques lignes après, quo gravaret invidiam ejus, eoque demoto auctam lenitatem suam testificaretur, illustres (viros) sedibus patriis reddidit ab eo olim pulsos.

arriver dans une révolution, comme celle qui les menaçoit (a).

Presque tout ce qui avoit été banni, revint, & comme il y en avoit beaucoup d'attachés à la Reine par des services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrâce fait d'ordinaire entre les personnes persécutées (b), il y en eut peu qui n'eussent pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'en attendre pas une récompense proportionnée à leur ambition; & beaucoup crurent, que la Reine leur ayant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine au-

(a.) Non clementia, sed effugio in futurum; quia pessimus quisque diffidentia præsentium mutationem pavens adversus publicum odium privatam gratiam præparat. *Hist.* 1.

(b.) Antistius Pammenem ejusdem loci exulem similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16. Primam ex similitudine fortunæ amicitiam. *Ann.* 12.

torité les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrâce.

Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes espérances, il avoit été depuis très-long - temps très - particulièrement attaché à la Reine (a), & elle lui avoit donné une preuve si publique de sa confiance, en le choisissant pour garder Mr. le Dauphin, & Mr. le Duc d'Anjou, un jour que l'on croyoit que le Roi alloit mourir, que ce ne fut pas sans fondement, que l'on commença à considérer son credit, & à trouver beaucoup d'apparence à l'opinion qu'il essayoit d'en donner.

L'Evêque de Beauvais, qui étoit le seul des serviteurs de la Reine, que le Cardinal de Richelieu avoit trop méprisé, pour l'ôter d'auprès

H 6

(a.) Primus in partes transgressus spem conceptam acrius rapiebat. *Hist.* 1.

d'elle (a), & qui par son assiduité avoit trouvé occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle avoit considérés, crut ne se devoir point opposer à la faveur du Duc de Beaufort; & souhaita de faire une liaison avec lui, pour ruiner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils crurent d'en venir facilement à bout, non seulement par l'opinion qu'ils avoient de leur crédit, & par l'expérience que l'Evêque de Beauvais avoit faite de la facilité, avec laquelle il avoit ruiné des personnes qui devoient être plus considérables à la Reine (b) par leurs services que le Cardinal Mazarin; mais encore parce qu'étant creature du Cardinal de Richelieu, ils croyoient, que cette liaison-là

(a) *Segnis & dominationi fastiditus. Ann. 13.*

(b) *Eo usque valuit, ut gratia, vi nocendi præmineret. Ann. 15.*

seule lui devoit donner l'exclusion, & que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour conserver dans les affaires une personne, qui y étoit mise de sa main (a), & qui étoit auteur de la Déclaration que le Roi venoit de faire, dont la Reine paroissoit aigrie au dernier point.

Cette confiance fit négliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque de Beauvais beaucoup de précautions (b) durant les derniers jours de la vie du Roi, qui leur eussent été bien nécessaires après sa mort; & la Reine étoit encore assez irrésolue

(a) Fidus in (eum) memoria beneficii. *Ann.* 12. Demovere præfectura, tanquam (Richelii) gratia provectum & vicem reddentem. *Ann.* 13.

(b) Posito metu incamti, *Mazarinum* dum uterque dedignatur, supra tulere. *Ann.* 14. *Hist.* 1. Uterque pari culpa meritis adversa. *Hist.* 4.

en ce temps-là (a) , pour recevoir les impressions que l'on eût voulu lui donner.

Elle me cachoit moins l'état de son esprit qu'aux autres , parce que n'ayant point eu d'autres intérêts que les siens , elle ne me soupçonnoit pas d'appuyer d'autre parti , que celui qu'elle choisiroit.

C'étoit elle qui avoit voulu que je fusse ami du Duc de Beaufort dans une querelle qu'il eut contre Mr. le Maréchal de la Meilleraie , & qui m'avoit ordonné de voir le Cardinal Mazarin , afin d'éviter un sujet de plainte au Roi , qui étoit persuadé qu'elle empêchoit ses serviteurs de voir ceux en qui il avoit confiance : de sorte que ne lui étant point suspect , je pouvois connoître plus facilement que personne l'im-

(a) Metu (enim) ac necessitate huc illic mutabatur. *Hist.* 1.

pression, que les raisons de l'un & de l'autre parti faisoient dans son esprit.

Elle commençoit à craindre l'humeur imperieuse & altiere du Duc de Beaufort (a), qui ne se contentant pas d'appuyer les prétentions du Duc de Vendôme son pere sur le Gouvernement de Bretagne, appuyoit encore celles de tous ceux qui avoient souffert sous l'autorité du Cardinal de Richelieu; non seulement pour attirer presque toutes les personnes de condition par leurs intérêts particuliers, dans une cause qui leur paroissoit juste; mais encore pour avoir un prétexte de choquer par là le Cardinal Mazarin; & en remplissant les principales charges de l'Etat faire des creatures, & donner des marques si éclatantes de sa faveur (b), que l'on en pût

(a) Velut arbitrum regni agebat.

Ann. 13.

(b) Quo vim suam ostentaret. *Ann.* 12.

attribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition, & même sa vanité.

D'un autre côté, la Reine considéroit, qu'après avoir confié ses enfans au Duc de Beaufort, ce seroit une legereté que tout le monde condamneroit, que de la voir passer dans si peu de temps d'une extrémité à l'autre, sans aucun sujet apparent.

La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de Mr. de Chavigni ne lui étoient pas assez connues pour être assurée qu'ils n'eussent point de part à la Déclaration; & ainsi trouvant des doutes de tous côtés, il lui étoit mal-aisé de prendre une résolution sans s'en repentir (a). La mort du Roi l'y obligea néanmoins, & on

(a) Futuri ambiguus, & magis quid vitaret, quàm cui fideret, certus. *H. 3.*
quia pavidis consilia in incerto sunt.
Ann. 3.

connut bien-tôt , que les soins du Cardinal Mazarin avoient eu le succès qu'il desiroit ; car dans le temps que l'on croyoit que la Reine le consideroit comme l'auteur de la Déclaration , toute l'aigreur tomba sur Mr. de Chavigni (a) ; & soit que le Cardinal Mazarin fût innocent , ou qu'il se fût justifié aux dépens de son ami , qui apparemment n'étoit pas plus coupable que lui , enfin il demeura dans le Conseil.

Or comme je ne prétends pas écrire toutes les particularités de ce qui s'est passé en ce temps-là , & que ce que j'en fais présentement , est plutôt pour ne pas oublier quelques circonstances que j'ai vûes , dont quelqu'un de mes amis a eu curiosité , que pour les faire voir ; je me contenterai de rapporter seulement ce qui me regarde , ou au-

(a) *Damnatus culpæ , quam duo deliquerant. Ann. 12.*

moins les choses dont j'ai été témoin.

Peu de temps après la mort du Roi , il me fut bien aisé de connoître l'augmentation du crédit du Cardinal Mazarin , & la diminution de celui du Duc de Beaufort ; l'un & l'autre paroissoit dans la confiance , que la Reine témoignoit avoir pour le Cardinal Mazarin , puisqu'étant directement opposé au Duc de Beaufort , la puissance de l'un étoit entièrement la ruine de l'autre.

La Cour étoit néanmoins encore fort partagée , & on attendoit le retour de Mad. de Chevreuse comme la décision de toutes choses ; on ne la considéroit pas comme une personne qui voulût se contenter d'appuyer un des deux partis , mais qui détruiroit certainement celui qui dépendroit le moins d'elle. J'avois moins de sujet que les autres de ju-

ger si avantageusement de son autorité.

La Reine qui m'avoit toujours témoigné l'amitié qu'elle avoit pour elle , m'en avoit parlé quelque temps avec assez de froideur ; & l'incertitude où je la vis , si elle la feroit revenir à la Cour , me tira de celle où j'étois , que les mauvais offices de l'Evêque de Beauvais (a) n'eussent point fait autant d'impression contr'elle , que contre tout le reste qu'il avoit essayé de détruire.

La Reine m'avoit déjà ordonné de voir le Cardinal Mazarin ; & bien qu'elle eût approuvé la déclaration que je lui fis , que je ne pouvois être son ami & son serviteur , que tant que je le verrois attaché au service de la Reine , & qu'il feroit dans les grandes & dans les petites choses ce que l'on devoit attendre

(a) In alios criminator. *Ann.* 4.

d'un homme de bien , & digne de l'emploi qu'il avoit : Je scûs toutefois , qu'elle eût souhaité , que je lui eusse parlé avec moins de réserve , & qu'elle eût désiré , que je lui eusse promis toutes choses aussi facilement que plusieurs autres , qui s'y étoient engagés d'autant plus aisément , qu'ils étoient résolus de n'en tenir aucune , qu'entant que leurs interêts les y obligeroient. Elle me parut néanmoins satisfaite de ma visite , & ne me témoigna pas désirer de moi rien de plus que ce que j'avois fait.

On eut avis en ce temps-là que Madame de Chevreuse revenoit en France , & la Reine me parut plus irrésolue que jamais sur son retour à la Cour ; non pas comme je crois , qu'elle en fût retenue par aucune difficulté qu'il y eût à lui accorder cette grace ; mais seulement afin que le Cardinal Mazarin s'entremît

pour la lui faire obtenir, & que Madame de Chevreuse lui fût obligée de ce qu'il avoit porté la Reine à surmonter les raisons qui la retenoient, qui étoit une clause particulière de la Déclaration, & une aversion étrange que le Roi avoit témoignée contr'elle (a) en mourant.

Je demandai permission à la Reine d'aller au-devant de Madame de Chevreuse, & elle me l'accorda d'autant plus volontiers, qu'elle crut que je disposerois son esprit à souhaiter l'amitié du Cardinal Mazarin, puisque je voyois bien que c'étoit une des choses, que la Reine desiroit le plus.

(a) *Infensus iis quibus superbia mulieribus (de la Reine) innitebatur. Ann. 13. Le Procureur Nani dit, que cette Dame portoit partout le feu de la guerre contre la France, & allumoit celui de l'amour dans le cœur de tous les Princes, chez qui elle alloit négocier.*

Montaigu (a) avoit été envoyé vers elle , pour lui faire des propositions , qui étoient davantage dans les interêts du Cardinal Mazarin ; & c'étoit en suite de quelques autres qu'on lui avoit fait faire en Flandre , par le même homme deux ou trois mois avant la mort du Roi.

Je rencontrai Madame de Chevreuse à Brie-Comte-Robert , & Montaigu qui étoit arrivé quelque temps devant moi , avoit eu tout celui qu'il avoit désiré pour faire réussir ses projets. Elle me témoigna d'abord qu'il lui étoit suspect , soit que véritablement elle manquât de confiance pour lui , ou qu'elle crût que je ne serois pas bien

(a) *Gentilhomme Anglois , Abbé de St. Martin de Pontoise , fort aimé de la Reine Mere , qui le vouloit faire Cardinal , pour l'introduire dans le Ministère après la mort du Cardinal Mazarin.*

aise de partager la sienne avec une personne que je ne connoissois pas par moi, & que je n'aurois pas grand sujet d'estimer sur le rapport des autres.

Elle desira, que je ne lui parlasse point devant lui; mais comme il lui importoit d'être informée de l'état de la Cour, & de l'esprit de la Reine, & que je vis bien qu'elle se méprendroit indubitablement à l'un & à l'autre, si elle en jugeoit par ses propres connoissances, & par les sentimens que la Reine avoit eus autrefois pour elle: je crûs être obligé de lui représenter les choses comme elles me paroissoient, & de l'assurer, que les pensées de la Reine étant fort différentes de ce qu'elle les avoit vûes, il étoit nécessaire de prendre d'autres précautions que celles dont elle s'étoit servie. Que la Reine étoit entierement résolue de prendre auprès d'elle le Cardinal

Mazarin ; qu'il étoit mal-aisé de juger d'autre sorte que par les événemens , si c'étoit - là un bon ou mauvais conseil , parce qu'étant créature du Cardinal de Richelieu , & uni avec ses parens , il étoit à craindre , qu'il n'autorisât ses maximes ; mais aussi , que n'ayant point eu de part à ses violences , & étant presque le seul qui eût connoissance des affaires étrangères , je doutois , que dans le besoin où étoit la Reine & l'Etat , d'un homme capable de les ménager, on pût facilement obtenir d'elle d'en exclure le Cardinal Mazarin. Outre que je ne voyois personne , dont la capacité & la fidélité fussent assez connues , pour souhaiter de l'établir dans un emploi aussi difficile & aussi important que celui-là. Que ma pensée étoit donc de ne point témoigner à la Reine , qu'elle revînt auprès d'elle avec dessein de la gouverner , puisqu'ap-
parem-

paremment ses ennemis s'étoient servi de ce prétexte-là pour lui nuire (a). Qu'il falloit par ses soins & par sa complaisance se remettre au même point où elle avoit été, & qu'ainsi étant unie avec Madame de Seneçai, Madame de Hautefort, & le reste de ceux en qui la Reine se confioit, qui m'avoient tous donné parole d'être entierement dans ses interêts, elle seroit en état de détruire ou de protéger le Cardinal Mazarin, selon que sa conservation ou sa ruine seroient utiles au public.

Madame de Chevreuse me témoigna d'approuver mes pensées, & me promit affirmativement de me suivre. Elle arriva auprès de la Reine dans cette résolution, &

(a) Exueret ferociam, submitteret animum, non regressa in urbem æmulatione potentiaè validiores irritaret.
Ann. 2.

quoiqu'elle en fût reçue avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grande peine à remarquer la différence qu'il y avoit de la joye qu'elle avoit de la voir, à celle qu'elle avoit eue autrefois de m'en parler; & je reconnus par de certains défauts, qu'elle remarqua en sa personne, que les mauvais offices, qu'on lui avoit rendus, avoient fait une assez grande impression (a). Madame de Chevreuse les méprisa tous néanmoins, & crut, que sa présence détruiroit en un moment ce que ses ennemis avoient fait contre elle pendant son absence. Elle fut fortifiée dans cette opinion-là par le Duc de Beaufort, & ils crurent l'un & l'autre qu'étant

(a) Insignis genere, forma, & (Regina) diu percara, mox occultis inter eas offensionibus, *Ann.* 13. Speciem magis in amicitia principis, quam vim tenuit. *Ann.* 3.

unis ils pourroient facilement détruire le Cardinal Mazarin, avant qu'il eût le temps de s'établir.

Cette pensée fit recevoir à Madame de Chevreuse toutes les avances du Cardinal Mazarin comme des marques de sa foiblesse, & elle crut que c'étoit assez y répondre, que de ne pas se déclarer ouvertement de vouloir sa ruine, mais seulement de la procurer en établissant Monsieur de Château-neuf dans les affaires.

Elle crut aussi être obligée d'appuyer mes intérêts, & voyant la Reine dans le dessein de me donner quelque établissement considérable, elle insista fort pour me faire avoir le Gouvernement du Havre de Grace, qui est entre les mains du Duc de Richelieu, afin qu'en me procurant du bien, elle pût commencer la persécution, & la ruine de cette Maison-là.

Cependant le Cardinal Mazarin voyant bien que la Reine n'étoit plus en état d'entreprendre une affaire de cette importance-là sans sa participation, crut qu'il suffisoit, pour l'empêcher, de dire, qu'il approuveroit toujours avec beaucoup de soumission toutes les volontés de la Reine, mais qu'il croyoit être obligé, non seulement pour la reconnoissance qu'il lui devoit, mais aussi pour l'intérêt du service de sa Majesté, de lui représenter les raisons qu'elle avoit de maintenir la Maison de Richelieu : qu'il souhaiteroit toujours qu'elle les approuvât, mais qu'il ne croiroit point avoir sujet de se plaindre, quand on ne suivroit point son avis.

Il ne se déclara pas si ouvertement sur le retour de Mr. de Châteauneuf, soit qu'il le crût si ruiné dans l'esprit de la Reine qu'il s'imagina lui pouvoir donner cette mar-

que de sa modération sans aucun peril , & qu'elle étoit assez éloignée de le remettre dans les affaires par son propre sentiment , sans qu'il essayât de faire quelque effort pour cela : mais enfin il se contenta de laisser agir Mr. le Chancelier , qui étant obligé par sa propre conservation d'exclure Mr. de Châteauneuf qui ne pouvoit revenir à la Cour sans lui ôter les sceaux , avoit pris toutes les précautions imaginables auprès de la Reine , par le moyen d'une de ses sœurs , qui étoit Religieuse à Pontoise , & de ce même Montaigu dont j'ai déjà parlé.

Cependant tous ces retardemens aigrissoient au dernier point Madame de Chevreuse ; elle les confideroit non seulement comme des artifices du Cardinal Mazarin , qui accôûtumoient peu à peu la Reine à ne lui accorder pas d'abord les choses qu'elle en desiroit ; mais qui di-

minuoient dans l'esprit du monde l'opinion qu'elle y vouloit donner de son credit. Elle témoignoît souvent sa mauvaise satisfaction à la Reine, & dans ses plaintes elle y mêloit toujours quelque chose de picquant contre le Cardinal Mazarin ; elle ne pouvoit souffrir d'être obligée de lui parler de ce qu'elle desiroit de la Reine, & elle faisoit paroître qu'elle aimoit mieux n'en recevoir point de graces, que d'en devoir une partie à l'entremise du Cardinal. Lui, au contraire, qui voyoit que cette conduite de Madame de Chevreuse persuadoit mieux à la Reine, qu'elle avoit envie de la gouverner, que tout ce qu'il avoit employé jusque-là pour le lui faire croire, prit des voyes bien différentes pour la ruiner (a).

(a) Intellecta invidia odium intendit.
Ann. 13. Occulta molitur. *Ibid.*

 GUERRE DE PARIS.

IL est presque impossible d'écrire une relation bien juste des mouvemens passés ; parceque ceux qui les ont causés, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la postérité ne leur imputât d'avoir dévoué à leurs interêts la félicité de leur patrie. Outre cette raison, il est assez mal-aisé à celui qui écrit des affaires de son temps, qu'il conserve ses passions si pures, qu'il ne s'abandonne ou à la haine ou à la flaterie, qui sont les écueils ordinaires, où la vérité fait naufrage (a). Quant à moi, je me pro-

I 4

(a) Veritas pluribus modis infracta, libidine assentandi, aut odio adversus dominantes. *Hist.* I. Tiberii, Caiique, &

pose de faire un récit désintéressé de ce qui s'est passé, pour laisser à ceux qui le liront, la liberté entière du blâme ou de la louange.

La France avoit déclaré la guerre en l'année 1635. à la maison d'Autriche, & la fortune avoit favorisé une si haute entreprise par tant d'heureux succès, qu'elle étoit victorieuse par tous les endroits où elle portoit ses armes. Nous avions pénétré dans le cœur de la Flandre, ayant assujetti toute la riviere du Lis; l'on avoit porté en Allemagne la victoire jusques au Danube, par la fameuse bataille de Nortlingue (a); le Milanez étoit le théâtre de la guerre d'Italie; & du côté d'Espagne nos conquêtes n'auroient pas

Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, postquam occiderunt recentibus odiis compositæ sunt. *Ann. 1.* Scriptores temporum corruptas in adulationem causas tradidere. *Hist. 2.*

(a) En 1645.

été bornées par le Rouffillon & la Catalogne, fans Lerida qui en étoit le terme fatal.

Ces prospérités qui avoient commencé du temps du feu Roi, avoient encore continué avec plus d'éclat pendant les cinq premières années de la Régence, qui s'étoient rendues fameuses par de si belles & célèbres victoires, non sans admiration, que dans un temps de minorité, d'ordinaire exposé aux guerres civiles & domestiques, l'on eût remporté des avantages si considérables sur les étrangers.

Mais comme c'est l'étoile de notre nation de se lasser de son propre bonheur, & de se combattre elle-même (a), quand elle ne trou-

I 5

(a) Quia ingrata genti quies. *In Germ. Vacui externo metu, gentis adsuétude, arma in se vertunt. Ann. 2.*

ve pas de résistance au-dehors ; ou soit que Dieu ait prescrit aux Empires de certains limites de puissance & de durée (a), qui sont hors de la juridiction des hommes ; nous avons perdu dans une Campagne , par nos divisions , la plupart des conquêtes que nous avons faites pendant le cours heureux de plusieurs années. Mais avant que d'entrer dans la narration de ces troubles , il est à propos de dire comme les choses se gouvernoient dans le cabinet.

Le Conseil du Roi pendant la Régence de la Reine étoit composé de Mr. le Duc d'Orléans , de Mr. le Prince , & du Cardinal Mazarin. Les autres Ministres , comme Mr. le

(a) Quemadmodum urbium imperiorumque , ita gentium nunc florere fortunam , nunc senescere , nunc interire. *Paterc. Hist. 2. n. 11. Les Etats ont leur periode aussi-bien que les hommes.*

Chancelier, Mr. de Longueville, le Surintendant, Chavigni & Servien y avoient peu de considération (a).

Les principales affaires se régloient du conseil des Princes & du Cardinal qui en avoit l'entiere direction par la confiance que la Reine prenoit en lui.

Les Princes du Sang étoient fort unis à la Reine, & cette union produisoit le bonheur public, d'autant que par-là toutes les espérances des nouveautés étant ôtées (b), auxquelles notre nation a une pente naturelle, chacun aspiroit par des services légitimes à quelque accroissement en sa fortune.

I 6

(a) Vana & sine viribus nomina.
Hist. 4.

(b) Sic cohiberi pravas aliorum spes
Ann. 3.

Le Cardinal Mazarin entretenoit cette bonne intelligence , avantageuse à sa conservation , & lorsque l'un des Princes vouloit s'élever , il le moderoit par l'opposition de l'autre , & balançant leur puissance , la sienne étoit sans comparaison la plus respectée.

D'ailleurs il avoit procuré au Duc d'Orléans le Gouvernement du Languedoc , & s'étoit rendu si dépendant l'Abbé de la Riviere , son premier Ministre , qui aspiroit au Cardinalat , qu'il envisageoit toutes les voyes , hors des bonnes graces du Cardinal , comme des précipices.

Pour Mr. le Duc d'Anguïen , il satisfaisoit à son ambition par le Gouvernement de Champagne & de Stenai , par le commandement des armées qu'il lui procuroit. Joint à cela que le Cardinal étant étranger , sans parens , sans établissement ,

d'une nature assez douce (a), il étoit moins appréhendé ; & les Princes, moins appliqués aux affaires, s'en déchargeoient sans envie sur lui (b).

Or comme il prévoyoit, que la liaifon des Princes & de leur autorité affoibliroit celle de la Reine ; il jettoit adroitement dans leurs esprits des soupçons de jalousie & de défiance (c) l'un de l'autre, lesquels il dissipoit à propos, de crainte qu'ils ne vinssent à une rupture ; car étant l'auteur de leurs différends, il lui étoit aisé d'être l'arbitre de leur réconciliation, & même de s'en attirer le mérite. Pour les autres Grands du Royaume, comme ils étoient sans pouvoir, leur

(a) Nulla odia, nullas injurias, nec cupidinem ultionis afferre. *Ann.* 13.

(b) Rarò enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. *Paterc. Hist.* 2. n. 31.

(c) Semina odiorum jacienda. *Ann.* 12. Serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens. *Hist.* 2.

bonne ou mauvaise volonté n'étoit pas regardée (a).

Telle étoit l'affiette de la Cour, lorsque des événemens rompant cette union si nécessaire à l'Etat, lui causerent des maux très-funestes.

Avant que de les dire, je remarquerai la mort du Prince de Condé arrivée à la veille de ces mouvemens, d'autant plus considérable, que l'opinion publique est, que s'il eût vécu, il les auroit prévenus par sa prudence, & par son autorité (b), qui donnoit de la retenue aux Ministres (c), & à laquelle le Parlement auroit déféré.

(a) *Cæteri, ut modestia, vel ignobilitate obscuri, ita præmiorum expertes.*
Hist. 4.

(b) *Civitati grande desiderium ejus mansit: quippe gravescentibus in dies publicis malis, subsidia minuebantur.*
Ann. 14.

(c) *Ultor metuebatur (à Sejano Drusus.) Ann. 4. Il mourut dans les fêtes de Noël 1646.*

L'union de ces puissances étoit un gage si solide de la tranquillité du Royaume , qu'elle donnoit trop de confiance aux Ministres, & ne retenoit point Emeri Surintendant des Finances de faire de grandes levées de deniers. Or comme cette conduite , quoique colorée de la guerre étrangere (a) , & de la défense de l'Etat , avoit été introduite durant le ministere du Cardinal de Richelieu, & qu'elle n'en étoit qu'une suite , il ne sera pas inutile d'en parler.

Ce Ministre , dont la politique absolue avoit violé les anciennes loix du Royaume , pour établir l'autorité immoderée de son Maître , dont il étoit dispensateur , avoit considéré tous les réglemens de cet Etat comme des concessions forcées , & des bornes imposées à la puissance des Rois , plutôt que comme des

(a) Quæ gravia atque intoleranda , sed necessitate armorum excusata. *Hist.* 2.

fondemens solides pour bien régner. Et comme son administration très-longue avoit été autorisée par de grands succès pendant la vie du feu Roi , il renversa toutes les formes de la Justice & des Finances , & avoit introduit pour le souverain tribunal de la vie , & des biens des hommes , la volonté Royale (a). Ce Gouvernement si violent subsista jusques à sa mort , & le Roi ne l'ayant survécu que de peu de mois , laissa à la Reine avec la Regence l'établissement de ses ordres de Finances , qui sembloient nécessaires , pour subvenir aux dépenses de la guerre.

(a) *Munia Senatus , Magistratum , legum , in se trahere. Ann. 1. & 2. Eam conditionem esse imperandi , ut non aliter ratio constet , quam si uni reddatur. Ann. 1. Id diis placitum , ut arbitrium penes Romanos maneret , quid darent , quid adimerent , neque alios iudices , quam seipso paterentur. Ann. 13.*

Sa Majesté dans les premiers jours de sa Régence , pressée de faire ses libéralités , épuisa l'épargne (a) des plus clairs deniers , & par là Emeri fut obligé de mettre en pratique tous les expédiens (b) , que son esprit lui fournissoit , sans être retenu ni par la justice , ni par la pitié , ni par le desespoir où il pourroit jeter le monde (c). Pour cet effet , après avoir consumé la substance des peuples par des subsides nouveaux , il porte ses soins dans les villes , taxe les aisés & les malaisés , fait de nouvelles creations d'Offices , prend les gages des anciens Officiers , saisit les rentes publiques , exige des

(a) Paucis diebus absumpta sunt , quæ adversus necessitates , in longum sufficissent. *Hist.* 4.

(b) Si Ærarium exhauferimus , per scelera supplendum erit. *Ann.* 2.

(c) Non jus aut verum in cognitionibus , sed solam magnitudinem opum spectabat. *Hist.* 2.

emprunts (a) , prépare encore de nouveaux édits ; & dans cette Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature , il poussa dans une revolte secrète les Compagnies , les Communautés , & les Corps de ville. Enfin toutes ressources étant épuisées , il veut prendre les gages des Chambres des Comptes , des Cours des Aides , & du Grand Conseil , qui firent leurs plaintes au Parlement , qui donna ce célèbre Arrêt d'Union (b).

Cet Arrêt fut un signal pour tous les mécontents : les Rentiers , les Trésoriers de France , les Secrétaires

(a) Locupletissimus quisque in prædam correpti. *Ib.* Ubique hasta & sector, & inquieta urbs auëtionibus. *Hist.* 1. Ubique lamenta , clamationes. *Hist.* 4.

(b) (*De tous les Parlemens ensemble ,*) par où il montra , que son intérêt particulier lui avoit fait prendre une résolution qu'il n'avoit pas prise , tant que l'oppression n'étoit tombée que sur le peuple.

res du Roi ; les Elûs , les Officiers des Tailles & des Gabelles , enfin les peuples de toutes conditions se rallierent , & exposant leurs griefs au Parlement en demandent la réparation. Les noms des Partisans & d'Emeri (a) tomberent dans l'exécration publique , chacun déclamoit contre l'exaétion violente des Traitans , la puissance démesurée des Intendans , la cruauté des Fusiliers, les contraintes rigoureuses faites au pauvre peuple par la vente des biens , & l'emprisonnement des personnes , la solidité réelle des tailles (b) ; enfin cette oppression der-

(a) Nota publicarum cladum nomina. *Hist.* 1. Et vetera odiorum nomina. *Hist.* 2.

(b) Crebris populi flagitationibus immodestiam publicanorum arguentis. *Ann.* 13. Tanquam mancipia haberi. Legatos , gravi quidem comitatu , & superbo cum imperio venire ; tradi se prefectis centurionibusque , quos ubi

niere, nuisible à la vie, à la liberté, & aux biens de tous les sujets du Roi.

Le Parlement paroissant touché des miseres publiques, reçoit les supplications des malheureux, offre de leur faire justice, & par la part qu'il témoigne prendre aux souffrances des peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il est respecté comme leur Dieu vengeur & libérateur.

Je ne prétens pas faire un récit des assemblées des Chambres, des matieres que l'on a traitées, des avis, résultats & des remontrances de la compagnie portées par le Premier Président Molé à leurs Majestés; assez de mémoires en sont remplis; il me suffit de dire, qu'il y avoit trois sortes de partis dans le Parlement.

spoliis & sanguine impleverint, mutari, exquirique novos finus, & varia prædandi vocabula. *Hist.* 4.

Le premier étoit des *Frondeurs*, nom donné par raillerie à ceux qui étoient contre les sentimens de la Cour. Ces gens-là étant touchés du desir d'arrêter le cours des calamités présentes, avoient le même objet, quoique par un différent motif, que ceux qui étoient intéressés par leur fortune, ou par leur haine particulière contre le principal Ministre (a).

Le deuxième parti étoit des *Mazarins*, qui étoient persuadés, que l'on devoit une obéissance aveugle à la Cour, les uns par conscience, pour entretenir le repos de l'Etat (b) ; les autres par les liaisons qu'ils

(a) Boni malique caussis diversis, studio pari, res novas omnes cupiebant. *Hist.* 2. Pars virtute, multi ferocia & cupidine præmiorum. *Hist.* 5.

(b) Optimus quisque amore reip. *Hist.* 2. Sapientibus quietis & reip. cura. *Hist.* 1.

avoient avec les Ministres , ou par intérêt avec les gens d'affaires (a).

Et le dernier étoit de ceux qui blâmoient l'emportement des premiers , & n'approuvoient pas aussi la retenue des seconds , & qui se tenoient dans un parti mitoyen , pour agir dans les occasions , ou selon leur intérêt ou selon leur devoir (b).

C'étoit la disposition du Parlement , dont la plûpart qui au commencement n'avoient point d'amour pour les nouveautés , parceque l'expérience des affaires du monde leur manquoit , étoient bien-aises d'être commis pour régler des abus , qui

(a) Pauci quibus conspicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum. *Hist.* 4.

(b) Nutabant hæc illave defensuri, prout invaluissent. *Hist.* 2. Medios se partibus præstabant, ut omnia ex proprio usu agerent, & huc atque illuc, undè spes major affuisset potentiaë, se deflecterent. *Paterc. Hist.* 2. c. 22.

s'étoient glissés dans l'administration de l'Etat, & de se voir médiateurs entre la Cour & le peuple.

On leur insinuoit que cet emploi donneroit de la considération & de l'éclat à leurs personnes : que la charité les obligeoit de secourir les malheureux dans leurs pressantes nécessités, & que le devoir de leurs charges qui sont instituées, comme celles des Ephores, pour modérer l'extrême puissance des Rois, & s'opposer à leurs déréglemens, les y convioit (a) ; qu'ils devoient sçavoir, que depuis quelques années les Ministres de France sont persuadés, que c'est régner précairement, quand leur empire ne s'étend que sur les choses permises (b) : que les

(a) Torpere ultra, & perdendam remp. relinquere, sopor & ignavia videretur. Tac. *Hist.* 2.

(b) Imperatoribus sine fine dominationem placere. *Hist.* 4.

Loix sont étouffées par la crainte, & la Justice par la force (a) : que pour notre infortune nos derniers Rois leur ont si fort abandonné la conduite de l'Etat, qu'ils se sont rendus la proie de leurs passions : que le temps est venu, qu'il faut remettre les anciens ordres, & cette relation harmonique, qui doit être un commandement légitime, & une obéissance raisonnable (b) : que pour cet effet les peuples réclamoient leur justice, comme le seul azile pour prévenir leur dernière oppression :

(a) Minui jura, quoties gliscat potestas. *Ann.* 3. Etiam bonos metu sequi. *Ann.* 16.

(b) Egregium resumendæ libertati tempus. *Ann.* 3. Quando ausuros exposcere remedia, nisi novum & mutantem adhuc principem precibus vel armis adirent? *Ann.* 1. Venisse tempus quo cuncti modum miseriarum exposcerent. *Ibid.*

oppression : qu'une si sainte mission étant approuvée du Ciel , & suivie des acclamations publiques , les mettroit à couvert de toute crainte (a) : mais quand il y auroit du péril, que c'est le propre d'une rare vertu de se signaler plutôt dans la tempête , que dans le calme ; & que la mort qui est égale à tous les hommes , n'est distinguée que par l'oubli ou par la gloire (b).

Ces discours empoisonnés firent d'autant plus d'impression sur leurs esprits , que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flate leur grandeur (c) ; qu'ils se laisserent charmer par ces doux noms de Dieux tutélaires de la pa-

(a) Ceteris fortunam secuturis. *Hist.* 2.

(b) Mortem omnibus ex naturâ æqualem , oblivione apud posteros, vel gloria distingui. *Hist.* 1.

(c) Vocibus adulantium in spem induci. *Hist.* 4.

trie, & de restaurateurs de la liberté publique (a).

Celui, qui leur inspiroit ce venin avec plus d'artifice, étoit Longueil Conseiller en la Grand'Chambre, lequel poussé d'un esprit d'ambition de rendre sa fortune meilleure dans les divisions publiques, s'étoit en des assemblées secrettes, depuis quelques années, préparé avec quelques-uns de ses confreres (b) à combattre la domination des Favoris, sous couleur du bien du Royaume: de sorte que dans la naissance de ces mouvemens, & dans leur progrès, il étoit consulté comme l'Ora-

(a) Magna per Gallias fama libertatis auctores celebrabantur. *Hist.* 4.

(b) Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Hist.* 1. Queis publica mala in occasionem gratiæ trahuntur. *Ann.* 5. Publicis malis abuti ad occasionem privati odii. *Ann.* 15.

cle de la *Fronde*, tant qu'il a été constant dans son parti (a).

Cependant le Parlement paroissant appliqué à la réformation de l'Etat, s'assembloit tous les jours : il avoit déjà supprimé des Edits & des Droits nouveaux : il avoit révoqué les Intendants des Provinces & rétabli les Trésoriers de France, & les Elûs à la fonction de leurs charges ; il prétendoit encore faire rendre compte de l'emploi des deniers levés depuis la Régence ; & insensiblement il attaquoit l'administration du Cardinal.

D'ailleurs, la Cour n'oublioit aucun moyen qui servît à faire ces-

K 2

(a) Car il l'abandonna, dès que le Cardinal Mazarin lui eut promis 50000 écus pour lui, & la Surintendance des Finances pour le Président de Maisons son frere. Tant est vraie la maxime de Tacite, que dans les guerres civiles l'argent est plus puissant que les armes. Pecuniam inter civile discordias ferro validiorem. *Hist. 2.*

ser les assemblées. Mr. le Duc d'Orleans, le Premier President (a), & le President de Mesmes (b) en representoient la consequence préjudiciable à la paix generale, disant que les ennemis s'en figuroient un triomphe, qui les rétablirait de leurs pertes passées; & néanmoins le Roi avoit autorisé tous les Arrêts que la Compagnie avoit donnés. Mais les voyes de douceur étoient mal interpretées, & passoient pour des marques de foiblesse & de crainte, qui rendoient les ennemis du Cardinal plus fiers & plus hardis à le pousser.

En 1648. Monsieur le Prince commandoit l'armée du Roi en Flandre: il avoit pris Ipre; mais

(a) *Mathieu Molé, qui fut fait Garde des Sceaux en 1651. homme de bien, & qui ne devoit sa fortune qu'à sa vertu & à sa capacité.*

(b) *Homme de Cour & tout Mazarin.*

durant ce siege les Espagnols avoient surpris Courtrai (a), & remporté d'autres petits avantages. Or comme son genie est puissant & heureux à la guerre, il trouva l'armée d'Espagne le vingt-unième jour d'Août dans les plaines d'Arras & de Lens, la combattit, & obtint une victoire célèbre. Le Duc de Châtillon, qui s'y étoit glorieusement signalé, vint de sa part en porter les nouvelles à la Cour. Le Conseil du Roi regarda ce grand succès comme un coup du Ciel, dont il se falloit prévaloir, pour arrêter le cours des desordres (b), que le temps & la patience augmentoient ; & résolut de s'assurer de ceux du Parlement, qui étoient les plus animés, principa-

K 3

(a) *Que nous avions pris en 1646.*

(b) *Utendum ea occasione, & quæ fors obtulerat, in sapientiam vertenda . . . adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus Ann. 1.*

lement de Broussel, Conseiller en la Grand'Chambre, personnage d'une ancienne probité, de mediocre suffisance, & qui avoit vieilli dans la haine des favoris (a). Ce bon homme, inspiré par ses propres sentimens, & par les persuasions de Longueil, & d'autres, qui avoient pris creance dans son esprit, ouvroit les avis les plus rigoureux qui étoient suivis de la cabale des *Frondeurs*. De sorte que son nom faisant bruit dans les assemblées des Chambres, il s'étoit rendu chef de ce parti dans le Parlement, d'autant plus accredité que son âge & sa pauvreté le mettoient hors des atteintes de l'envie (b). Or comme le peuple qui ne bougeoit du Palais,

(a) Semper alicui potentium invisus.
Ann. 6.

(b) Gloriæ erat benè tolerata paupertas. *Ann. 4.* Extra invidiam, nec extra gloriam erat. *In Agricola.*

étoit informé qu'il s'interessoit puissamment pour son soulagement, il le prit en affection, & lui donna ce beau titre de son *Pere*. (a) L'arrêter, c'étoit un coup bien hardi, & qui pouvoit être très-salutaire, s'il eût réüssi; mais aussi, il pouvoit avoir des suites dangereuses, comme nous verrons. Il fut pourtant heureusement exécuté par Cominges, le matin que l'on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame, de la victoire de Lens, durant que les Compagnies des gardes étoient en haie dans les rues, & Broussel fut conduit en sûreté hors la ville avec Blancmesnil (b), pour être transféré à.....

Deux heures après que le bruit de l'enlèvement de Broussel fut répandu, les bourgeois les plus qualifiés

K 4

(a) *Tædium ex mora, pericula ex properantia. Ann. 12.*

(b) *Neveu de l'Evêque de Beauvais.*

se rendirent au Palais Royal, où l'on dissimuloit l'excès du desordre (a), & ceux qui avoient eu grande peur en y allant, avoient la complaisance de dire à la Reine, que ce n'étoit que quelque canaille, que l'on mettroit bientôt à la raison (b).

Le Coadjuteur de Paris, qui jusques alors n'avoit point paru sur le théâtre du monde, & s'étoit renfermé dans l'étendue de sa profession, fut offrir son service à la Reine, à qui il ne déguisa rien de ce qui se passoit (c); mais ses offres & ses avis furent également mal reçus. Il ne laissa pas apparemment

(a) Simul ex tota urbe, ut quisque obvius fuerat, alii formidinem augentes, quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist. I.*

(b). *C'est ainsi qu'en parloit le Prévôt de Mesmes au Cardinal, qui crût aisément ce qu'il desiroit.*

(c). *Lui conseillant de ceder pour un temps à la furie du peuple.*

d'employer la dignité de son caractère & ses persuasions, pour calmer les orages, & puis il vint rendre compte de la sédition au Palais Royal, où n'ayant pas reçu la satisfaction qu'il pretendoit, il conçut du dépit contre le Cardinal, qui fut la cause ou le pretexte qu'il prit, (outre le refus qu'on lui avoit fait de traiter du Gouvernement de Paris,) pour s'interesser si avant dans le parti opposé à la Cour.

Cependant la Reine naturellement incapable de peur, commanda aux Maréchaux de la Meilleraie & de l'Hospital de monter à cheval avec leurs amis, d'aller par les rues, & de contenir le peuple par quelque exemple de justice (a). Ils

K 5

(a) Fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum; ubi pertimuerint, impune contemni; adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus.
Ann. 1.

trouverent le mal tel , qu'ils ne pûrent exécuter cet ordre. Si bien que l'on étoit réduit à esperer , que le tumulte s'appaiseroit par la nuit , comme il arriva ; mais un accident alluma le lendemain matin le feu , qui s'alloit éteindre.

Le Chancelier s'en allant au Palais porter une Déclaration du Roi , qui défendoit les assemblées des Chambres , fut apperçu par quelque reste de populace mutinée : sa personne odieuse au public , & sa mission animerent force gens à courir après son carosse , qui le firent fuir jusques à l'Hôtel de Luines , où ils le cherchoient , pour immoler (a) , disoient-ils , cette ame

(a) Jampridem invisus , turbine quodam ad exitium poscebatur. *Hist. 3. quod is firmare credebatur Reginam. Ann. 1. Le danger que le Chancelier Seguier échappa ce jour-là , en se sauvant chez le Duc de Luines , grand Janseniste ,*

venale , le protecteur des maltôtes ,
à tant de peuples ruinés par les
Edits qu'il avoit scellés. L'avis de
l'état auquel il étoit , étant parvenu
au Palais Royal , le Maréchal de la
Meilleraie en partit avec quelques
Compagnies des Gardes , qui firent
une décharge sur ces seditieux , la-

K 6

*lui qui étoit Moliniste , donna lieu aux
vers suivans :*

*Dans ce dernier soulèvement
(Chose bien digne de notre âge)
Saint Augustin à vû Pelage
Dans un étrange abaissement.*

*La pauvre Grace suffisante ,
Toute pâle & toute tremblante ,
Chez l'Efficace eut son recours.
Elle y fit amende honorable ,
Pour expier l'erreur , dont elle étoit cou-
pable ,
D'avoir crû , qu'on se pût sauver sans son
secours.*

quelle délivra le Chancelier, mais ce fut un signal par toute la ville de prendre les armes (a). Car à même temps le peuple ferma les boutiques, tendit les Chaînes par les ruës, & fit des barricades jusques fort près du Palais Royal.

Pendant cette émeute le Parlement déliberoit sur la détention de leurs confreres, avec d'autant plus de courage, qu'il voyoit le peuple se soulever en sa faveur; & si sur ces entrefaites le Chancelier fût arrivé au Palais avec sa commission, sans doute on l'auroit retenu pour represaille. Il fut arrêté d'un commun consentement, que le Parlement iroit en corps à l'heure même supplier leurs Majestés de mettre en liberté leurs confreres. Il trouverent le peuple par les ruës sous les armes; les uns les autres les conju-

(a) *Causa discordiæ & initium armorum. Ibid.*

roient de ne rien craindre, & qu'ils periroient pour leur conservation ; & tous ensemble protestoient de ne point mettre les armes bas (a), qu'ils n'eussent vû le *pere de la patrie*.

Le Parlement, après avoir été introduit dans le grand Cabinet du Palais Royal, où étoient leurs Majestés, accompagnées de Mr. le Duc d'Orleans, du Prince de Conti, du Cardinal Mazarin, des Grands du Royaume, & des Ministres d'Etat ; le Premier Président représenta la douleur de la compagnie de la détention de leurs confreres, & exposa leurs très-humbles supplications pour leur liberté, qui étoient appuyées des vœux de cent mille hommes armés, qui demandoient Mr. de Broussel. La Reine répondit, qu'elle s'étonnoit, que l'on fît

(a) *Multa seditionis ora vocesque . . . : quanto plures, tanto violentius. Ann. 1.*

tant de bruit pour un simple Conseiller, & que le Parlement à la détentation de feu Mr. le Prince n'avoit rien dit. Le Premier Président & le Président de Mesmes repliquerent, que dans le point où les choses étoient venues, il n'y avoit plus lieu de délibérer (a), & que c'étoit une nécessité absolue de fléchir sous la volonté des peuples, qui n'écoutoient plus la voix du Magistrat, & qui avoient perdu le respect & l'obéissance; enfin qu'ils étoient les Maîtres. La Reine dit, qu'elle ne se relâcheroit point, (b), & qu'ayant en main le sacré dépôt de l'autorité du Roi son fils, elle ne consentiroit jamais, qu'on le violât en cédant aux passions d'une multitu-

(a) Nullus cunctationi locus est in eo consilio, quod non potest laudari nisi peractum. *Hist.* 1.

(b) Negat se terrore & minis vinci. *Ann.* 1.

de : que le Parlement rémontrât aux mutins leur devoir ; que ceux qui avoient excité la sédition , s'employassent à l'appaiser ; & qu'un jour le Roi sçauroit faire la différence des gens de bien d'avec les ennemis de sa Couronne (a). Ces Messieurs firent encore des instances , mais en vain , Sa Majesté demeurant toujours dans une négative absolue : si bien qu'ils s'en retournoient au Palais , pour opiner sur ce refus. Lors qu'ils furent arrivés à la première barricade , le peuple leur demande , s'il ont obtenu la liberté de Mr. de Broussel ; & voyant dans leur visage , qu'ils ne l'avoient pas obtenue , les renvoye avec furie au Palais Royal , menaçant , que si dans deux heures on ne la leur accorde , deux cent mille hommes iront en armes en supplier la Reine ,

(a) *Ipsi tempus fore , quo crimina & innoxios discerneret. Ann. I.*

& qu'ils extermineroient les Ministres auteurs de la sédition (a). Ces Messieurs retournerent représenter ce qu'ils avoient vû & oïi ; à quoi ils ajoutent , que puis qu'on ne peut vaincre leur desobéissance ni par la raison , ni par la force , il faut recevoir la loi , si l'on ne veut mettre la Couronne en peril (b). Là-dessus on tint Conseil, où Mr. le Duc d'Orleans & le Cardinal furent d'avis contre le sentimens de la Reine, d'accorder la liberté aux prisonniers (c), ce qui fut incontinent déclaré au Parlement. On le fit sçavoir au peuple , lequel nonobstant toutes les assurances qu'on lui en

(a) *Menaçant de mettre le feu au Palais Royal , & de poignarder le Cardinal & ses adherens.*

(b) *Metu , ne vulgi acrior vis ingrueret. Ann. 14.*

(c) *Comitate permulcendum populum censebant. Ann. 1. Vicit ratio parcendi. Hist, 4.*

donna , soupçonnant que cela ne s'exécuteroit pas de bonne foi (a), demeura encore sous les armes attendant l'arrivée de Broussel , qui n'eut pas sitôt paru , qu'il fut salué de toute la mousqueterie , & accompagné des acclamations publiques jusqu'au Palais , où lui & Blancmesnil reçurent les complimens de la Compagnie ; & de là il fut conduit par le peuple jusqu'à son logis , avec des démonstrations de joye si grandes , qu'il sembloit , qu'en la liberté de Broussel , chacun eût remporté ce jour-là une grande victoire.

Voilà la fameuse journée des barricades , qui a été moins causée par l'affection que le public avoit pour

(a) Ut est vulgus pronum ad suspiciones. *Hist.* 2. Sensit in tempus conflictata , statimque flagitavit ne irrita fierent , quæ per seditionem expresserant. *Ann.* 1.

Broussel , que par une haine démesurée , dont il étoit prévenu depuis quelques années contre le Ministère ; telle qu'il n'attendoit qu'une occasion pour la manifester. Il est malaisé de décider , si ce conseil de rendre les prisonniers a été salutaire (a) ; car d'une part , qui considérera l'irrévérence des peuples , pour ne pas dire leur emportement , tel qu'il y avoit à craindre un attentat contre la Majesté Royale , il semblera que la prudence ne pouvoit conseiller un autre parti , que celui de la douceur , puisque la force manquoit pour les réduire (b) :

(a) Nec perinde dijudicari potest , quid optimum factu fuerit , quam pessimum fuisse quod factum est. *Hist.* 2. Seu nihil , seu omnia concederentur , in anticipati resp. *Ann.* 1.

(b) Vires ad coercendum deerant. *Hist.* 4. Quod aliud subsidium , si Imperatorem sprevisset ? *Ann.* 1. Parum tutam majestatem sine viribus esse. *Liv.* Necessaria gloriosis præposita. *Paterc.* *Hist.* 2.

d'aurre part, c'étoit une playe mortelle à l'autorité du Prince, & un triomphe que l'on préparoit aux peuples, sur la dignité souveraine, que d'acquiescer à leur fureur (a). Là-dessus quelques-uns disoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à Saint Germain (b), & y attendre toute sorte d'évenemens, que de prostituer la dignité Royale aux caprices d'une multitude: mais monsieur le Duc d'Orleans & le Cardinal naturellement amis des conseils tempérés, ne pensoient qu'à se délivrer du peril present (c).

(a) Superbire, necessitate expressa, quæ per modestiam non obtinuissent. *Ann. 1.*

(b) Cujus integra auctoritas majoribus remediis servaretur. *Hist. 1.* Arguere omnes, satis superque mollibus consultis peccatum. *Ann. 1.*

(c) Suopte ingenio ad mitiora inclinantes. *Hist. 4.* Omisissis præcipitibus tuta & salutaria capeflentes. *Ann. 15.* præsentem se subducentes tempori. *Paterc. Hist. 2.*

Quoi qu'il en soit, il est constant que depuis ce jour le Parlement prit de nouvelles forces contre la Cour; & force gens de qualité ou par intérêt, ou par le desir des choses nouvelles, s'engagerent sérieusement pour la perte du premier Ministre (a).

Or comme il a été pendant tous les mouvemens l'objet de l'invective publique, & que les plumes & les langues se sont déchaînées dans la dernière licence (b), il est à propos de rapporter les accusations les mieux fondées, & aussi ses légitimes défenses (c).

L'on disoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inouï & honteux à la France, qu'un étranger,

(a) Cupientibus cunctis infringi (ejus) potentiam. *Ann.* 14.

(b) Exercentibus plerisque libidinem ingeniorum. *Ann.* 5.

(c) Apud prudentes vita ejus variè extollebatur, arguebaturve. *Ann.* 1.

encore sujet originaire d'Espagne , en fût le principal Ministre , même avec un pouvoir si absolu , qu'il y étoit l'arbitre de la guerre & de la paix ; que de son pur mouvement il distribuoit les honneurs , les offices , les bénéfices , enfin toutes les graces , non pas au mérite , au service , ni à la condition , mais à l'attachement que l'on avoit à sa personne (a) , qui étoit le véritable titre pour les obtenir ; que pour son ambition il avoit porté les armes de la France dans la Toscane (b) , avec une extrême dépense & sans

(a) Clientes suos honoribus , aut provinciis ornando. *Ann.* 4. Illius propinqui & adfines honoribus augebantur ; ut quisque illi intimus , ita ad Cæsaris amicitiam validus : contra quibus infensus esset , metu ac sordibus conflictabantur. *Ann.* 6.

(b) On disoit qu'il avoit fait assiéger Orbitello , Piombino & Portolongone , non pas pour faire respecter la France en Italie , mais pour s'y faire redouter lui-même , &

avantage , & qu'il n'avoit pas assisté le Duc de Guise dans la révolte de Naples : que pour ses propres intérêts il n'avoit pas voulu accepter le Traité de Paix fait à Munster, & qu'il l'avoit éludé par le ministère de Servien (a) sa créature ; que par sa jalousie il vouloit perdre le Maréchal de Gassion lors de sa mort , & même Mr. le Prince en Catalogne , (b) parce que sa naissance & sa réputation lui donnoient de l'ombrage ; qu'il avoit épuisé la France d'argent par des édits , pour l'envoyer en Italie ; qu'il s'étoit attribué la même puissance sur mer , que sur terre , après la mort du Duc de Brézé (c) ; qu'il ne sçavoit que

pour y acquérir des Principautés à ses parens. Car il avoit voulu acheter Piombino du Prince Ludovisio.

(a) *Abel de Servien , depuis Surintendant des Finances.*

(b) *Au Siège de Lerida en 1647.*

(c) *Fils du Maréchal.*

les affaires étrangères, encore avoit-il perdu parmi nos Alliés la confiance & l'opinion de la bonne-foi que le Cardinal de Richelieu avoit établie pendant son ministere ; & pour celles du dedans, qu'il n'en avoit aucune lumiere, & que la confusion où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puisque d'un Etat tranquille, il l'avoit rendu divisé & plein de révolte ; qu'il vouloit gouverner le Royaume par des maximes étrangères, nullement propres à notre nation, & la Cour par des adresses si fort connues, qu'elles lui tourneroient à mépris ; bref, qu'il n'étoit pas capable d'un si grand fardeau, & qu'il avoit perdu son crédit dans l'esprit des peuples.

A ces accusations on répondoit : que ce n'est pas d'aujourd'hui que les étrangers ont part au Gouvernement de l'Etat, témoin les Cardinaux de

Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz, & le Maréchal d'Ancre : que le Cardinal Mazarin a été nommé au Cardinalat par la France après avoir rendu des services considérables ; que le Cardinal de Richelieu, qui connoissoit son intelligence, l'avoit destiné pour son successeur au Ministère, prévoyant les avantages que l'Etat en tireroit ; que le feu Roi, qui étoit juste estimateur des hommes, l'avoit fait chef du Conseil, après la mort de ce Cardinal ; que la Reine Régente l'y avoit laissé par la seule nécessité des affaires, & conformément aux dernières volontés du feu Roi ; que ce choix avoit été approuvé par tous les gens sages du Royaume, & même des Princes alliés de la Couronne ; qu'ayant répondu par ses services à l'attente, que Sa Majesté en avoit conçue, elle ne le pouvoit abandonner, sans
faire

faire tort à l'Etat , & sans manquer de reconnoissance envers un si utile ferviteur : que toutes les graces se départent du consentement des Princes , & que bien loin de favoriser ceux qui étoient attachés aux intérêts de la Cour , la plainte commune étoit , que dans la distribution il considéroit préféablement les serviteurs de Mr. le Duc d'Orléans & de Mr. le Prince , & que toutes les affaires se proposent au Conseil , & que les résolutions s'y prennent : que l'accusation de s'être opposé à la conclusion de la paix est chimérique , puisqu'outre l'intérêt général , le sien particulier l'obligeoit à couronner un ministère glorieux de tant de grands événemens par un Traité , qui l'auroit éternisé dans les affections du public ; mais qu'en effet les Espagnols l'avoient toujours traversé , dont il prenoit à témoin Mr. le Duc de Longueville , & même les

Princes : que l'expédition d'Orbitel & de Portolongone étoit la plus avantageuse que la France pût faire, & qui auroit plutôt porté les ennemis à une prompté paix, parce que ces Places tenoient en sujettion les Etats du Roi d'Espagne, qui sont en Italie : que l'indépendance que le Duc de Guise affectoit à Naples, ne l'avoit pas sollicité à le secourir puissamment : que le Maréchal de Gassion vouloit établir un Empire particulier en Flandres, & relever fort peu de la Cour ; & que Mr. le Prince ne s'est jamais plaint, qu'il ne l'ait assisté en Catalogne, & en toutes ses campagnes, autant qu'il a pû : qu'il avoit été contraint de chercher des secours par des Edits, pour fournir aux dépenses de la guerre, & que pourtant on avoit diminué les tailles, & que le temps n'avoit que trop vérifié, que ce transport d'argent en Italie étoit une

invention fabuleuse , pour le décréditer. On ajoutoit , qu'il avoit manié avec assez de bonheur les intérêts des Princes de l'Europe depuis vingt ans ; & que si la bonne intelligence entre la France & les Provinces-Unies avoit cessé , c'étoit par la corruption de quelques particuliers , qui avoient été subornés par l'argent d'Espagne : que dans l'administration de l'Etat , il avoit suivi toutes les maximes du Cardinal de Richelieu , hors qu'il en avoit banni la cruauté des supplices ; & que s'il a été obligé de promettre plus qu'il n'a donné , c'est que le nombre de ceux qui servent en France , est grand , & que celui des prétendants l'est encore davantage : que l'Etat n'a jamais eu plus de prospérité , que pendant son Ministère ; & que si dans les grandes expéditions la gloire de l'exécution est dûe aux Généraux , celle du projet lui.

appartient : que la France auroit conservé sa tranquillité, si chacun y eût conspiré selon son devoir; si les peuples ne se fussent pas détachés de l'obéissance, par la suggestion des gens mal-intentionnés; ou plutôt, si le Parlement qui devoit être le modèle de l'obéissance, ne leur eût pas frayé & ouvert le chemin de la révolte : que le poste, où il est aujourd'hui, a toujours été exposé aux atteintes de la haine & de l'envie (a) dans tous les Etats; & que ce n'est pas une chose extraordinaire, si l'on attaque tantôt son ambition, tantôt son insuffisance : qu'au moins il est heureux, que la calomnie dans ses traits les plus envenimés, n'ait pas jetté le moindre soupçon sur sa fidélité.

(a) Quanto potentior, dit Tacite d'un Ministre de Galba, eodem actu invidiosior erat. *Hist.* 1.

Pendant le temps de cette émotion, trois choses arriverent, qui eurent des suites assez fâcheuses ; la première fut l'évasion du Duc de Beaufort du Donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier (a) depuis le commencement de la Régence, pour des raisons qui sont hors de ce sujet ; mais comme il a tenu une place considérable dans les guerres, par les affections du peuple de Paris, il n'est pas mal-à-propos de la remarquer. La seconde fut, que sur un démêlé, qui arriva aux Feuillans entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prévôt, le Marquis de Gevres en ayant usé d'une façon qui déplut au Cardinal, il eut ordre de se retirer ; & que Charroft

L 3

(a) Pour s'être jetté dans le parti de Madame de Chevreuse, qui vouloit introduire Monsieur de Châteauneuf dans le Ministère au lieu du Cardinal.

& Chandenier ayant refusé de prendre le bâton, on donna leurs charges à Jarzai & à Noailles ; ce qui obligea les proches & les amis des disgraciés de se porter contre le Cardinal (a), dans un temps, où personne ne se ménageoit ni en effets, ni en discours. La troisième fut l'emprisonnement de Chavigni, qui mérite un récit particulier.

Ce Ministre si considérable pendant le règne du feu Roi (b) s'étoit lié avec le Cardinal Mazarin par leurs intérêts communs, qui est la véritable liaison de la Cour, & la règle la plus certaine de l'amitié. Après la mort du Cardinal de Richelieu, Sa Majesté partagea ses affaires à eux deux & à des Noyers,

(a) Erant, quos pericula propin-
quorum propriis stimulis incenderent.
Ann. 15.

(b) Incolumi Richelio proximus cui
secreta principis anniterentur. *Ann. 3.*

qu'ils ruïnerent incontinent, & demeurèrent dans une étroite union jusqu'à la Régence. La Reine qui avoit été persécutée par le feu Cardinal de Richelieu, prit en aversion Chavigni, & voulut sa perte; le Cardinal Mazarin, ou par une heureuse rencontre d'étoiles, ou par son adresse, ou plutôt par l'entremise du Mylord Montaigu & de Beringhen, fut non seulement conservé auprès d'elle, mais elle lui donna l'entiere direction des affaires. Or quoique Chavigni en attendît une grande protection dans sa chute, il ne s'employa qu'à l'adoucir, & le défendit de tomber dans le précipice, parce que la faveur aussi-bien que l'amour ne se partage pas, & ne souffre aucun compétiteur (a) : en effet, on dépouilla son pere de la Surintendance, &

L 4 -

(a) *Æmuli impatientes. Ann. 4.*

lui de la charge de premier Secrétaire d'Etat, lui laissant seulement ce vain titre de Ministre, avec l'entrée au Conseil d'en-haut, sans aucun emploi ni considération (a). Voilà ce que le Cardinal donna à l'ancienne amitié, & aux étroites obligations, auxquelles on fait assez souvent banqueroute dans le monde (b). Chavigni piqué de ce traitement, qu'il dissimula pendant cinq ans avec beaucoup de prudence, conçut le dessein de profiter des conjonctures présentes pour se venger, & de s'élever sur les ruines du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Mr. le Prince après la bataille de Lens donneroit la loi à la Cour, il s'ouvrit au Duc de Châtillon au retour de l'armée, sur l'état présent des affaires, & il le trouva disposé

(a) Speciem magis quam vim tenuit.
Ann. 4.

(b) Pro gratia odium redditur. *Ann. 4.*

à l'écouter par la haine contre le Cardinal (a), qui le faisoit languir dans l'attente du bâton de Maréchal de France. Mais comme la prudence se relâche d'ordinaire dans l'excès de nos desirs (b), il fit la même confiance à Perrault (c), en qui ne trouvant pas la correspondance qu'il desiroit, il s'en repentit, & éprouva, que celui à qui vous dites votre secret, devient maître de votre liberté. En effet, Perrault redoutant avec raison le génie de Chavigni, s'il approchoit Mr. le Prince, ne déguisa rien de leur conversation au Cardinal, qui

L 5

(a) Similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16.

(b) Ut sunt molles in calamitate mortalium animi quanto mœsta, ubi semel prorupère, difficiliùs reticentur. *Ann.* 4.

(c) Secrétaire de Henri, Prince de Condé; & depuis Président de la Chambre des Comptes de Paris.

le fit arrêter par Drouet dans le Château de Vincennes (a), dont il étoit Gouverneur. Cet emprisonnement donna matière au public (b), qui n'en sçavoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude du Cardinal (c), & ses ennemis, dans le Parlement, représenterent cette action avec des couleurs très-noires.

En ce temps-là on ôta les Finances à Emeri, qui ne fut qu'un remede palliatif, parceque le mal avoit fait trop de progrès, pour l'arrêter en sa personne, & le prétexte de la réformation de l'Etat étoit changé en dessein ferme de perdre le Cardinal. Car, comme l'autorité des Princes & des Ministres ne se maintient que par la crainte, ou par l'admiration (d); sa foiblesse lui susci-

(a) Tanto proclivius est injuriæ, quam beneficio vicem exsolvere. *Hist.* 4.

(b) Materia sermonibus. *Hist.* 2.

(c) Adversis animis acceptum. *Ann.* 3.

(d) Reputante Tiberio magis fama quam vi, stare res suas. *Ann.* 6.

toit à vûe d'œil des ennemis, qu'il n'avoit jamais offensés: en effet, Broussel, Charton & Viole dans l'Assemblée des Chambres, le désignerent; mais Blancmesnil & le Président de Novion le nommerent, & il y fut arrêté une députation solennelle vers Mr. le Duc d'Orléans, Mr. le Prince & Mr. le Prince de Conti, pour les supplier de se joindre à la Compagnie, & d'apporter des remedes effectifs aux maux qui menaçoient l'Etat.

La Cour étoit à Ruel, lorsque cette Déclaration se fit contre le Cardinal, qui en fut touché vivement, voyant qu'il étoit pressé de se jeter entre les bras de Mr. le Prince, & d'assurer par son appui sa fortune ébranlée. Ce Prince n'ayant pû jouir du fruit de la victoire de la bataille de Lens, à cause du desordre de Paris, avoit été réduit à borner ses conquêtes à la prise de

Furnes, où le bonheur le préserva d'une mousquetade, qu'il reçut dans les tranchées, faisant qu'elle le toucha en un endroit des reins où il avoit son buffe plié en deux, qui amortit le coup de la bale. Incontinent après la prise, il eut ordre de revenir à la Cour. En ce temps-là il étoit regardé de tout le peuple avec admiration (a); car outre que ce nouveau laurier qu'il avoit acquis par sa pure valeur, lui donnoit un grand rayon de gloire, il n'avoit nulle part aux troubles presens (b), & les deux partis le confideroient comme leur défenseur, ou du moins comme l'arbitre de leur différend (c). Il sembloit

(a) Eum fortuna fama que omnium oculis exposuerat. *Hist.* 3.

(b) Eo magis gratus, quod nullis discordiis imbutus pari in omnes studio ageret. *Ann.* II.

(c) Idoneus conciliator. *Ann.* I.

même, que la fortune l'invitoit à concevoir des desseins plus ambitieux, parceque l'abbaissement de la Cour & l'admiration publique concouroient également à son élévation : mais comme il se bornoit à son devoir naturellement, il s'appliquoit peu à ménager la bienveillance générale. Il avoit admis à sa confiance deux personnes de qualité & de mérite, qui avoient des sentimens bien opposés, sçavoir, le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont. Le premier qui avoit d'étroites liaisons de sa maison & de sa personne avec Mr. le Prince, lui inspiroit de se déclarer pour le Parlement, ou du moins de faire le modérateur des differends avec toute la neutralité possible : l'autre, attaché par toutes sortes d'interêts à la Cour, employoit avec agrément ses persuasions pour lui faire prendre son parti. Il fit en ce ren-

contre violence à son naturel éloigné de ces voyes tempérées, & écrivit avec Mr. le Duc d'Orléans au Parlement, pour l'exhorter d'envoyer des Députés à St. Germain, afin de terminer les divisions dans une conférence, Tant de relations apprennent ce qui s'y est passé, que ce seroit une redite superflue, & il faut seulement remarquer que les Députés ne voulurent pas consentir que le Cardinal y assistât, & qu'à la premiere entrevûe Mr. le Prince témoigna de la chaleur contre Viole, qui avoit mis en avant la liberté de Chavigni, parce qu'il étoit d'avis qu'on vuidât les matieres contentieuses, & que l'on convînt des réglemens nécessaires, dont on formeroit la Déclaration du Roi, en vertu de laquelle Chavigni recouvreroit sa liberté, comme il arriva par cette Déclaration authentique du 28. Octobre.

Après cette Déclaration, qui donna quelque trêve aux divisions publiques, il arriva quelque brouillerie de Cour, qui troubla durant quelques jours l'union qui étoit dans le Conseil. Elle se passa ainsi.

Dès le commencement de la Régence, l'Abbé de la Riviere, possédant absolument la faveur de Mr. le Duc d'Orleans, avoit aspiré au Cardinalat, & le Cardinal Mazarin, pour le rendre plus attaché à ses intérêts, lui en avoit donné des espérances, dont il éludoit l'exécution (a), ne jugeant pas qu'il lui convînt de souffrir dans le Conseil du Roi une personne de même dignité que lui (b); mais de temps en temps il lui procuroit des bénéfices, pour entretenir sa bonne vo-

(a) Postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet.

Hist. 4.

(b) Ne æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum oriretur. *Ann.* 2.

lonté. Néanmoins, à la naissance de ces troubles, il ne pût se défendre des vives instances, que fit cet Abbé, pour avoir la nomination de la France au Chapeau, parce qu'il avoit besoin d'une entière protection de Mr. le Duc d'Orleans; mais il crut, ou que du côté de Rome il y trouveroit des obstacles, qu'il fomenteroit sous main, ou même, que le temps feroit naître à la Cour des occasions qui en traverseroient l'effet. L'Abbé envoya son Agent au Pape, qui lui donna assurance de sa promotion à la première qui se fera, & dans cette attente il porte son maître à préserver du naufrage cette fortune si agitée du Cardinal. Comme il se voyoit au comble de ses desirs, le Prince de Conti, qui n'avoit point encore déclaré sa prétention au Cardinalat, ou que la Cour y destinoit par une promotion extraordi-

aire, plus honorable à sa naissance, applie le Roi de le nommer pour première (a); on ne lui peut refuser cette grace, & comme la civiere est trop foible pour disputer la préférence à ce Prince, il s'entend au Cardinal, déteste son ingratitude, & oblige Mr. le Duc d'Orleans à ne plus parler à lui. Or comme il ne pense qu'aux moyens de rompre la nomination du Prince de Conti, il tente celui de Mr. le Prince, & lui fait proposer par Vineüil, qu'en cas qu'il ôte à Monsieur son frere l'envie du Chapeau, son Altesse Royale lui procurera tel Gouvernement qu'il voudra. Il répond à Vineüil, qu'il a assez de bien & d'établissement pour se conserver par ses services, & par sa fidélité; que s'il en avoit davanta-

(a) Ce moyen d'é luder la promesse faite à la Riviere fut trouvé par le Maréchal de Gramont.

ge, il deviendroit justement suspect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire, lorsqu'il seroit grand; & que sa fortune est dans un état, qu'il n'a besoin que de modération dans ses desirs (a). Ces paroles si vertueuses m'ont semblé dignes d'être rapportées, pour faire voir combien l'homme est différent de lui-même, & que son affliction est sujette au changement (b).

Durant cette division, le Roi vint de Saint Germain à Paris, où Monsieur le Duc d'Orleans donnoit des marques continuelles de son aigreur au Cardinal; il alloit fort peu au Palais Royal (c); on ne prenoit au-

(a) *Tantum honorum atque opum, ut nihil felicitati meæ desit, nisi moderatio ejus. Ann. 14.*

(b) *Ut in eodem homine diversissimi animi conspiceretur exemplum Patere. Hist. 2. n. 25.*

(c) *Rarus in tribunali Cæsaris Piso; & si quando adfideret, atrox ac dissentire manifestus. Ann. 2.*

ne résolution au Conseil ; tous les écontens se rallioient à lui ; il outoit les *Frondeurs* du Parlement ; enfin il falloit que les brouilleries se terminassent par un dernier plat , ou par un accommodement. Le Maréchal d'Estrées & Seneterre , personnes de créance , se mêloient après des uns & des autres de l'accord , & représentoient au Duc d'Orléans , que cette mésintelligence ne eut plus durer entre la Reine & lui , sans perdre l'Etat ; que la cause en est odieuse pour Son Altesse Royale ; que Mr. le Prince en tirera un notable avantage , parce qu'il sera porté par l'honneur de sa Maison , & par sa propre grandeur , à prendre hautement la protection de la Cour , & la Reine à recourir à lui , comme à son seul azile ; qu'il réduira les choses par l'impétuosité de sa nature , aux dernières extrémités ; & que déjà l'on parloit ,

qu'il vient forcer avec le Régiment des Gardes le Palais d'Orléans, pour mettre à la raison cette troupe de mutins, qui environne sa personne. Ils remontroient à la Rivière, s'il prétend, pour son intérêt, jeter la division dans la Maison Royale, & causer une guerre civile. S'il est raisonnable qu'il se scandalise, qu'on donne la préférence à un Prince du Sang? Qu'il deviendra l'objet de la haine & de la vengeance de Mr. le Prince, & de toute sa Maison; que le fardeau qu'il impose à son maître, est si pesant, qu'il s'en lassera bien-tôt, ou que s'il tombe dans la rupture, d'autre empieteront sa faveur; quant au Cardinalat, que le Prince de Conti s'en déporteroit, ou que la Cour demanderoit deux Chapeaux pour la première promotion.

Les deux Commissaires de la Cour trouverent dans l'esprit de

Monsieur le Duc d'Orleans & de
 Riviere une grande disposition,
 pour bien concevoir leurs raisons,
 car le temps avoit fort travaillé
 pour l'accommodement; & ce Mi-
 nistre étoit déjà persuadé par sa
 propre crainte, que les choses de-
 voient retourner au même point de
 concorde, qu'elles étoient aupara-
 vant, ainsi qu'il arriva ensuite de
 cet accord. Il sembloit que la Dé-
 claration concertée entre le Conseil
 du Roi & les Députés des Cours
 Souveraines assuroit le repos de
 l'Etat, & devoit éteindre les moin-
 dres étincelles du feu, qui l'avoit
 menacé; mais l'ambition de ceux
 qui haïssoient le Gouvernement pré-
 sent, & qui desiroient des nou-
 veautés (a), avoit jetté de trop
 profondes racines dans les esprits,
 pour en demeurer dans les termes

(a) Odio præsentium & cupidine mu-
 tationis. *Ann.* 3.

de la douceur. Ainsi, l'on n'omettoit aucun soin, ni aucune pratique pour inciter le Parlement & les peuples à sa perte; on leur représentoit que cette grande journée des barricades, cette victoire des sujets sur leur Souverain, cette diminution de l'autorité Royale, les invectives publiques contre le Cardinal, ne s'effaceroient jamais de sa mémoire (a); que sa foiblesse lui en faisoit à présent dissimuler avec prudence les ressentimens, mais qu'ils éclateroient avec d'autant plus de violence, qu'il est inouï, qu'on ait attaqué un Ministre si puissant, sans le ruïner de fond en comble; qu'il attendoit des occasions favorables,

(a) Quarum apud præpotentes in longum memoria est. *Ann. 5.* Securitati antequam vindictæ consulere. *Ann. 11.* In animo revolvente iras, etiam si impetus offensionis langueret, memoria valebat. *Ann. 4.*

e division dans le Parlement, une
ation dans les peuples, la ma-
ité du Roi, bref, le bienfait du
ps, qui ne peut manquer à ce-
qui dispose absolument de la
issance Royale; qu'il falloit donc
prévaloir des conjonctures pré-
ntes, pour se défaire d'un adver-
ire si dangereux; que Mr. le Duc
Orleans étoit moderé, & trop
clairé dans les affaires du monde
our s'opposer au concours univer-
l; que Monsieur le Prince fera
flexion, que le veritable azile des
rinces du sang, & de sa reputation
ontre la jalousie des Favoris, doit
tre la bienveillance publique; de
orte que si pour complaire à la
eine, il paroît vouloir défendre
e Cardinal, il ne le fera qu'avec
aucoup de réserve & de ménage-
ment. Qu'enfin il faut considerer,
que la Déclaration d'Octobre ayant
été extorquée de la Cour, la Reine

n'observera cet accord, que jusqu'à ce qu'elle trouve le moyen de se venger (a).

Ceux qui répandoient ces discours dans le Parlement, & les plus déclarés contre la Cour étoient, après Broussel & Longueil, le Président de Novion & Blancmesnil, ennemis du Cardinal, à cause de la disgrâce de l'Evêque de Beauvais leur oncle, & pour le refus qu'on avoit fait de la Coadjutorerie de cet Evêché à leur cousin, & Viole offensé du manquement à la parole qu'il avoit eue d'être Chancelier de la Reine : mais le personnage en ce temps-là, qui, par l'entremise de ses amis dans le Parlement, & de ses émissaires dans le peuple, travailloit avec plus de fruit, pour former un parti de leur union, étoit le Coadjuteur

(a) Destinationem vindictæ, si la-
cultas oriretur. *Ann.* 15.

juteur de Paris. Cet homme ayant joint à plusieurs belles qualités naturelles & acquises le défaut, que la corruption des esprits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrême, & d'un desir déréglé d'accroître sa fortune & sa réputation (a) par toute sorte de voyes : si bien que la fermeté de son courage & son puissant génie trouverent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat (b), & la confusion de la ville capitale, dont il étoit Archevêque. Or comme il jugeoit, que ce parti sans un chef ne pourroit pas subsister (c), il jetta les yeux sur Mr. le Prince, qu'il tenta par de si fortes raisons, que l'on a dit qu'il en fut

(a) Summa apiscendi libido. *Ann.* 4.
 Quoquo facinore properus clarescere.
Ann. 4.

(b) Ex funere reip. *Hist.* 4.

(c) Quærebat ducem & partes. *Ann.*
 13. Nihil spei nisi per discordias habens.
Ann. 11.

persuadé , ou qu'il fit semblant de l'être ; & même qu'il avoit donné sa parole à Broussel & à Longueil de se mettre à leur tête. Soit que cette parole ne fût pas véritable , & que le Duc de Châtillon, qui négocioit de sa part avec les *Frondeurs* , l'eût avancée sans ordre par sa propre inclination ; ou plutôt que Mr. le Prince l'eût donnée exprès pour les empêcher de s'adresser à Mr. le Duc d'Orléans , durant son mécontentement ; tant y a qu'il détrompa ceux qui le soupçonnoient de favoriser les volontés de ce Duc.

Le Coadjuteur, se voyant sans espérance d'avoir un chef de cette considération, tourna ses espérances vers le Prince de Conti, dont la seule naissance a des grandes suites dans le Royaume. Ce Prince étoit mal satisfait de n'avoir pas place au Conseil, & l'étoit encore davantage du peu de cas que Monsieur le

Prince faisoit de lui ; mais comme il étoit possédé entièrement par la Duchesse de Longueville sa sœur , qui étoit picquée de l'indifférence que Monsieur le Prince avoit pour elle , il s'abandonnoit sans réserve à tous ses sentimens. Cette Princesse , qui aura grande part à la suite de ces affaires (a) , avoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point , & avec tant d'agrémens , qu'il sembloit , que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé ; mais ces belles qualités étoient moins brillantes , à cause d'une tache qui ne s'est jamais vûe en une Princesse de ce mérite (b) ,

M 2

(a) In causas malorum , quæ mox tulimus , sæpius reditura. *Hist.* 4.

(b) Huic mulieri cuncta alia fuere , præter honestum animum. *Ann.* 13.
Multorum amoribus famosa. *Ann.* 6.

qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particulière adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

En ce temps-là le Prince de Marillac avoit part dans son esprit; & comme il joignoit son ambition à son amour, il lui inspira le desir des affaires (a), encore qu'elle y eût une aversion naturelle, & s'aida de la passion qu'elle avoit de se venger de Monsieur le Prince (b), en lui opposant le Prince de Conti. Le Coadjuteur fut heureux dans son projet, par la disposition, où il trouva le frere & la sœur, qui se lierent avec les *Frondeurs* par un Traité, dans lequel entra le Duc de

(a) Rerum novarum cupido misceri civilibus armis impulerat. *Hist.* 3.

(b) Dolor injuriarum & libido vindictæ adigebat. *Ann.* 12.

Longueville, pousé par des espérances de faire réussir au Parlement ses prétentions mal fondées de Prince du Sang.

La Cour voyant que les menées de ses ennemis prévalaient à un point, qu'on demandoit ouvertement la perte du Cardinal, mit toute son espérance à Mr. le Duc d'Orléans & à Mr. le Prince, & crut que leur union à leurs Majestés les mettroit à la raison. Or, comme le mal avoit pénétré si avant, qu'il falloit la force pour le déraciner (a), elle jugea que la nature tempérée de Monsieur le Duc d'Orléans y seroit moins propre, que celle de Monsieur le Prince incapable de toute modération (b); joint à cela,

M 3

(a) Fortioribus remediis agendum; adjiciendos ex duce metus. *Ann. 1.*

(b) Promptum ad asperiora ingenium erat. *Ann. 1.* Egregiæ militaris famæ. *Ann. 1.*

que sa réputation dans la guerre, l'éclat de ses victoires, & le secours de ses troupes, donneroient de la terreur (a); de sorte qu'on s'appliqua particulièrement à l'acquiescer à une cause si juste. La Reine y employa des persuasions très-puissantes: sçavoir, des larmes & des paroles assez tendres, en lui disant, qu'elle le tenoit pour son troisième fils. Le Cardinal lui promit qu'il seroit toute sa vie dépendant de ses volontés (b): le Roi même en l'embrassant lui recommanda le salut de son Etat & de sa personne; si bien que la Cour le considéroit comme le principal défenseur de sa fortune. Mais ceux qui le déterminèrent, furent le Maréchal de Gramont &

(a) *Ingens gloria, atque eo ferocior.*
Ann. 11. Prout inclinasset, grande momentum, focius aut adversus. Hist. 1.

(b) *Largus promissis, & quæ natura trepidantium est, immodicus. Hist. 3.*

de Tellier par de semblables persuasions (a). Ils lui représenterent que le degré à degré le Parlement envahissoit toute l'autorité; que sans borner son ambition, par la Déclaration du 28. Octobre, non seulement il vouloit connoître des affaires de la guerre, mais encore se donner le pouvoir d'ôter les Ministres, afin qu'à même temps il s'attribuât celui d'en établir de nouveaux à son choix; & qu'encore que les mutations fréquentes soient pernicieuses aux Etats (b), voire même qu'il soit plus avantageux quelquefois d'en souffrir un mauvais, que de le changer (c), qu'il y a péril, que si on souffre une usurpation jusques à présent inouïe, il n'attaque

M 4

(a) Ingentibus promissis inducunt.
Ann. 12.

(b) Neque usui crebras mutationes.
Ann. 12.

(c) Ferenda regum ingenia. *Ibid.*

les personnes privilégiées (a), & qu'il n'y ait rien d'assez sacré qui ne soit violé par cette licence (b) : que la condition des Conseillers seroit belle, s'ils imposoient des loix aux Rois ; & celle des Princes du Sang bien misérable, s'ils les recevoient : que cette nouvelle pratique blesse la Monarchie, qui de sa nature est absolue & indépendante (c), & répugne aux constitutions de la France, & même à l'institution du Parlement : que s'il y a des abus dans le Royaume, ils doivent être réformés par les assemblées des Etats Généraux, & non pas par les Arrêts

(a) Nisi pravitas tam infensa molientium arceatur eruptura in publicam perniciem. *Ann.* 12.

(b) Satis superque mollibus consiliis peccatum. *Ann.* 1. Transcendet hæc licentia. *Hist.* 1.

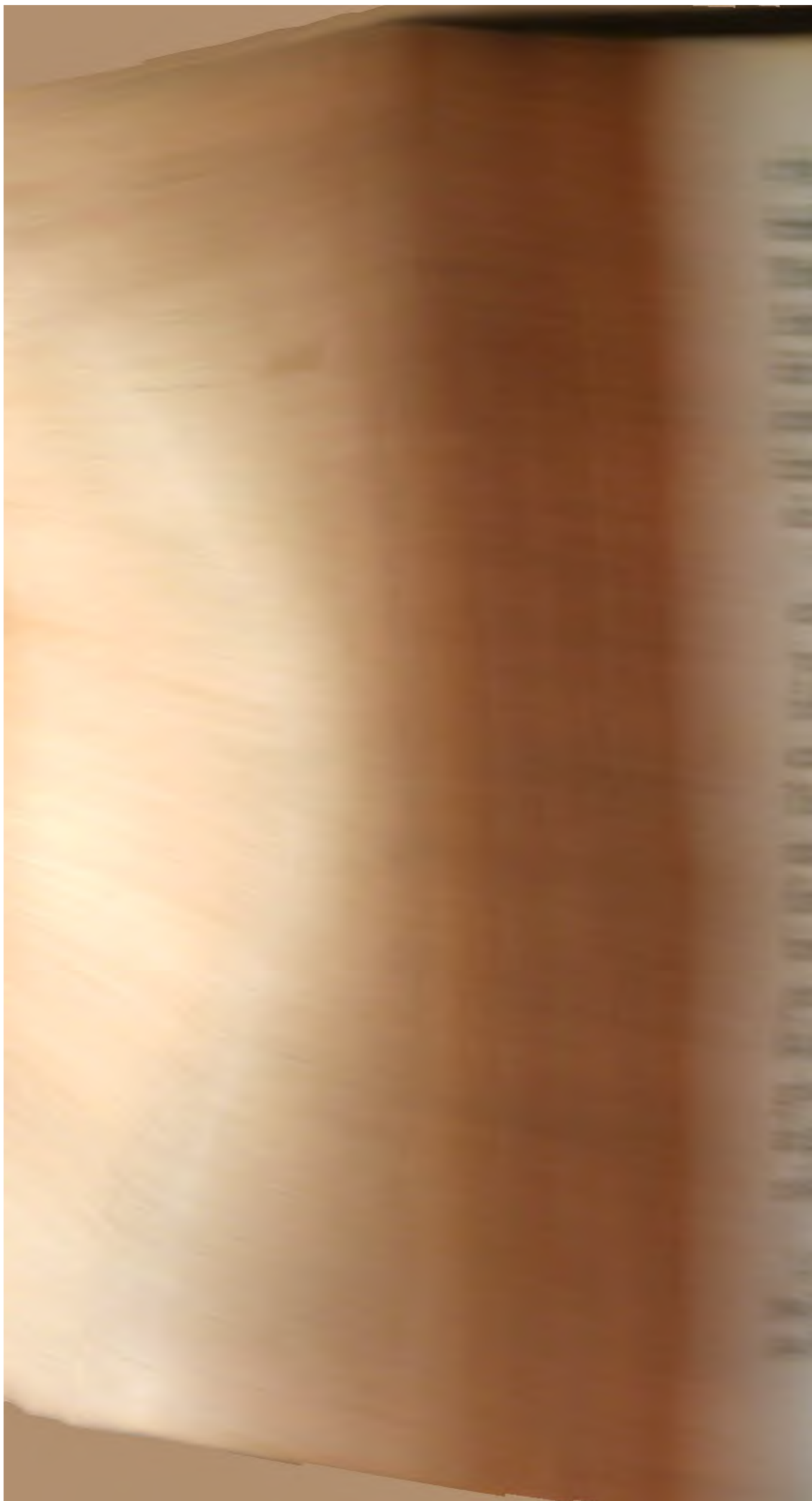
(c) Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur. *Ann.* 1.

d'une Compagnie dont les suffrages sont plutôt comptés que pesés (a) : que toutes les fois que le Parlement avoit été au-delà de son devoir, il avoit reçu des corrections sévères tantôt du feu Roi, tantôt de Henri IV. & de Charles IX. & des autres Rois leurs prédécesseurs, pour des sujets moins dangereux que celui-ci : que les grands Empires ne se maintiennent point par de lâches conseils ; qu'il faut faire épreuve de son courage & de ses forces ; & que la Justice des Souverains consiste dans leur pouvoir (b) : que lui Mr. le Prince est intéressé en la personne du Cardinal, de s'opposer à une entreprise, qui

M. 5

(a) Numerantur enim sententiæ, non ponderantur. *Plin. ep. 12. l. 2.*

(b) Non enim ignaviâ magna imperia contineri ; virorum armorumque faciendum certamen ; id in summa fortuna æquius quod validius. *Ann. 15.*



que par une immodération
 ble, il a ruiné tous les avan-
 que la fortune avoit joints à
 en sa personne, qui étoient
 u'il auroit surpassé la gloire
 s grands hommes des siècles
 és, si la pieté, la justice,
 idité eussent répondu à cette
 suprême, à cette fermeté in-
 e dans les adversités, & à
 les lumieres d'esprit, qui se
 t remarquer en lui (b). Mr.
 ce se seroit fait adorer de
 monde s'il se fût ménagé
 dessein de traiter ces affaires
 ouceur; au lieu qu'il a été
 nt par sa conduite précipi-
 recourir à des moyens qui

M 6

Malis bonisque artibus mixtus.

Claritudine paucos inter senum
 apum) si perinde amorem inter
 res, quam metum apud hostes
 Met. Ann. II.

tend à la destruction de la Maison Royale; & que si Mr. le Duc d'Orléans, & Son Altesse ne veulent tenir ferme à ce pas, la Reine sera contrainte d'aller avec ses enfans implorer le secours des Princes alliés de la Couronne.

Outre que Monsieur le Prince croyoit que les innovations faites par le Parlement à la Déclaration, blessoient l'établissement de la paix: ces discours, qui représentoient l'image de la chose, vraisemblablement firent tant d'impression sur son esprit, qu'il ferma les oreilles à toute neutralité, sans se soucier de perdre la bienveillance publique (a). Il est certain, que les grands génies, comme le sien, produisent de grandes vertus, mais qu'ils paroissent aussi avec de grands défauts

(a) Ille ut est magnis ausis promptus.
Ann. 11. Spreta presentium invidia.
Ann. 12.

(a); & que par une immodération invincible, il a ruiné tous les avantages, que la fortune avoit joints à l'envi en sa personne, qui étoient tels, qu'il auroit surpassé la gloire des plus grands hommes des siècles passés, si la piété, la justice, & la solidité eussent répondu à cette valeur suprême, à cette fermeté incroyable dans les adversités, & à ces belles lumières d'esprit, qui se faisoient remarquer en lui (b). Mr. le Prince se seroit fait adorer de tout le monde s'il se fût ménagé dans le dessein de traiter ces affaires avec douceur; au lieu qu'il a été contraint par sa conduite précipitée de recourir à des moyens qui

M 6

(a) Malis bonisque artibus mixtus.
Hist. I.

(b) Claritudine paucos inter senum (principum) si perinde amorem inter populares, quam metum apud hostes quævisset. *Ann.* II.

l'ont porté à des extrémités étranges. Il accompagna Mr. le Duc d'Orléans au Parlement, & poussé de la mauvaise destinée, aussi-tôt que Viole eut invoqué le Saint-Esprit pour illuminer Messieurs les Princes sur la conduite du Cardinal, Mr. le Prince se leve, & lui impose silence (a). Cela excite inconsidérément le murmure des plus jeunes Conseillers; il s'enflame par ce bruit, & les menace de la main & de la parole (b). Dans ce moment il perd les affections de la Compagnie, & lorsque cette action se fut répandue dans le monde, l'estime que l'on avoit conçue de lui par ses victoires, se changea en crainte, & l'ami-

(a) *Sur ce qu'il invectivoit contre le Cardinal.*

(b) *En cette rencontre le Saint-Esprit ne répandit ses lumieres ni sur Viole, ni sur Monsieur le Prince, quoique l'un & l'autre eussent une langue de feu.*

tié dans une haine, pour ne pas dire, exécration contre sa personne, dont il n'est revenu que par des fortunes signalées.

Or comme il étoit intéressé par sa propre querelle (a), dans celle de la Cour, il écoute toutes les propositions pour réduire le Parlement; on lui fait voir, que le plus prompt & le plus sur moyen est d'assiéger Paris (b); que saisissant toutes les avenues dans trois marchés on met la corde au col à la multitude, qui s'élevera contre le Parlement (c); & le rendra auteur de tous les maux: enfin, que les Parisiens sont

(a) Offensus urbi propria quoque ira.

Ann. 2.

(b) Ut erat magnis ausis promptus . . . ira magis quam ex usu præsentis accensus, implicatur obsidione urbis validæ.

Ann. 11.

(c) Vulgus alimenta in dies mercari solitum cui una ex rep. annonæ, cura, retineri commeatus timet. *Hist. 4.*

fans chef, fans troupes & accoûtumés aux délices (a). Il goûte ces raisons, qui lui semblent bonnes, parce qu'il est animé par la colere, à qui rien n'est impossible; de sorte qu'il se rend chef de l'entreprise d'assiéger Paris sous les ordres de Mr. le Duc d'Orléans, qui résiste d'abord à ce dessein; mais les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Riviere, & la résolution déterminée de Mr. le Prince, l'emporterent sur ses sentimens, & sur les avis contraires de Madame la Duchesse d'Orléans. Cette résolution étant prise, Mr. le Prince & le Maréchal de la Meilleraie proposerent, pour venir à bout plus promptement des Parisiens, de se saisir de l'Isle Saint-Louis, de la porte Saint Antoine, de l'Arse-

(a) Quanto pecunia dites, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbelles.
Ann. 3.

de la Bastille; & de mettre leurs Majestés dans la Bastille. Mais soit que cette proposition ne fût pas assez appuyée, ou que l'on craignît d'exposer la personne du Roi; l'on aimoit mieux abandonner Paris, pour l'assiéger en effet. Après que Sa Majesté eut solennisé la veille des Rois * chez le Maréchal de Gramont, elle se retira au Palais Cardinal, d'où elle partit le lendemain à trois heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin, & toute la Maison Royale, hors Madame de Longueville, pour se rendre à Saint Germain, où tous les Grands, & tous les Ministres arriverent le même jour; & aussitôt dans le Conseil qui fut tenu, le blocus de Paris fut publié & répandu dans toute la Cour.

Cette sortie, ou pour mieux dire, cette évafion donna de la joye aux

* 1649. 6. Janvier.

factieux, & ne fut pas approuvée des gens sages, qui l'estimoient indécente à la dignité souveraine (a), dont les Princes doivent être jaloux, puisque la splendeur du nom Royal reluit principalement dans la vénération des peuples. Celui de Paris ne fut pas si consterné qu'on pensoit; au contraire, comme s'il eût pris vigueur de l'état ou l'on vouloit le mettre, il témoigna être préparé à toutes les suites qui le menaçoient, & la crainte ne le retint point de déclamer contre le Cardinal, Mr. le Prince, la Reine (b), & tous ceux qu'il croyoit avoir

(a) (Majestate) nihil contemptius, neque infirmius, si sint qui contemnant. *Liv. dec. 1. l. 2.*

(b) Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia. *Ann. 15.* Promptius apertiusque quam ut meminisse imperitantium crederes. *Ann. 3.* Ut sunt procacia Urbanae plebis ingenia. *Hist. 3.*

conseillé cette sortie, que l'on appelloit *enlevement du Roi*. Le Parlement parut moins ferme en cet accident, parce qu'il en prevoyoit mieux les consequences, & dès la première assemblée le 7. Janvier, il envoya les gens du Roi porter leurs soumissions, & des offres très-avantageuses; mais ces Députés furent renvoyés sans être ouïs, tant une vaine esperance s'étoit emparée de toute la Cour, qu'à la première allarme de siège, les Parisiens obéïroient (a) aveuglément. Ils en furent incontinent détrompés, car dès le lendemain, qui étoit le 8. Janvier, que les gens du Roi eurent fait leur rapport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour, le Parlement déclara le Cardinal

(a) *Vulgus ignavum, & nihil ultra verba ausurum. Hist 3. Brevi in officio fore. Hist. 1.*

ennemi de l'Etat (a); on délivra des commissions pour des levées de gens de guerre; les compagnies se taxerent volontairement; l'on pourvût à l'abondance des vivres; & le peuple se porta avec beaucoup d'ardeur à la défense: tant il est vrai, que la crainte produit assez souvent l'audace (b); & qu'il n'y a rien de plus puissant pour mettre les armes à la main, que le désespoir (c).

(a.) *L'Arrêt dit: Attendu que le Cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les desordres de l'Etat, la Cour l'a déclaré & déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de son Etat; lui enjoint de se retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Royaume; & ledit temps passé, enjoint à tous les sujets du Roi de lui courre sus.*

(b) *Ultionem aut servitium expectantes, tandem docti commune periculum concordia propulsandum. In Agric. Imminentium periculorum remedium ipsa pericula rati. Ann. 11.*

(c) *Ira & questus, & postquam non subveniebatur, remedium ex bello. Ann. 4.*

Cependant Mr. le Prince avec six ou sept mille hommes, qui étoient le débris de l'armée de la campagne dernière, bloqua Paris, se saisissant le Lagni, Corbeil, St. Cloud, St. Denis, & Charenton. Chose incroyable à la posterité, qui l'admira à même temps, d'avoir par sa conduite & par sa vigilance assiégé la plus grande & la plus peuplée ville de l'Europe, où tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermés avec une armée plus forte que la sienne (a). Or comme la Cour ne manque point de malcontents, le Duc d'Elbeuf, ses trois fils,

(a) La ville avoit sans doute beaucoup plus d'hommes, mais elle avoit beaucoup moins de soldats, & l'on pouvoit dire de ses troupes le bon mot de Tacite, qu'elles n'avoient que le nom d'une armée. *Nomen magis exercitus quàm robur. Hist. 4.* & que c'étoit comme un troupeau de bêtes à vendre, *tot armatorum millia velut grex venalium. Hist 3.*

le Duc de Brissac, & le marquis de la Boulaie, s'offrirent les premiers au Parlement; qui ne faisoit qu'installer le Duc d'Elbeuf dans la charge de Général de ses armées, (le 10 Janvier) lors qu'il apprit, que le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, accompagnés du Prince de Marillac, & de Noirmouster, étoient partis secrètement la nuit de St. Germain, & avoient mis pied à terre à l'Hôtel de Longueville, lesquels venoient selon l'engagement qu'ils y avoient pris avec le Coadjuteur, se déclarer pour le parti de Paris. Cette nouvelle arrivée donna lieu à quelque contestation, qui fut terminée par la nomination, que l'on fit du Prince de Conti pour Généralissime, (le 11. Janvier) & du Duc d'Elbeuf pour Général, auquel furent associés le Duc de Bouillon & le Maréchal de la Mothe avec un pouvoir

gal ; Mr. de Longueville ne vou-
loit prendre aucun emploi, hors
d'assister de ses conseils le Prince
de Conti, s'estimant au-dessus des
derniers, & ne pouvant être égal
au premier. Le Prince de Conti eut
bien de la peine à justifier la sincé-
rité de ses intentions, parce que le
public, qui ignoroit sa méfintelli-
gence avec Monsieur le Prince, qui
étoit le véritable Chef de l'entre-
prise contre Paris, ne s'en pouvoit
assurer ; & même Maître Charles
Prévôt, Conseiller de la Grand'-
Chambre, se donna la liberté, com-
me si cette confédération mutuelle,
qu'ils prenoient contre leur devoir,
lui eût inspiré de la hardiesse, de
manquer de respect à un Prince du
Sang ; encore fallut-il que Madame
de Longueville vînt demeurer dans
l'Hôtel de Ville pour servir de gage
de la foi de son frere & de son mari
auprès des peuples, qui se défient

naturellement des Grands (a), parce que d'ordinaire ils sont les victimes de leur intérêt (b).

Ce départ de Monsieur le Prince de Conti & de Mr. de Longueville, de Saint Germain, y causa bien de l'étonnement par leur propre poids, mais encore plus par le doute qu'il y mit, que Monsieur le Prince ne fût de la partie, dont le Cardinal & la Reine prirent des frayeurs extraordinaires, qui furent aussi-tôt dissipées par son retour de Charenton. Il fulmina contre eux, & fut animé avec plus d'ardeur en cette querelle pour se vanger de ses proches, qu'il croyoit devoir dependre absolument de ses volontés. On dit, que dans ce temps le Cardinal réso-

(a) Ut est vulgus ad deteriora promptum. *Ann.* 15. Vulgus pronum ad suspiciones. *Hist.* 2.

(b) Paucis decus publicum curæ. *Ann.* 12.

lut de quitter la France, ne croyant pas se pouvoir conserver au milieu de toutes ces tempêtes, destitué de son appui; mais que Monsieur le Prince le rassura, & donna sa parole à la Reine de perir, ou qu'il le rameneroit à Paris triomphant de tous ses ennemis. Cependant, le parti de cette Ville ne grossissoit pas peu par la déclaration d'un Prince du Sang, dont la qualite a de grandes suites dans le Royaume, & d'un autre Prince quasi absolu dans son Gouvernement de Normandie. Le Maréchal de la Mothe s'étoit aussi rendu considérable dans les armées; mais le Duc de Bouillon l'étoit sans comparaison quasi davantage par l'intelligence qu'il avoit des affaires du monde, & par l'étroite liaison avec son frere le Maréchal de Turenne, lequel commandant en ce temps-là l'armée d'Allemagne, on pouvoit présumer,

qu'il sacrifieroit son devoir au rétablissement de sa Maison, & à quelque mauvaise satisfaction qu'il avoit du Cardinal. En effet Monsieur le Prince, qui tenoit ces deux freres pour ses amis, écrivit au Duc de Bouillon, qu'il appréhendoit que la retraite du Prince de Conti & de Monsieur de Longueville ne passât dans son esprit, pour avoir été concertée avec lui, mais qu'il avoit voulu l'en désabuser, & le conjuroit de revenir à Saint-Germain, où il lui procureroit toute satisfaction à ses interêts. Monsieur de Bouillon fit lire cette Lettre au Parlement, & les Ministres étant informés de la mauvaise volonté de Monsieur de Turenne, le Roi & Monsieur le Prince qui avoit grande créance parmi les troupes Allemandes, écrivirent aux Colonels de ne le plus reconnoître, & de l'abandonner, ainsi qu'il succéda,

succéda , qui fut le salut de la Cour (a).

En ce temps même , le Duc de Beaufort arriva à Paris , (le 13. Janvier ,) il avoit erré dans les Provinces delà la Loire depuis son évafion de Vincennes , & trouvoit cette occasion favorable , pour fe rétablir dans le monde. Il étoit venu offrir fon service au Parlement , (le 14. Janvier) qui le purgea de l'accufation d'avoir conspiré contre la vie du Cardinal Mazarin , le reçut Pair de France , & le fit un de fes Généraux (le 15. Janvier). Or quoique fon genie ne foit pas un des plus relevés , fa prefence , fon langage , & fa maniere populaire , avec une conduite affez adroite , lui acquirent l'amour du peuple de

(a) Ea neceffitas , feu fortuna lapsas jam partes reftituit *Hift.* 3.

Paris (a), d'autant plus qu'il le croyoit irréconciliable avec le Cardinal, par l'offense de sa prison (b); & ce Duc ne changea de sentiment, que lors qu'il fut contraint par la révolution des affaires de s'accommoder avec ce Ministre.

Cependant, les troupes du Roi occupoient tous les postes des environs de Paris, & quoique le Parlement en eût un plus grand nombre, les Généraux ne faisoient aucun effort pour ouvrir un passage, si bien que les vivres ne venoient qu'avec difficulté, hors du côté de la Brie, parce que Mr. le Prince n'avoit pu mettre garnison à Brie-Comte-Robert, pour ne point diviser ses forces, & même avoit abandonné Charenton, dont s'étoit

(a) Decora juvena, proceritate corporis, cito sermone, erecto incessu, studia militum illexerat. *Hist.* 1.

(b) Infensus (*Mazarino*) dolore injuriæ credebatur. *Ann.* 12.

emparé Mr. le Prince de Conti, qui l'avoit fait fortifier, & y avoit mis trois mille hommes, sous la charge de Clanleu.

Cela fit résoudre Mr. le Prince d'attaquer ce poste, qui assuroit le Convoi des Parisiens, & aussi pour donner de la terreur à ses armes (a). Y étant donc allé le huitième de Février avec Mr. le Duc d'Orleans, & tous les Princes & Seigneurs de la Cour, il en commit l'attaque au Duc de Châtillon, & se porta avec la Cavalerie sur une éminence, pour empêcher le secours de Paris. Le Duc exécuta ses ordres avec toute la valeur possible (b), mais à la dernière barricade il reçut un coup de mousquet au travers du corps, dont il mourut le lendemain.

N 2

(a) Utendum recenti terrore ratus;
Ann. 14.

(b) Nullum constantis ducis, au fortissimi militis, officium omisit *Hist.* 3.

en la fleur de son âge, regretté des deux partis pour ses belles qualités, & à la veille d'obtenir les dignités que ses services avoient méritées (a). Cette prise décredita fort les Généraux & les troupes du Parlement, & passa pour miraculeuse en la personne de Mr. le Prince, d'avoir emporté une Place en la présence d'une armée, & aux portes de Paris, dont il étoit sorti dix mille hommes en armes pour en être les témoins. Ce combat & ceux du Bois de Vincennes, de Lagny, & de Brie-Comte-Robert, tous désavantageux au parti de Paris, dans l'un desquels le jeune Duc de Rohan se montrant digne successeur de la vertu de son pere, perdit la vie, inspirèrent quelque

(a) In flore primo tantæ indolis juvenis extinctus est, summa consequuturus, si virtutes ejus maturuissent. *Plin. ep. 9. l. 3.*

pensée de paix, à laquelle néanmoins il étoit mal-aisé de parvenir pour la diversité d'intérêts, qui y répugnoient dans le Parlement. Le nombre des mal-intentionnés pour la paix, quoiqu'inférieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguisoit sa haine & son ambition du nom du bien, & de la sûreté publique, que l'on ne pouvoit, disoit-on, trouver dans un accord avec le Cardinal. Les plus sages n'osoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées, & il failloit attendre, que les esprits fussent lassés (a), & le parti plus affoibli d'effets & d'espérances, pour se déclarer. Pour le peuple, les plus riches ne vouloient pas s'exposer à la multitude, laquelle ne souffrant pas beaucoup

N 3

(a) Donec melioribus consiliis flecterentur. *Hist.* 1.

de nécessité, étant animée par quelques gens de condition, étoit assez aise de cette image de guerre, & crioit contre ceux qui vouloient la paix. Tous les Généraux, à la réserve de Mr. de Beaufort, qui se laissoit aller à la haine du Cardinal, & à l'amour du peuple, dont il prétendoit se prévaloir dans les suites du temps, méditoient leur accommodement particulier (a), & chacun avoit des liaisons secretes à la Cour, pour avoir les conditions meilleures.

Monsieur d'Elbeuf avoit, dès le commencement, son commerce avec l'Abbé de la Riviere; Mr. de

(a) Car, selon Tacite, les demandes, qui se font en commun, sont difficiles à obtenir, au lieu que les graces, qu'on demande en particulier, pour abandonner un parti contraire au Prince, sont accordées tout aussi-tôt. *Tarda sunt quæ in commune expostulantur; privatam gratiam statim recipias. Ann. I.*

Boüillon avec Mr. le Prince , & le Maréchal de la Mothe étoit uni avec Mr. de Longueville , lequel étoit retiré en Normandie , où il se fortifioit d'armes , de troupes , & d'argent , pour faire son traité plus avantageux par l'entremise de Mr. le Prince. Pour le Prince de Conti comme il n'étoit inspiré d'autre mouvement , que de sa sœur , qui étoit cruellement outragée par les propos injurieux , que Mr. le Prince tenoit de sa conduite , il falloit que le temps adoucît ses aigreurs , & que la nécessité des affaires conviât cette Maison à se réconcilier ; comme il arriva bien-tôt. Il n'y avoit que le Coadjuteur qui avoit été le principal mobile de cette guerre , dans laquelle il n'avoit que trop profané son caractère parmi la sédition & les armes , qui bannissoit de son esprit toutes pensées de paix , & en traversoit le

pour parler, parce qu'il ne trouvoit point lieu de satisfaire son ambition (a). D'autre part la Cour enflée de ses bons succès, & par les belles actions militaires de Mr. le Prince, en présumant encore de plus grands, vouloit imposer des conditions trop rigoureuses au parti contraire; si bien que la nécessité apparente fut une loi souveraine, qui déterminâ les deux partis à un Traité de paix. Outre que la guerre civile étant contraire à tout le monde, chacun revenoit de ses erreurs, & de ses animosités; & que d'ailleurs c'est l'air de notre nation de rentrer dans son devoir, avec la même légèreté qu'elle en sort, & de passer en un moment de la rebellion à l'obéissance (b).

(a) Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Hist.* 1.

(b) Facilem mutatu gentem. *Ann.* 14
Redire paulatim amor obsequii. *Ann.* 1.

Voici donc le sujet présent, qui parut. Le Roi envoya le 20. Février un Héraut, vêtu de sa cotte d'armes, avec son bâton semé de fleurs de lis, accompagné de deux trompettes. Il arriva à la porte de Saint Honoré, & dit qu'il avoit trois paquets de lettres à rendre, au Prince de Conti, au Parlement, & à la Ville. Le Parlement en étant averti, délibéra de ne le point recevoir ni entendre; mais d'envoyer les Gens du Roi (a) vers la Reine pour lui dire, que le refus étoit purement une marque d'obéissance & de respect, puisque les Hérauts ne sont envoyés qu'à des Princes Souverains, ou à des ennemis; que le Prince de Conti, le Parlement, & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils supplioient Sa Majesté de leur faire sçavoir ses volontés de sa pro-

N 5

(a) Messieurs Talon, Meliand & Bignon.

pre bouche. Les Gens du Roi furent fort bien reçus par la Reine, qui leur dit, qu'elle étoit satisfaite de leurs excuses & soumissions, & que lorsque le Parlement se mettroit en son devoir, il éprouveroit les effets de sa bienveillance; & que les personnes, & les fortunes de tous les particuliers, sans en excepter un seul, y trouveroient leurs sûretés. Mr. d'Orleans & Mr. le Prince leur donnerent le mêmes assurances. Ce radoucissement si prompt de la Cour étoit causé par plusieurs raisons essentielles; car outre la constance des Parisiens, la difficulté de faire des levées d'hommes & d'argent, la débauche de la Guyenne, de la Provence, de la Normandie, & de plusieurs villes, qui suivoient le Parlement, comme Poitiers, Tours, Angers, & le Mans; il y avoit encore un plus pressant motif, qu'il faut sçavoir.

Le Prince de Conti voyant, que l'armée d'Allemagne s'étoit tournée au passage du Rhin, pour venir en France contre Mr. de Turenne, & que son parti ne pouvoit subsister sans un puissant secours étranger, avoit envoyé le Marquis de Noirmoustier & Laigues vers l'Archiduc, le convier de joindre ses forces au parti de Paris, pour contraindre les Ministres à faire la paix générale. Les Espagnols n'avoient garde de manquer à une occasion si favorable, pour fomenter nos divisions, & en tirer avantage (a), ou par un traité, ou dans le progrès de la guerre. Pour cet effet, l'Archiduc députa au Parlement un homme, qui y fût ouï après avoir don-

N 6

(a) Si eligendi facultas detur, quem nobis animum impresentur? Quid aliud quam seditionem & discordiam optabunt? *Hist.* 1.

né sa lettre de créance (a), non sans quelque tache de ce Corps, s'il n'étoit excusable sur la nécessité de sa défense. Il exposa dans son audience la jonction du Roi Catholique à cette Compagnie pour la paix générale, qui seroit le seul objet de l'entrée de ses forces en France, & non pas pour profiter de la foiblesse de la frontière; ajoutant, que Sa Majesté Catholique trouvoit plus de sûreté à traiter la paix avec le Parlement, qu'avec le Cardinal, qui l'avoit rompue, & qui s'étoit déclaré ennemi de l'Etat. En effet, Vautorte envoyé par la Cour vers les Ministres d'Espagne en Flandre, pour insinuer quelques propositions de paix, n'avoit pas été favorablement écou-

(a) Datée de Bruxelles le 10. Fevrier 1649. & signée Leopold Guillaume. L'Envoyé eut audience le 19. du même mois.

té, & ils panchoient du côté du Parlement, pour relever ce parti, qui alloit à son declin; si bien que les offres de l'Archiduc au parti de Paris, lesquelles il exécutoit par son entrée effective en France, accompagnée de deux Agens du Prince de Conti, avec quinze ou seize mille hommes, donnant une juste apprehension à la Cour, cela l'avoit fait tout d'un coup résoudre d'accommoder l'affaire de Paris. Les armes du Parlement étoient décréditées, & ses troupes déperissoient, ou par le peu de subsistance qu'elles avoient, ou par l'avarice des Officiers, ou par le peu de satisfaction des Généraux; les taxes étoient consumées, & les moyens d'avoir de l'argent presque épuisés; enfin le dégoût avoit saisi la plûpart des esprits, ou par l'incommodité, ou parce que c'est le naturel des peuples de se laisser promptement de

la guerre (a), qu'ils ont entrepri-
 se avec chaleur. Le Premier Prési-
 dent, & le Président de Mesme qui
 avoient agi de concert secrettement
 avec les Ministres, pendant tous
 ces mouvemens, se servoient avec
 adresse de ces dispositions, pour
 mettre en avant un traité de paix
 & comme ils furent députés avec
 d'autres, pour porter à la Reine la
 lettre de l'Archiduc, & justifier
 l'audience donnée à son Envoyé,
 ils avoient eu une conférence, à
 part des autres Députés, avec Mr.
 le Duc d'Orleans, & Mr. le Prin-
 ce, dans laquelle agissant pour la
 paix, & insistant sur l'ouverture
 des passages, les Princes leur avoient
 promis, que l'on en déboucheroit
 un aussi-tôt que le Parlement don-

(a) *Vulgus, cui una ex republ. an-
 nonæ cura. Hist. 4. Sentire paulatim
 belli mala, intentis alimentorum pretiis.
 Hist. 1.*

neroit un plein-pouvoir à ses Députés pour traiter la paix. Or quoique cette conférence secrète fit murmurer le Parlement & les peuples, qui étoient aux portes de la Grand-Chambre; le Premier Président, qui n'a jamais manqué de fermeté dans les occasions, ni de zele pour le bien public, ayant dit, qu'elle n'avoit été, que pour tirer en particulier la réponse de la Reine, qui étoit injurieuse à la Compagnie, à cause de la réception de l'Envoyé d'Espagne, porta les esprits à donner un plein-pouvoir, sans restriction de l'Arrêt du 8. Janvier contre le Cardinal, & les Ministres étrangers; les chargeant des interêts des Généraux, & des Parlemens de Normandie & de Provence, qui s'étoient liés avec le Parlement de Paris; auquel se joignirent les autres Députés des Compagnies des Comptes, des Aides, & de l'Hôtel de Ville.

Pendant que cette celebre deputation s'acheminoit vers Saint Germain, leurs Majestés & les deux Princes, avoient envoyé des personnes de qualité faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre de la mort funeste du Roi son mari; & Flamarin, qui en étoit un, avoit visité, de la part de l'Abbé de la Riviere, le Prince de Marillac, blessé d'un coup de mousquet, qu'il avoit reçu dans le combat de Bric-Comte-Robert. Dans cette visite, le Comte de Grancey avoit fait des ouvertures secretes au Prince de Conti, lui promettant l'entrée au Conseil, & une Place forte en Champagne, pourvû qu'il se portât à l'accommodement, & qu'il se désistât de la nomination au Cardinalat en faveur de cet Abbé. Cette proposition faite du sçu de Monsieur le Prince, qui vouloit réunir sa Maison avec lui, fut approuvée de Mr.

de Longueville, & du Prince de Conti.

En ce même tems Monsieur de Longueville fut persuadé par Mr. le Prince, de retarder son secours pour Paris, & de traiter avec la Cour sous la promesse, dont il fut garant, du Pont-de-l'Arche, & d'une grande Charge. Mr. de Bouillon eut aussi quelque assurance de Mr. le Prince pour lui, & pour Mr. de Turenne; mais soit qu'il ne s'y fiât pas beaucoup, ou qu'il conçût d'autres esperances, il apporta tous les obstacles qu'il pût à la conclusion de la paix. Ainsi la fidélité est rare dans les guerres civiles, pour les mutuelles liaisons & correspondances, qui se trouvent entre les gens de différens partis; & il y a toujours des traités particuliers (a),

(a) Obvio obsequio privatas spes agitantés sine publica cura. *Hist.* 1. Privata cuique stimulatío, & vile decus publicum. *Hist.* 1.

qui précèdent le traité général, parce que les accords secrets des Chefs, qui ne conservoient que de la bien-séance pour leur parti, nécessairement les plus zelés d'acquiescer à la paix, ou de témoigner une impuissance honteuse.

Cependant, les conférences à Ruel se penserent rompre sur la nomination, que la Reine fit du Cardinal pour Député conjointement avec les deux Princes; ceux du Parlement ne le pouvant admettre, après qu'il avoit été condamné (a). On prit donc l'expedient de négocier par deux Députés de chaque parti, qui furent le Chancelier & le

(a) Car c'eût été faire comme ce Gouverneur de Sirie, qui fit asséoir Felix, Intendant de Judée, accusé de divers crimes, parmi les Juges, qui devoient faire son procès. Par où Felix de criminel notoire devint Juge de Cumanus son Collegue, & son complice. Tacite dans le livre 12. de ses Annales.

Tellier pour la Cour ; & le Président Le Coigneux & Viole pour le Parlement. Enfin , après plusieurs débats & contestations , l'on demeura d'accord de la paix , dans laquelle , quoique le Cardinal fut conservé , il ne laissa pas de se plaindre aux Princes , qu'il avoit été *subhasté* , par un terme de l'ancienne Rome , & qu'il lui falloit restituer ses meubles , ses habits & ses livres vendus par Arrêt du Parlement. Cette nécessité leur parut peu importante à l'égard du danger de l'approche de l'armée d'Espagne (a). Les principaux articles étoient , qu'on renvoyeroit le Député de l'Archiduc sans réponse ; une amnistie pour tout le parti ; toutes les Déclarations & Arrêts donnés depuis le 6. Janvier , révoqués & annués ; & les semestres des Parle-

(a) Dum atrociora metuebantur , in levi habitum. *Hist.* 2.

mens de Normandie & de Provence, supprimés à certaines conditions. Ceux qui étoient ennemis de cette paix, prirent le prétexte de quelques articles, pour la décrier, principalement le Coadjuteur, irrité de ce qu'ayant excité la guerre, elle étoit terminée sans lui; & que de tous les avantages, que son ambition lui avoit figurés, il ne lui restoit que la honte d'avoir travaillé pour renverser l'Etat (a).

Il s'étoit étroitement associé à Monsieur de Beaufort, du crédit duquel il se servoit dans toutes les occurrences; & en celle-ci il n'oublia rien, pour rendre le Traité odieux envers les peuples, le Parlement, & les Généraux. Il leur représentoit, que cette guerre n'ayant été faite que pour éloigner le Cardinal, il étoit conservé par cette

(a) Domesticis malis excidium gentis opposuisse. *Hist.* 5.

paix ; que même l'Arrêt du 8. Janvier contre lui & les Ministres étrangers avoit été revoqué : où est donc le fruit de tant de peines & souffrances , & si le Parlement ne tombera pas dans le mépris du peuple par une telle lâcheté (a) ? Que même les Généraux ont été sacrifiés à leurs intérêts au préjudice de l'Union. Mais ce qui aigrissoit davantage les esprits , & même avec quelque sorte de raison , étoit , que le Cardinal avoit signé le traité ; la plupart disant , qu'ayant signé , il y avoit nullité , puisque la conférence étoit contre lui ; & qu'il y avoit lieu de s'étonner , que les Députés eussent souffert qu'un homme condamné conferât & signât avec eux. Le Co-

(a) *Acerrima seditionum ac discordiæ incitamenta. Miscere cuncta, modò palam turbidis vocibus, modò occultis ad Senatum literis. Hist. 2. Cecidisse in irritum labores. Hist. 3.*

adjuteur & ses émissaires avoient provoqué par de semblables discours le Parlement & les peuples, qui menaçoient les Députés des dernières extrémités. Aussi-tôt que le Premier Président voulut faire la lecture du Procès verbal, & des articles, dans l'assemblée des Chambres, il fut empêché par les grandes clameurs & murmures des Conseillers (a), & par les plaintes des Généraux; mais soit que balançant les incommodités de la guerre civile avec la dureté des articles, la plus saine partie du Parlement jugeât la paix nécessaire (b); ou que l'on s'apperçut, que c'étoit l'ambition du Coadjuteur (c) & de quelques

(a) Quibusdam ut in tumultu, notabilius turbantibus. *Hist.* 1.

(b) Tædio futurorum præsentia placuere. *Hist.* 4.

(c) Bellum uni necessarium, ferale ipsis. *Hist.* 5.

particuliers, qui lui inspiroient cette aliénation ; la Compagnie pensa à renvoyer les mêmes Députés à Saint Germain, pour réformer trois articles, sans parler du Cardinal, & pour traiter des interêts des Généraux, qui seroient inferés dans la même Déclaration.

Cet avis assez doux fut ouvert par Broussel, & pour cela suivi des *Frondeurs* & des *Mazarins*, non sans quelque soupçon, peut-être injuste, que la promesse secrète, qui lui avoit été faite du Gouvernement de la Bastille pour un de ses enfans, avoit à ce coup ralenti ce bon-homme. Tant il y a peu de gens, qui se garantissent des charmes de l'interêt (a). Comme le Coadjuteur vit, que le Parlement, dans la réformation de l'article, n'avoit point insisté contre le Car-

(a) Privato usui bonum publicum postponitur. *Ann. 6.*

dinal , il fit trouver bon au Prince de Conti , d'envoyer quelqu'un de sa part & des autres Généraux à la conférence de Saint-Germain , qui se tenoit principalement pour l'intérêt des Généraux ; pour proposer, qu'ils renonçoient à toutes leurs prétentions , pourvû que le Cardinal s'éloignât du Ministère (a) ; & à même tems de supplier le Parlement d'ordonner à ses Députés d'insister conjointement avec eux. Le Prince envoya le Comte de Maure à Saint-Germain , & demanda l'union de la Compagnie à cette fin , qui la lui accorda ; mais comme on n'en avoit fait aucune mention dans le premier traité , que même le Duc de Brissac , Barriere , & Crecy , Députés des Généraux

(a) Dum augere vult invidiam æmulii , auxit potentiam. *Patercul. Histor. 2. cap. 44.*

néraux avoient fait d'autres propositions pour leur intérêt ; que déjà l'on avoit goûté les douceurs de la paix par le trafic établi , & la cessation de tous actes d'hostilité. La Reine & les Princes répondirent aux pressantes instances du Comte de Maure , qu'ils ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal : & que pour les prétentions des Généraux , celles de justice leur seroient conservées , mais que celles de grace dépendroient de la pure volonté de Sa Majesté , qui les donneroit au mérite. Ainsi , toutes leurs prétentions , la plupart mal fondées , s'évanouïrent , & il n'y eut que le Prince de Conti , qui eut Damvilliers ; Monsieur de Longueville le Pont-de-l'Arche ; & Broussel la Bastille : ce qui ne fut exécuté que quelque temps après ; & quelques arrerages de pensions distribués à propos. Quant au Parlement

il fut satisfait sur la réformation des trois articles, que les Députés avoient demandée, & Sa Majesté les dispensa de venir à Saint-Germain, où elle devoit tenir son lit de Justice. Les Députés vinrent à Paris, où, les Chambres assemblées, la Déclaration du Roi pour la paix fut vérifiée, & ordonné, que leurs Majestés seroient remerciées de la paix qu'il leur avoit plu donner à leurs sujets.

Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle aucun des deux partis n'ayant surmonté l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'étoit proposé; car le Parlement & le Cardinal demeurèrent dans leur même splendeur, & l'état présent des choses ne changea point: Ainsi, la paix dans laquelle prirent fin toutes les horreurs de la guerre civile pour quelque temps, fut reçue avec une allégresse universelle, à la réserve de ceux,

lont, la condition languit dans la tranquillité publique, qui ne se re-
event que par les factions, & qui
établissent leur sûreté & leur bon-
heur dans le naufrage des autres (a).
Mais le feu de la guerre civile n'é-
toit pas si éteint par cette paix du
Parlement, qu'il ne se rallumât
quelque temps après (b), pour se
répandre avec plus de violence dans
les principales Provinces du Royau-
me. Et certes il étoit difficile, que
la Reine eût une reconnoissance
proportionnée aux grands services,
que Monsieur le Prince lui avoit

O 2

(a) Sapienribus quietis & reip. cura,
multis afflictâ fides in pace, ac turbatis
rebus alacres, & per incerta tutissimi.
Hist. 1. Quis spes ex novis rebus pete-
batur. *Ann. 14.* Miscere cuncta, & pri-
vata vulnera reip. malis operire. *Hist. 1.*
Odio præsentium, & cupidine mutatio-
nis. *Ann. 3.*

(b) Bellum magis desierat, quàm pax
cœperat. *Hist. 4.*

rendus, & que Monsieur le Prince se contint dans la modestie qu'il devoit, après avoir si utilement servi; car les dettes de cette nature, ne se pouvant payer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du Souverain (a), & à même temps inspirent aux sujets des pensées de domination, qui ne se peuvent souffrir. Or comme le Cardinal avoit principalement senti le fruit des assistances de Mr. le Prince, il étoit aussi le plus exposé à ses plaintes (b), à ses demandes, à ses menaces, & à sa mauvaise humeur.

(a) Beneficia eò usque læta sunt, dum videntur exfolvi posse; ubi multam antevenere, pro gratia odium redditur. *Ann. 4. Quia gratia oneri. Hist. 4. Neque ipse deerat arrogantia vocare offensas, nimius commemorandis quæ meruisset. Hist. 4. Id verò erga remp. superbum, erga principem contumeliosum. Hist. 4. initio.*

(b) Non occultus odii, & crebrè quærens. *Ann. 4.*

Quelque temps devant les troubles, le Cardinal voulant établir le siège de sa fortune en France, pour s'y appuyer par de grandes alliances, avoit jetté les yeux sur le Duc de Mercœur, qu'il destinoit pour épouser une de ses nièces. Il lui avoit fait permettre de venir à la Cour, & au Duc de Vendôme de retourner dans l'une de ses maisons, & il avoit cessé sa persécution contre le Duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoyans, que le Cardinal, qui prevoyoit, combien la protection de Monsieur le Prince lui seroit onéreuse avec le temps, renvoyoit toutes les voyes possibles, pour s'en passer; & qu'il esperoit, qu'ayant appaisé les mécontents de la Régence, & aussi par les nouveaux appuis qu'il prendroit, se délivrer de sa dépendance. Ce projet fut interrompu par la guerre, & repris quelques temps après la paix,

lorsque la Cour étant à Compiègne, où le Duc de Vendôme étoit, le Cardinal n'omit aucun soin pour le faire réussir. La Reine en parla à Monsieur le Prince, qui n'osa contredire cette proposition, soit qu'il en méprisât ou n'en prévît pas la conséquence; ou plutôt, qu'il craignît l'éclat qui arriveroit par ce refus: mais Mr. de Longueville, qui s'étoit rétabli dans l'esprit de son frere avec plus de pouvoir qu'auparavant, poussé par des raisons, qui regardoient ses plaisirs, préféablement à l'avantage de Mr. le Prince, lui fit pénétrer l'intention du Cardinal, exagérant son ingratitude de s'allier avec la Maison de Vendôme, ennemie de la sienne. En effet, Mr. le Prince fut si fort touché de ces discours, que, par une mauvaise politique, il ne garda plus aucune mesure envers le Cardinal, & n'épargna aucunes railleries

& invectives (a) contre sa personne, & le prétendu mariage. Le Cardinal, à qui ce procédé n'étoit pas inconnu, se plaignoit hautement de l'opposition, que Mr. le Prince faisoit au mariage de sa nièce avec le Duc de Mercœur, puisqu'il ne s'étoit pas opposé à celui de Mademoiselle d'Angoulême avec Mr. de Joyeuse; affectant par cette comparaison une égalité, qui étoit alors à contretemps (b); de sorte que leurs cœurs étant ulcérés, les soupçons, les méfiances, les rapports, dont les Courtisans ne sont guères avarés

O 4

(a) Nec sermonibus temperabat, immodicus lingua. *Hist.* 3.

(b) Irrifere plerique impudentiam æmulationis. *Hist.* 2. C'est que le Cardinal avoit voulu faire épouser Mademoiselle d'Angoulême, au jeune Mancini, son neveu, qui ne pouvoit pas faire comparaison de naissance avec Monsieur de Joyeuse.

(a) dans les brouilleries du cabinet, les animoient davantage, & leur faisoient naître des sentimens de se venger (b) fort différens. Car Mr. le Prince se satisfaisoit par des mépris, qui sont très-souvent impuissans; le Cardinal, avec un silence profond, faisoit les préparatifs, & jettoit les fondemens de sa perte; ils conservoient pourtant tous deux les mêmes apparences (c) avec un peu de froideur. Mais cette aliénation avoit encore pris son origine par une communication étroite & assidue, qu'ils avoient eue ensemble pendant la guerre; ou comme c'est assez l'ordinaire, qu'on diminue d'estime

(a) Amici accendendis offensionibus callidi intendere vera, adgerere falsa. *Ann. 2. & Hist. 2.*

(b) Inde graves similtates, quas Antonius simpliciis, Mucianus callide, coque implacabilius nutrebat. *Hist. 3.*

(c) Manente tamen in speciem amicitia. *Hist. 4.*

lans la familiarité, qui nous fait voir tout entiers & sans réserve (a), principalement dans les exercices de la bonne ou mauvaise fortune, le Prince avoit beaucoup perdu du respect qu'il avoit pour le Cardinal, & n'étant plus retenu par la crainte de sa puissance ébranlée, il se réjouissoit de ses défauts avec Mr. le Duc d'Orléans & les confidens du Cardinal.

Ceux-ci avec peu de fidélité pour tous les deux, après avoir fait leur cour à Mr. le Prince, alloient rendre compte au Cardinal (b) de cer-

O 5

(a) Neronis odium adversus Vestinum ex intima sodalitate cœperat; dum hic ignaviam principis penitus cognitam despicit; ille ferociam amici meruit. *Ann.* 15.

(b) Nec deerant, qui hæc iisdem verbis, aut versa in deterius referrent. *Ann.* 13. Et occultis suspicionibus incesserent. *Hist.* 3.

raînes railleries sanglantes, dont le souvenir donne de mortels éguillons à la vengeance, & ne s'efface jamais de la mémoire (a). D'autre part, le Cardinal avoit découvert, qu'il ne pouvoit faire un fondement solide sur l'amitié de Mr. le Prince, qui étoit plutôt gouverné par ses caprices, que par la raison, & par ses intérêts; & que cette humeur méprisante, au-lieu de s'arrêter, s'augmentoît avec le temps: si bien que ne pouvant se l'acquérir, il méditoit de le perdre (b). Ajoûtez à cela, que la concorde & la puissance étant incompatibles en un même lieu (c), le Cardinal ne pou-

(a) *Asperis facetiis, quæ acrem sui memoriam relinquunt. Ibid. Quarum apud præpotentes in longum memoria est. Ann. 5.*

(b) *Anxius superbia viri, æqualium quoque, adeò superiorum, intolerantis. Hist. 4. Occulta molitur. Ann.*

(c) *Arduum eodem loci potentiam & concordiam esse. Ann. 4.*

voit souffrir à la Cour un supérieur, ni Monsieur le Prince une personne qui lui fût égale (a). Mais ce qui acheva de ruiner entièrement leur liaison, fut, que le Cardinal étant assez justement persuadé, qu'il ne pouvoit engager Mr. le Prince à persévérer dans ses intérêts, que par des apparences de nouveaux établissemens, ou il lui en proposoit, ou il lui en faisoit proposer par ses créatures; dont il l'entretenoit quelque temps, & les éludoit dans la fuite (b). Le Prince assez éclairé de ses propres lumières, & peut-être de ceux mêmes qui se mêloient de ses affaires, s'apperçût du peu de sincérité du Cardinal, dont il ne

O 6

(a) Nec hic ferebat parem, nec ille superiorem. *Florus.*

(b) Quia propalam opprimi nequibat, promissis onerat: dein, postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist. 4.*

douta plus après une telle rencontre.

Le Cardinal ayant exhorté Mr. le Prince d'acquiescer le Montbeliard, & envoyé d'Hervart, en apparence pour en faire le traité, avec ordre secret de ne rien conclure, d'Hervart en avertit Monsieur le Prince, qui ne le pût dissimuler ; & suivant le proverbe Espagnol, *Después que te erré, nunca bien te quise* (a), il n'est pas étrange, si le Cardinal, dans le soupçon qu'il avoit, que Monsieur le Prince se vengeroit de ce manquement, le voulut prévenir (b), même aux dépens des obligations essentielles qu'il lui avoit (c) ; puis-

(a) *C'est-à-dire, depuis que je t'ai trompé, je ne t'ai jamais voulu de bien.*

(b) *Addita securitate, si præveneret principem iræ properum. Ann. 45.*

(c) *Car c'étoit une de ses maximes, qu'un Ministre d'Etat ne doit pas être esclave de ses paroles, ni de sa reconnaissance ; & qu'il faut distinguer les intentions d'avec les promesses.*

pu en matiere de politique tous les noyens, qui vont à conserver l'autorité, pourvu qu'ils soient surs, sont réputés honnêtes & legitimes (a).

De ce discours il est aisé de voir, que le Cardinal vouloit profiter de tous ces événemens, pour jeter Monsieur le Prince dans les précipices. Comme la paix n'étoit pas publiée, l'on jugea qu'il n'étoit pas convenable au bien de l'Etat, tant pour les Provinces, que pour les dehors, que le Roi retournât en sa ville capitale; les Ministres ne pouvoient prendre la résolution de se renfermer si-tôt parmi une popula-

(a) Id in summa fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15. Nihil gloriosum, nisi tutum, & omnia retinendæ dominationis honesta. *Salust.* Semper visum est gloriosum quod esset cutissimum. *Paterc. Hist.* 2. m. 115.

ce irritée (a), qu'il venoient d'assiéger : & comme la Campagne approchoit, c'étoit un prétexte pour s'en aller sur la frontière, se préparer à quelque considérable entreprise ; que cependant le temps calmeroit les esprits, & que le souvenir des choses passées s'y perdrait. En effet leurs Majestés, & Mr. le Duc d'Orléans, & leur Conseil allèrent à Compiègne ; mais Mr. le Prince pensant qu'il étoit de sa réputation de se faire voir à un peuple, qui lui avoit donné tant d'imprécations, vint à Paris, & se montra par les rues seul dans son carrosse, attirant plutôt le respect & la crainte, que les ressentimens ; tant la valeur a d'attraits envers ceux-mêmes qu'elle

(a). Non eundem ad iratos, dandum malorum pœnitentiæ spatium . . . donec tantæ multitudinis prima indignatio, quæ plurimum valet, languescat
Hist. I.

blesse (a). La plûpart du Parlement, & les principaux du parti le visiterent pendant cinq ou six jours, après lesquels il revint à la Cour, où la joye, que le Cardinal avoit, qu'il lui eût ouvert le chemin de Paris, étoit temperée par la jalousie de ses moindres actions (b). A son arrivée, le Cardinal voulant s'éloigner un compétiteur si dangereux, lui propose le commandement de l'armée de Flandre (c), qu'il ne vouloit pas accepter par le goût qu'il avoit pris à régenter le Cabinet; même il avoit dessein, s'en allant en son Gouvernement de Bourgogne, de pacifier

(a) Eandem virtutem admirantibus cui irascebantur. *Hist.* 4.

(b) Timore occulto, ne (Condans) ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet. *Ann.* 15.

(c) Amoliri specie honoris statuit. *Ann.* 2. Ut, ea specie, dolo simul & casibus objectaret. *Ann.* 2.

les mouvemens de Guienne & de Provence, qui étoient en armes par la mauvaise intelligence des Gouverneurs (a), & des Parlemens. Mais le Cardinal & la Riviere éluderent son entremise, à l'autorité de laquelle les intéressés avoient remis leurs différends, de crainte de donner encore du surcroît à sa puissance. Pendant son séjour à Compiègne, il rallia auprès de lui le Prince de Conti, les Ducs de Nemours & de Candale, & le Maréchal de Turenne, qui avoit raccommodé toutes les personnes de condition. Dans les sociétés de plaisir il ne dissimula plus le mépris qu'il faisoit du Cardinal & de Mr. de Vendôme, & l'aversion qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur. Il passoit même plus avant, traitant de railleries l'autorité Roya-

(a) Vicinis provinciarum administrationibus, invidia discordes. *Hist.* 2.

le, dont il venoit d'être le plus ferme appui, mais plutôt par la haine du Ministre, que par un dessein formé d'élever la sienne sur ses ruines. Cette conduite donna dès ce temps-là des pensées au Cardinal contre sa liberté, s'il eût osé les exécuter; mais entre plusieurs raisons qui le retenoient, celle de la bonne intelligence avec Monsieur le Duc d'Orléans, étoit un obstacle à ce dessein; car Mr. le Prince avoit agi avec Son Altesse Royale, dans les affaires passées, d'une manière, qu'il avoit effacé l'envie que lui pouvoit donner sa haute réputation, par des déférences, & des respects particuliers, en lui laissant les marques extérieures du commandement. (a).

Joint que l'Abbé de la Riviere, à qui il avoit promis, que le Prince

(a) Specie obsequii regebat. *Hist.* 3;

de Conti ne traverseroit pas sa nomination, étoit un garant certain de l'esprit de son Maître. Mr. le Prince partit avec cette intelligence de Compiègne, pour aller à son Gouvernement; le Cardinal lui fut dire adieu, fort accompagné, comme s'il eût douté de confier sa vie à celui qui avoit hazardé la sienne pour sa conservation; tant les liaisons & les amitiés de la Cour sont fragiles & trompeuses (a). En partant, il pria le Commandeur de Souvré, le Tellier, & d'autres confidens du Cardinal, & chargea Marbille, son domestique, de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ses amis, s'il pensoit à ce mariage. Le Cardinal piqué de se voir contraint de manifester au monde une dépendance si soumise, que la volonté de Monsieur le Prince fût une ré-

(a) Adeò incertæ sunt potentium res.
Ann. 12.

gle à laquelle il dût conformer tous les intérêts, s'en défendoit avec assez de véhémence, & alléguoit, qu'ayant donné part de cette alliance, approuvée de la Reine & de Son Altesse Royale, à Rome, & à tous les Princes d'Italie, il ne pouvoit s'en désister, sans se couvrir de confusion; de sorte que balançant entre l'honneur du monde & la crainte de Mr. le Prince, il ne pouvoit se résoudre, ni à rompre, ni à conclure ce mariage: mais suivant le génie de la nation, qui domine beaucoup en lui (a), il attendoit le bienfait du temps. Cependant il falloit mettre en Campagne, pour effacer l'infamie de nos guerres civiles, & relever la réputation de nos affaires; l'on mit sur pied une puissante armée, composée des troupes d'Allemagne, où la paix

(a) *Natura cunctator, Hist. 3.*

venoit d'être faite, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général, avec ordre d'assiéger Cambrai. Ce succès, outre l'intérêt public, étoit avantageux au Cardinal, qui prétendoit se rétablir dans son ancien lustre par une conquête glorieuse, qui le chatouilloit d'autant plus, que Monsieur le Prince n'avoit nulle part, ni au projet, ni à l'exécution; & même pour s'en faire l'honneur entier, il alla d'Amiens, où étoit le Roi, au Siège, plutôt par ostentation, que par quelque bon effet, se contentant de distribuer des présents de peu de valeur, qui ne servirent qu'à le décréditer dans l'armée, & à lui attirer la raillerie publique (a). Mais sa fortune le regardoit de mauvais œil cette année-là; Cambrai fut secouru, & cette entreprise tourna à sa confusion.

(a) Per avaritiam ac sordes contemptus exercitui invisusque. *Hist.* 1.

Cet événement éveilla le parti de Paris, & lui donna de nouvelles forces, quoiqu'il fut toujours porté de la même animosité contre le Cardinal. Car comme il ne s'étoit point appliqué à gagner le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, Longueuil, & les plus accredités, ils maintenoient nonobstant la paix, la haine du peuple & du Parlement aussi vive contre lui, que durant la guerre, pour se rendre nécessaires au retour du Roi à Paris, & faire leur condition meilleure. Et le Prince de Conti, par le conseil du Prince de Marillac, quoiqu'il eût l'exécution de ce qu'il avoit stipulé en sa faveur pour la paix, ne laissoit pas de se tenir à la tête de ce parti, & de se montrer ennemi du Cardinal, pour se rendre considérable.

D'ailleurs, comme il étoit entièrement uni à toutes les volontés de Monsieur le Prince, qui lui avoit

procuré par la considération Damvilliers, & l'entrée au Conseil, il étoit de leur commun intérêt, qu'il se conservât en crédit à Paris, pendant tous les orages de la Cour. De sorte qu'en ce temps-là l'autorité Royale étoit aussi peu respectée qu'avant la guerre, parce que son maintien est la crainte, ou l'admiration, que l'on avoit perdue; & le public n'avoit pas moins d'ardeur contre le Premier Ministre, dont il avoit reconnu la foiblesse, qui venoit de sa désunion avec Mr. le Prince. Mais comme ce Ministre ne manquoit point de flatteurs, (a) qui lui faisoient entendre que le parti de Paris étoit abattu dans Paris même, & que le sien y prévaloit; une bravade qu'il fit faire par Jarzay à Mr. de Beaufort, & qui fut suivie

(a) Quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist.* 1.

d'une autre, que ce Prince fit à Jarzay dans le jardin de Renard, émût si fort toute la *Fronde*, qu'il en arriva un soulèvement presque universel contre le Cardinal & les Mazarins. Alors le Cardinal détrompé de toutes les erreurs qu'on lui persuadoit, & prévoyant, que vû la nécessité des affaires, il ne pouvoit prolonger le retour du Roi à Paris, quelque aversion qu'il en eût, tourna toutes ses pensées à pratiquer ceux qui pourroient contribuer à sa sûreté. A l'égard du Prince de Conti, & de Mr. de Longueville, il s'engagea de procurer au Prince de Marsillac les honneurs du Louvre, dont jouissent les principales Maisons du Royaume; il n'oublia aucune promesse envers la Duchesse de Montbazon, qui avoit une autorité entiere & absolue sur le Duc de Beaufort; il promit dès ce temps-là la Surintendance au Président de

Maisons , frere de Longueil : & quant au Coadjuteur , comme il étoit en liaison avec la Duchesse de Chevreuse , qui dans la confusion des temps étoit revenue de son exil de Flandre à Paris , avec le Marquis de Noirmoustier , & de Laigues , le Cardinal étoit entré en quelque conférence avec elle sur son sujet ; si bien que les supports de ce parti , refroidis par ces pourparlers étoient encore assez aises de couvrir la foiblesse de leur crédit , qui auroit paru , s'ils eussent tenté de s'opposer au concours du plus grand nombre , qui demandoit la présence du Roi à Paris.

Mais le Cardinal , encore qu'il eût besoin de l'appui de Monsieur le Prince pour son rétablissement , soit qu'il crût qu'il s'en pourroit passer par le moyen de ces nouvelles pratiques ; soit qu'effectivement il ne pût plus durer sous le joug de ses obliga-

obligations, qui lui sembloit trop pesant (a), avoit entre tenu avec lui pendant son éloignement un commerce, seulement de bienfiance, en le traitant comme un ami suspect (b). En effet Mr. le Prince sentoit avec peine les prospérités de la Cour (c), pour lesquelles il s'étoit aveuglément passionné auparavant; il avoit eu de l'inquiétude du siège de Cambray, & fut bien aise d'apprendre qu'il fût levé; les troubles de Guienne & de Provence, avec les difficultés du retour du Roi à Paris, lui plaisoient assez (d), d'autant qu'il avoit pénétré l'intérieur du Cardinal, qui ne pensoit qu'à surmonter tous les embarras présens,

(a) Gratia oneri. *Hist.* 4.

(b) Quanquam manente in speciem concordia, offensarum operta metuebantur. *Hist.* 3.

(c) Privati odii pertinacia in publicum exitium. *Hist.* 1.

(d) Malis publicis lætus. *Hist.* 3.

pour recouvrer une autorité absolue & indépendante. Toutefois il ne fomentoit point ses mécontentemens, ni en secret, ni en public; comme s'il eût voulu laisser dormir son ressentiment pour le faire éclater avec plus de violence (a); au contraire, à son retour de Bourgogne à Paris, sans encore avoir vû la Cour, il sollicita puissamment ses amis, pour recevoir le Roi avec le Cardinal, & témoigna la même chaleur que pour ses propres intérêts. Peut-être qu'il se piquoit d'achever un ouvrage aussi glorieux que celui de le rétablir; ou qu'il se flatoit vainement, qu'un si grand service seroit toujours présent aux yeux de la Reine.

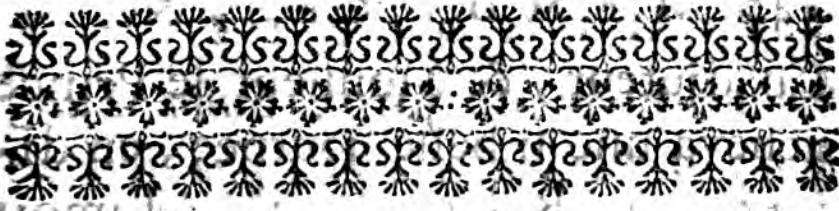
Il attendit que la Cour fût de retour à Compiègne, où il reçut plus de démonstrations d'amitié, que

(a) *Odia, quæ reconderet, auctaque promeret. Ann. 1.*

lorsqu'il en partit, soit pour le faire relâcher sur le mariage, qui étoit le point fatal de leur division; ou plutôt, afin qu'il se portât avec son ardeur accoutumée pour le retour du Roi à Paris, qui étoit regardé de toutes les Provinces comme le siège de l'Empire. En effet, lorsque Sa Majesté fit son entrée avec la Reine & toute la Maison Royale en un même carrosse, le Cardinal étoit à une portiere avec Mr. le Prince, qui le rassuroit, par sa présence, de la crainte qu'il pouvoit justement concevoir d'être parmi une foule incroyable de peuple, qui avoit tant d'horreur pour sa personne; mais la joye seule de revoir le Roi occupoit tous les esprits, & en bannissoit le souvenir de tous les malheurs & de toutes les inimitiés passées. Leurs Majestés arrivées au Palais-Royal reçurent des soumissions du Duc de Beaufort, & du

Goadjuteur, & Monsieur le Prince acheva une si belle journée, en disant à la Reine, qu'il s'estimoit très-heureux d'accomplir la parole, qu'il lui avoit donnée, de ramener Mr. le Cardinal à Paris : à quoi Sa Majesté répondit : *Monsieur, ce service, que vous avez rendu à l'Etat, est si grand, que le Roi & moi serions des ingrats, s'il nous arrivoit de l'oublier jamais.* Un serviteur de Mr. le Prince, qui avoit ouï ce discours, dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & qu'il craignoit, que ce compliment ne passât un jour pour un reproche. Monsieur le Prince repartit : *je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'avois promis.*





RETRAITÉ

D E

MONSIEUR LE DUC
DE LONGUEVILLE

En son Gouvernement de Normandie, pendant la Guerre de Paris de 1649.

MONSIEUR de Longueville entrant dans le Vieux-Palais, rencontra d'abord Mr. de Saint Luc, qu'on avoit envoyé de Saint Germain au Marquis d'Hectot, pour tâcher de le remettre dans les intérêts de la Cour. Il lui dit avec un

342 M E M O I R E S
visage plein de joye : *Saint Luc*,
il n'y a pas long-temps , que je vous
haïssois bien ; & moi, *Monseur*, re-
partit *Saint Luc*, je ne vous haïs pas
moins présentement , que vous me haïs-
siez en ce temps-là ; si l'on ne m'avoit
trompé , vous ne seriez pas ici ; & si
l'on ne vous eût trompé le premier ,
on ne m'y eût pas souffert. Ce petit
discours fini , *Mr. de Longueville*
voulut aller au Parlement , qui s'as-
sembloit , pour délibérer , si on le
devoit recevoir. Quelques-uns de
ses amis s'y opposerent , alléguant ,
qu'en se commettant il alloit com-
mettre toute la fortune du parti.
On fit monter des gens sur une tour
fort élevée , pour observer la conte-
nance du peuple ; & comme on lui
eut rapporté , qu'on entendoit de
toutes parts des cris de joye , il sor-
tit aussi-tôt accompagné de ceux
qui l'avoient suivi , & se rendit au
Palais , après avoir reçu par tout

mille acclamations. Il surprit Messieurs du Parlement, qui n'attendoient pas une aventure si inopinée, & après avoir pris sa place, parla de cette sorte : *Vous ayant toujours beaucoup honorés & chéris, je suis venu avec tout le péril, où un homme de ma qualité se peut exposer, vous offrir mon bien & ma vie pour votre conservation. Je sçai, que la plupart des Gouverneurs n'en usent pas ainsi, & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un temps paisible, ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voyent dans le danger. Pour moi, qui vous ai mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée, je viens vous rendre tout le service que je pourrai dans une conjoncture si périlleuse.*

Le Premier Président ne répondant rien à cette harangue, & té-

moignant assez par le chagrin de son visage, combien la présence du Duc l'affligeoit; tous les Messieurs lui donnerent des témoignages de joye, qui furent animés par la bouche d'un Conseiller de la Grand'-Chambre appelé N. qui lui fit ce beau discours: *La même différence, qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince débonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Votre Altesse en cette occasion. Le Comte d'Harcourt est venu, soit comme un loup, soit comme un lion, mais toujours en bête ravissante, pour nous dévorer; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jettant sur nous des yeux tout éincelans de colere, tanquam leo rugiens. Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en véritable berger, pour mettre*

à couvert toute voire bergerie : Bonus pastor ponit animam pro ovibus suis. Il est trop vrai, que vous en userez de même ; atque ideò, Monseigneur, nous vous commettons la garde de cette ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à notre conservation ; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en notre pouvoir. La harangue finie, Mr. de Longueville se leva, & après avoir salué chaque particulier, avec son affabilité ordinaire, il sortit du Palais, accompagné de ses amis, & suivi du peuple, qui le conduisoit avec de nouvelles acclamations.

Messieurs du Parlement faisant réflexion sur la joye, qu'avoient eu les Bourgeois de revoir le Gouverneur, commencerent de craindre une servitude entiere; & pour empêcher ce malheur-là, ils firent dessein d'assurer leurs conditions avec lui. Mais soit que Mr. de Longueville eût

pénétré leur intention ; soit pour établir une entière confiance, il les voulut prévenir, & les assurer, qu'ils auroient toujours la disposition de toutes choses. Il leur dit, que les affaires, dont il s'agissoit, étoient proprement celles des Parlemens, & non pas les siennes ; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir autre emploi, que celui de conduire une armée, pour le bien de l'Etat, & leur service particulier ; que toutes les levées se feroient par leurs ordres ; qu'ils établiroient eux-mêmes des Commissaires de leur Compagnie pour la recette, & pour la distribution des deniers : & enfin, comme ils avoient le principal intérêt au succès des affaires, il étoit raisonnable, qu'ils eussent une entière participation de tous les conseils. Ces Messieurs lui rendirent grâces de l'honneur qu'il leur faisoit, l'assurèrent, qu'ils donneroient autant

d'Arrêts qu'il voudroit, sans rien examiner; qu'étant tuteurs des Rois, ils disposeroient à son gré du bien du pupille; qu'ils hazarderoient toutes choses pour son service, à condition qu'il feroit supprimer le semestre, & remettrait la Compagnie dans son ancien état. Le Premier Président & l'Avocat-Général, se croyant inutiles au service du Roi, allèrent à Saint-Germain rendre compte de leur impuissance.

Cependant, Mr. de Longueville, qui se voyoit assuré du peuple, & du Parlement, ne songea plus qu'à faire des troupes; mais comme il n'avoit pas encore de fonds, il voulut toujours distribuer les Charges pour entretenir tout le monde; & on commença à travailler à l'état d'une armée, qui n'étoit alors qu'en imagination. Les plus considérables étant assemblés, il leur rendit grace de la chaleur qu'ils témoi-

gnoient à son service ; que pour lui, il reconnoîtroit toute sa vie l'affection de ceux qui s'attachoient à sa fortune ; & qu'en attendant qu'il les pût obliger par des graces essentielles , il étoit prêt de leur commettre ses plus importans emplois. A ces douces paroles tant d'illustres personnes firent de profondes révérences ; un moment après , ce ne furent que des complimens , qui allerent insensiblement aux assurances de fidélité , & aux protestations de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Il se fit ensuite plusieurs beaux discours , sur l'état présent des affaires , & quelques-uns , possédés du zele qu'ils avoient pour le parti , ouvrirent un avis considérable. *Pourquoi*, dirent-ils , *ne pas battre le fer tandis qu'il est chaud ? Vous avez , Monseigneur , quantité de Noblesse auprès de vous , & quantité de jeunes gens dans la Ville ; vous*

pouvez faire un gros de Gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, auxquels vous joindrez la Cinquantaine, & les Archers, deux gros bataillons des meilleurs Bourgeois, & avec ces troupes aller surprendre le Roi dans Saint-Germain. Oui, répondit Mr. de Longueville, il sera bon; mais comme c'est notre principale entreprise, il faut penser à la bien conduire; nous en parlerons au premier Conseil. Cependant, pour éviter la confusion, qui ruine d'ordinaire tous les partis, il faut distribuer les Charges, afin que chacun soit assuré de son emploi. Varicarville refusa d'en prendre, ayant lû dans un Rabbi, qui lui conseille de manger des herbes, qu'il ne faut s'embarasser d'aucun emploi; néanmoins l'aversion qu'il a pour les Favoris, ne lui permettant pas d'être inutile dans les occasions, il voulut prendre soin de la police, & régler toutes les

choses selon les mémoires du Prince d'Orange ; mais comme il arrive toujours cent malheurs, il avoit oublié à Paris un manuscrit du Comte Maurice (a), dont il eût tiré de grandes lumieres pour l'artillerie & pour les vivres ; ce qui fut cause vrai-semblablement, qu'il n'y eut ni munitions, ni pain dans cette armée. Saint-Ibal demandoit l'honneur de faire entrer les ennemis en France, & on lui répondit, que Messieurs les Généraux de Paris se le réservoient. Il demanda un plein-pouvoir de traiter avec les Polonois, les Tartares, & les Moscovites, & l'entiere disposition des affaires chimériques ; ce qui lui fut accordé. Le Comte de Fiesque, fertile en visions militaires, outre la charge de Lieutenant-Général, qu'il

(a) Qui tenoit pour maxime, que le premier soin d'un Général d'Armée devoit être de garnir le ventre des Soldats.

avoit eue dès Paris, obtint une commission particuliere pour les enlevemens des Quartiers, & autres exploits brusques & soudains, dont la résolution se peut prendre en chantant un air de *la Barre*, & dansant un pas de balet. Le Marquis de Beuvron fut fait Lieutenant-Général, à condition qu'il demeureroit au Vieux-Palais, la Place & le Gouvernement de tous deux étant de si grande importance, qu'on ne pouvoit les conserver avec trop de soin. Le Marquis de Matignon, toujours illustre par sa suffisance, & présentement fameux par le mémorable siège de Vallogne, commandoit les troupes du Coutantin, disant, qu'il vouloit avoir la petite armée, & être aussi indépendant de Mr. de Longueville, que l'étoit le Général Valstein de l'Empereur. Le Marquis d'Hectot demanda le commandement de la cavalerie, ce qui lui

fut accordé, parce qu'il étoit mieux monté, que les autres; qu'il étoit environ de l'âge de Monsieur de Nemours, lorsqu'il la commandoit en Flandre, & qu'il avoit une casaque en broderie toute pareille à la sienne. L'on choisit Aufonville pour Gouverneur de Rouen, comme un homme entendant bien civilement la guerre, & aussi propre à haranguer militairement les peuples, que le Plessis-Besançon. Le Gouverneur fut fait Maréchal-de-Camp pour ne pas obéir aux autres; & le Maréchal-de-Camp Gouverneur, pour ne pas quitter la Ville; car c'étoit une de ses maximes, qu'il ne devoit sortir pour quoi que ce fût; & il alléguoit plusieurs villes considérables, qui s'étoient perdues par l'absence du Gouverneur. Haneric & Caumenil demanderent, qu'on les fit Maréchaux-de-Camp: Haneric fondé sur ce qu'il avoit pensé être

Enseigne des Gendarmes du Roi ; Caumenil sur ce qu'il s'en étoit peu fallu qu'il n'eût été Mestre de Camp du régiment de Monsieur. Bocaule ne pouvoit pas dire qu'il eût jamais vû d'armée, mais il alléguoit, qu'il avoit été chasseur toute sa vie, & que la chasse étant une image de la guerre, selon Machiavel (a), quarante ans de chasse valoient bien pour le moins trente Campagnes. Il voulut être Maréchal-de-Camp, & le fut. Flavacourt disoit, que pour être Capitaine, il falloit avoir vû des déroutes, aussi-bien qu'avoir gagné des combats, à ce que Barriere avoit lû dans le livre de Mr. de Rohan ; cela étant, il prétendoit, que personne ne lui pouvoit disputer l'avantage de sa propre expérience : & tout le monde se souvenoit assez du désordre, où il se

(a) Chap. 39. du 3. liv. de ses disc.

trouva, quand d'Estarte fut fait prisonnier. L'on vouloit donner le commandement de l'artillerie à St. Evremont; & à dire vrai, dans l'inclination qu'il avoit pour Saint-Germain, il eût bien souhaité de servir la Cour, en prenant une Charge considérable, où il n'entendoit rien. Mais comme il avoit promis au Comte d'Harcourt, de ne point prendre d'emploi, il tint sa promesse, tant par honneur, que pour ne ressembler pas aux Normands, qui avoient quasi tous manqué de parole. Ces considérations lui firent généreusement refuser l'argent, qu'on lui offroit, & qu'on ne lui eût pas donné. Champion ne s'attacha pas aux grands emplois, il demanda seulement d'être Maréchal de bataille, pour apprendre le métier, avouant ingénûment, qu'il ne le sçavoit pas; mais se faisant fort de sçavoir le Pays jusqu'aux

petits ruisseaux, & aux moindres passages, laquelle science il avoit apprise à la chasse avec Monsieur de Vendôme. Sevigny fut content d'un même emploi, mais il fut la dupe de sa modération, quand il vit, que pour être Maréchal-de-Camp, il ne falloit pas être habile-homme; il s'érigea de plus en goguenard, & eut l'honneur de faire rire Son Altesse. Rucqueville, cet ancien serviteur, ne voulut rien faire, & sa longue expérience en la guerre demeura inutile, sous prétexte de ses vapeurs. Monsieur de Longueville, pour adoucir le chagrin, qu'il avoit de n'être pas Gouverneur de Caen, (a), augmenta ses pensions; mais

(a) C'est lui, qui étant interrogé, pourquoi il se mettoit toujours sous le rebord de la cheminée, pendant que Mr. de Longueville étoit à table, répondit: C'est que je prens garde, que depuis trente ans, que je suis ici, je ne hausse, ni ne baisse.

ce fut en vain , Rucqueville disant hautement , qu'il prendroit assez l'argent de son Maître ; mais que pour s'empêcher de dire du mal de lui , il ne feroit jamais. Francquetot-Barberousse demeura long - temps sans prendre parti , Bonccœur entretenant son incertitude par l'amitié du Maréchal de Gramont : durant ses longues délibérations il ne laissoit pas de s'ériger insensiblement en rendeur de bons offices , & se flatoit avec joye de la vanité d'un faux crédit. Depuis , étant informé par les lettres de ses amis , qu'on travailloit sérieusement à la paix , il fit dessein de quitter ce personnage neutre ; il lût les Mémoires de César , pour fortifier son esprit , qui n'étoit pas encore bien résolu ; quand il vint au passage du Rubicon , il s'arrêta tout court , comme avoit fait ce grand Capitaine ; & après avoir un peu rêvé , il s'écria

comme lui : *Le Rubicon est passé, à tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* Il sort là-dessus avec une émotion extrême, sans regarder le Bon-cœur, sans regarder le petit Henri (a), sçachant bien, que la vûe des femmes & des enfans peut amolir les plus fiers courages ; sans rien dire à pas un de ses amis, il va trouver le Duc de Longueville, & lui tenir ce discours : *J'ai toujourns été votre serviteur, mais non pas avec un attachement si particulier, que cela m'obligeât de vous servir en ce rencontre : aujourd'hui je veux entrer dans vos interêts, & viens assurer Votre Altesse, que je me donne entierement à elle.*

La joye de ce Duc fut grande, & de celles, qui ne pouvant être renfermées dans le cœur, font d'ordinaire quelque impression sur le

(a). *Monsieur de Longueville.*

visage; mais elle fut fort modérée, lorsque Barberousse se fut expliqué de cette sorte : *La déclaration, que je fais, n'est pas si générale, que je n'y mette encore une condition : je prétens demeurer ici, quand vous irez à la guerre, ce qu'on ne doit point attribuer à faute de courage, mais à une malheureuse retention d'urine, qui m'empêche de monter à cheval. Ce n'est pas, que je veuille être inutile dans le parti; je négocierai avec Madame de Matignon, pour laquelle j'ai toujours conservé quelque espece de galanterie; & de plus, comme vous n'avez ici personne, qui sçache faire de rélations, je prendrai le soin de publier vos exploits.* Ces dernieres paroles remirent entièrement l'esprit du Prince, car à dire vrai, la necessité du Gazetier étoit grande, & il fut bien aise d'en trouver un si entendu en la narration.

Fontrailles arriva tout à propos

pour voir la grande occasion de la *Boüille* (a). Durant son séjour en Normandie, le Duc de Longueville lui communiqua toutes choses aussi bien qu'à Varicarville, & au Comte de Fiesque ; mais Fontrailles ne pouvoit goûter cette confiance, ayant peur de s'engager trop avant dans les intérêts du Prince, & de devenir le confident d'une seconde entreprise sur Pontoise. Une si juste apprehension l'obligea de quitter, & d'emmener avec lui le Comte de Fiesque, auquel il representa, qu'au point qu'ils gouvernoient leur Général, on leur imputeroit tous les désordres qui arriveroient (b), s'ils portoient les choses à l'extrémité.

(a) C'est un port, où les *Vaisseaux* ; qui vont à *Roüen*, attendent la *Marée*.

(b) L. Proculus intima familiaritate Otonis suspectus consilia ejus fovisse. *Hist.* 1.

Le Duc de Retz , dont on avoit attendu de si grands secours , vint accompagné seulement d'un Page , qui portoit ses armes , & de ses deux fidèles Ecuyers. Quelques-uns trouverent à dire de le voir arriver sans troupes , mais ils furent bientôt satisfaits , quand il leur montra une longue liste de tous les Bretons , qui demandoient de l'emploi ; il ne tint qu'à deux cens mille écus , qu'il ne mît les Bretons en Campagne , & manque de ce peu d'argent , le credit d'un si grand Seigneur ne servit de rien. Il est vrai , qu'il promit de payer de sa personne , & de servir de Duc & Pair dans l'armée de Roüen , avec la même assiduité , qu'il avoit fait dans celle de Flandre. Il assûra de plus , que Montplaisir viendroit bien-tôt , & donna même quelque esperance du Tapinois. Au reste , Bell'-Isle étoit en fort bon

bon

bon état , il y avoit garnison dans Machecoul , & l'on faisoit bonne garde à Montmirel. Sa façon de vivre avec les Officiers fut tout-à-fait obligeante , & quiconque étoit assez heureux , pour avoir un Buffe, ou une Hongreline de velours noir, pouvoit s'assurer de son amitié.

Vous voyez les differens emplois des plus considerables personnes du parti. Si quelqu'un s'étonne que je ne dise rien de leurs actions , c'est que je suis exactement véritable ; & comme je n'ai vû autre chose , je n'ai rien dit davantage. Cependant, je me tiens heureux d'avoir acquis la haine de ces mouvemens là , plus par observation ; que par ma propre expérience. C'est un métier pour les fots & pour les malheureux , dont les honnêtes gens , & ceux qui se trouvent bien , ne se doivent point mêler.

Les dupes viennent-là tous les jours en foule , les proscrits & les misérables s'y rendent des deux bouts du monde (a) ; jamais tant d'entretiens de générosité sans honneur ; jamais tant de beaux discours , & si peu de bon sens ; jamais tant de desseins sans actions ; tant d'entreprises sans effets ; toutes imaginations , toutes chimères , rien de véritable , rien d'essentiel , que la nécessité & la misère. De là vient , que les particuliers se plaignent des Grands , qui les trompent ; & les Grands des particuliers , qui les abandonnent. Les sots se désabusent par l'expérience,

(a) Quibus ob egestatem ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo. *Ann.* 3. Ut quis fortunæ inops moribus turbidus , promptius ruebant. *Ann.* 4. Adcurritur ab universis , desertoresque ac rerum capitalium damnatos sibi jam miscent. *Ann.* 1.

& se retirent; les malheureux, qui ne voyent aucun changement dans leur condition, vont chercher ailleurs quelques autres méchantes affaires, aussi mécontents du Chef de parti, que des Favoris.

Fin du Tome premier.

54656579

